

Rapport annuel d'activités 2016-2017





Photo de la page couverture : *Les géantes de la rue Saint-Jacques*, ensemble de quatre sculptures allégoriques d'Henry Augustus Lukeman, reconnues comme œuvres d'art du patrimoine québécois en 1999, ornent l'intérieur de BAnQ Vieux-Montréal.

Rapport annuel d'activités 2016-2017





Montréal, le 31 juillet 2017

Monsieur Luc Fortin
Ministre de la Culture et des Communications
225, rue Grande-Allée Est, 1^{er} étage, bloc A
Québec (Québec) G1R 5G5

Monsieur le Ministre,

C'est avec grand plaisir que je vous transmets le rapport annuel d'activités de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exercice financier 2016-2017.

Ce document comprend les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2017.
Ce rapport annuel d'activités a été produit conformément aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président du conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Martin Carrier". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending from the end.

Martin Carrier

Table des matières

7	Message du président du conseil d'administration
8	Message de la présidente-directrice générale
11	Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents
12	BAnQ en bref
12	Au sujet de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)
12	La Grande Bibliothèque, un lieu populaire
12	Un riche univers numérique et des services à distance conviviaux
12	Des collections patrimoniales exceptionnelles
12	Des archives fascinantes
12	Une programmation culturelle inspirante
13	Un nouveau mandat, la bibliothèque Saint-Sulpice
13	Notre mission
13	Nos valeurs
13	Notre vision
13	Nos publics
15	Le Bureau de direction au 31 mars 2017
16	La Fondation de BAnQ
17	L'association Les Amis de BAnQ
18	Faits saillants
27	Résultats liés au Plan stratégique 2016-2018
28	Enjeu 1 : La démocratisation de la culture et du savoir
28	Enjeu 2 : Le rôle de BAnQ au sein de la société
29	Enjeu 3 : L'amélioration continue de la performance de l'organisation
31	Exigences législatives et gouvernementales
31	Déclaration de services aux citoyens
32	Utilisation des ressources
35	Bonis au rendement
35	Mesures de réduction des dépenses
36	Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services
36	Allégement réglementaire et administratif
38	Mesures prises pour se conformer aux recommandations du Vérificateur général pour l'exercice 2015-2016
38	Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants
39	Politique de financement des services publics
40	Développement durable
46	Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration
46	Gouvernance des sociétés d'État
57	Accès aux documents et protection des renseignements personnels
59	Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web
61	BAnQ en chiffres
69	États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2017

Annexes

93	1. Déclaration de services aux citoyens
95	2. Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

Table des tableaux et graphiques

31	A – Commentaires et plaintes des usagers
31	B – Objets des plaintes pour l'exercice 2016-2017
32	C – Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles en 2016-2017
32	D – Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles en 2016-2017
33	E – Liste des principaux projets en ressources informationnelles et ressources affectées en 2016-2017
34	F – Effectif au 31 mars (en nombre d'employés)
34	G – Heures rémunérées par secteur d'activité en 2016-2017
35	H – Taux de roulement du personnel permanent
35	I – Évolution des dépenses de formation
35	J – Bonis accordés en 2016-2017 pour la période d'évaluation du rendement du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016
36	K – Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus conclus en 2016-2017
36	L – Répartition de l'effectif en 2016-2017
39	M – Politique de financement des services publics au 31 mars 2017
57	N – Rémunération et avantages versés à chacun des cinq dirigeants les mieux rémunérés
59	O – État de la situation de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web en 2016-2017

BAnQ en chiffres

62	1. Fréquentation
62	2. Usagers inscrits
62	3. Utilisation des ressources documentaires
62	4. Demandes de référence
63	5. Visites des édifices, activités de formation et d'animation
63	6. Expositions
64	7. Acquisitions
64	8. Modes d'acquisition pour les collections patrimoniales en 2016-2017 (nombre de documents)
65	9. Traitement documentaire et archivistique en 2016-2017
65	10. État des collections au 31 mars
66	11. Collections patrimoniales en ligne
66	12. Programme de catalogage avant publication (CIP)
66	13. Numéro international normalisé du livre (ISBN)
66	14. Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées
67	15. Approbation de calendriers de conservation
67	16. Interventions dans le cadre de la fonction-conseil auprès des milieux professionnels





Une institution qui reflète la modernité

Au début de décembre, le gouvernement du Québec a annoncé la nomination des nouveaux membres du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), une étape cruciale qui faisait suite à l'adoption de la nouvelle loi constitutive de BAnQ en juin 2015. Je suis honoré de participer à ce nouveau départ à titre de premier président externe du conseil d'administration de BAnQ.

Mes liens avec l'organisation remontent à plus de cinq ans, alors que j'étais vice-président de Warner Bros. Games Montréal. En 2012, nous avons fait don de plusieurs jeux vidéo à BAnQ, ce qui a mené à la création d'une nouvelle collection, qui n'a cessé de s'enrichir depuis avec le concours d'autres partenaires. Je suis très fier que BAnQ ait décidé d'offrir cette collection à ses usagers, confirmant par le fait même son statut d'institution bien ancrée dans la modernité et animée d'un désir soutenu d'actualisation.

Moderne, BAnQ l'est aussi dans son nouveau plan stratégique, qui couvre la période 2016-2018. *Avant-garde* et *référence* sont les mots-clés de notre vision, qui repose autant sur l'importance des lieux physiques de l'organisation que sur la croissance de son impact dans le monde virtuel. J'endosse en tous points l'accélération du virage numérique, qui a donné une nouvelle impulsion à la diffusion des magnifiques fonds d'archives et des collections patrimoniales conservés par l'institution.

J'apprends à connaître le personnel qui met en œuvre la mission de BAnQ, et je lui sais gré d'avoir endossé les valeurs qui guideront les actions de l'institution au cours des deux prochaines années. En plus de l'innovation et de l'excellence, dont Christiane Barbe faisait état dans le rapport annuel 2015-2016, la nouvelle planification stratégique de BAnQ porte en elle les valeurs de l'ouverture, de la fierté et du respect.

Par l'ouverture, BAnQ signale qu'elle est animée d'un esprit de dialogue et de partage avec ses usagers, ses employés et ses partenaires. Par la fierté, elle met de l'avant le privilège qu'ont tous ses acteurs, les membres du conseil d'administration au premier chef, d'œuvrer au sein d'une institution culturelle d'envergure et de contribuer à l'essor d'une société de mémoire et de savoir. Voilà donc deux vecteurs importants de la mission de BAnQ : la *mémoire* – car, dans une société où tout semble aller de plus en plus vite, connaître notre passé nous aide à guider notre présent et notre futur – et le *savoir*, qui revêt de nos jours une importance capitale. Alors que les faits objectifs sont souvent remis en question, le *savoir* que propagent nos bibliothèques sert de contrepoids à la désinformation. Enfin, avec le respect, BAnQ affirme haut et fort l'engagement à agir au quotidien de manière professionnelle et intègre.

En terminant, j'aimerais saluer mes collègues membres du nouveau conseil d'administration de BAnQ et les remercier chaleureusement d'avoir accepté de servir l'organisation. Je suis également reconnaissant à Christiane Barbe d'avoir assumé avec brio à la fois le poste de présidente-directrice générale et celui de présidente du conseil d'administration de BAnQ depuis 2014. Je tiens à souligner sa pleine collaboration pendant l'intégration de mes fonctions au sein de la gouvernance de BAnQ et je l'en remercie. Je tiens enfin à exprimer à la communauté mon attachement à la mission de BAnQ ainsi que ma volonté de présider aux actions de l'institution en vertu des exigences les plus élevées en matière de gouvernance publique.

Martin Carrier



Un rôle de leader au sein de la société

C'est dans un climat d'effervescence que nous avons accueilli, au début de décembre, les membres du nouveau conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) ainsi que son premier président, Martin Carrier. Je les salue d'entrée de jeu et je tiens à leur exprimer ma profonde gratitude pour leur engagement à l'égard de BAnQ. La nouvelle structure relève des meilleures pratiques de gouvernance, et je suis fière que notre loi constitutive repose sur ces assises des plus modernes, qui contribuent à mieux satisfaire aux exigences élevées de performance et de transparence qui sont le propre des organisations publiques.

L'année 2016-2017 marque par ailleurs le début du nouveau plan stratégique de BAnQ, qui couvre une période de deux ans. Celui-ci gravite autour de trois grands enjeux qui s'inscrivent dans la continuité de nos activités : la démocratisation de la culture et du savoir, le rôle de BAnQ dans la société et l'amélioration continue de la performance de notre organisation. Nous avons regroupé nos actions autour de quatre orientations qui découlent tout naturellement de la mission de BAnQ et de notre vision de ce que l'organisation doit être au tournant des années 2020 : un lieu d'avant-garde et de référence voué à l'enrichissement de tous les Québécois.

Je me permets de souligner que nous avons réussi, entre autres résultats découlant de notre plan stratégique, à augmenter la fréquentation de nos lieux physiques : d'avril 2016 à mars 2017, la fréquentation de notre institution s'est accrue de 8 % ! Nous sommes très heureux de cette hausse, qui s'explique en partie par le prolongement des heures d'ouverture de la Grande Bibliothèque les vendredis soir. Ce prolongement a été rendu possible grâce à la nouvelle entente que nous avons signée, en août dernier, avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montréal au sujet de la Grande Bibliothèque. Le rafraîchissement du rez-de-chaussée de l'édifice, amorcé en 2015 et terminé en janvier 2017, a sans nul doute contribué lui aussi à hausser sa fréquentation. Des lieux plus lumineux, plus accueillants et plus aérés, un café à l'intérieur de l'aire bibliothéconomique et un bistro à l'extérieur de celle-ci favorisent maintenant la détente et les échanges dès que l'on franchit les portes de la bibliothèque.

L'ouverture du Square Banque Nationale, en octobre dernier, a bien sûr accru la popularité de la Grande Bibliothèque auprès des adolescents. Laboratoire de création numérique destiné aux jeunes de 13 à 17 ans, le Square est à la fois un lieu physique et une plateforme collaborative accessible partout au Québec. Il a été réalisé en étroite collaboration avec la Banque Nationale du Canada et la Fondation de BAnQ. Malgré sa popularité grandissante, le Square n'est qu'une première étape dans le déploiement de notre offre culturelle pour les adolescents. L'expertise développée pour ce projet nourrit actuellement un autre projet d'envergure, celui de la réhabilitation de l'ancienne bibliothèque Saint-Sulpice, confiée à BAnQ par le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal en janvier 2016. Cette nouvelle bibliothèque-laboratoire sera organisée autour de trois axes complémentaires, soit un laboratoire de création et d'innovation [articulé autour des fonctions de type médialab et Fab Lab], un espace consacré au public adolescent et un autre orienté vers l'inclusion sociale. Le concours d'architecture visant à réhabiliter l'édifice dans les règles de l'art a été lancé en janvier, et les résultats ont été dévoilés au printemps 2017. L'année 2016-2017 s'est achevée avec la signature de l'acte de vente et l'acquisition de l'édifice, le 27 mars dernier. C'est donc un immense chantier que nous suivrons au quotidien jusqu'à la réouverture de l'édifice, prévue au printemps 2019.

Cette année encore, notre offre numérique s'est grandement enrichie et diversifiée. En décembre, une nouvelle phase de notre plateforme BAnQ numérique a été déployée, rendant accessibles de plus en plus de documents patrimoniaux numérisés, issus de nos fonds et de nos collections. Nos abonnés ont maintenant aussi accès, dans les centres de BAnQ répartis sur le territoire québécois, à 7,3 millions de pages de documents notariés numérisés ou indexés par la société Ancestry, grâce à une entente conclue en octobre dernier. Dans l'univers du Web, enfin, plus de 2,4 millions de notices de BAnQ ont été versées dans le très populaire catalogue collectif WorldCat.

BAnQ s'est par ailleurs démarquée en matière de web collaboratif avec son projet de partage et d'échange d'information sur Wikimedia. Ce projet nous a valu le prestigieux prix Rayonnement international 2016 de l'Institut d'administration

publique de Québec, une grande fierté pour toute notre organisation ! Quelques mois auparavant, nous avons remporté le prix de la Société des musées du Québec pour l'exposition réalisée avec Robert Lepage et Alberto Manguel, *La bibliothèque, la nuit*, une création originale et de grande qualité. Ces prix ont fait rayonner notre institution de tous ses feux au Québec et sur la scène internationale. Deux ententes conclues récemment portent aussi fruit au-delà de nos frontières : nous avons renouvelé notre collaboration officielle avec la Bibliothèque nationale de France et signé une première entente avec le Service interministériel des Archives de France. Les deux ententes fixent un cadre général de coopération entre BAnQ et ces institutions prestigieuses sur des sujets en lien avec nos missions respectives.

D'autres partenariats importants ont aussi vu le jour, notamment avec le Centre d'accès équitable aux bibliothèques afin de faciliter l'accès aux livres pour les Québécois et les Canadiens vivant avec une déficience perceptuelle. Au début de 2017, nous avons également signé une entente avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour l'ouverture du premier guichet Services Québec en bibliothèque, et une autre avec les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi que de la Culture et des Communications pour continuer d'offrir à plus de 3400 bibliothèques publiques et scolaires partout au Québec, par l'entremise du Service québécois de traitement documentaire, le téléchargement de notices utiles à leurs besoins.

Le dépôt à l'Assemblée nationale, par le ministre Luc Fortin, de la Déclaration des bibliothèques québécoises et la diffusion des témoignages de 28 personnalités qui ont appuyé publiquement la Déclaration ont aussi fait rayonner BAnQ et, plus largement, toutes les bibliothèques de la province, en réaffirmant le rôle essentiel qu'elles jouent dans la société. En voie d'être publié sur le site de l'UNESCO, le texte unificateur et porteur de la Déclaration rappelle que les bibliothèques outillent les usagers et rendent le savoir accessible à toutes et à tous. Souhaitant faire valoir l'importance des bibliothèques dans la réussite des jeunes, nous avons déposé un mémoire en réponse aux consultations publiques sur la réussite éducative annoncées l'automne dernier par le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx. Nous avons été honorés que le lancement des consultations

se tienne à la Grande Bibliothèque, dans notre Espace Jeunes, en présence du ministre Proulx et du premier ministre Philippe Couillard.

En 2016-2017, BAnQ et tous les Québécois se sont enrichis grâce à l'acquisition de plusieurs fonds d'archives et collections patrimoniales d'importance. Je pense par exemple au fonds des Grands Ballets Canadiens de Montréal et à celui de sa fondatrice, Ludmilla Chiriaeff. Se sont aussi ajoutés le fonds de Pauline Marois, qui témoigne de la vie privée et publique de la première femme élue première ministre du Québec, ainsi que le fonds de Janette Bertrand, une grande dame de la télévision et de la culture québécoises.

En cette année qui marque le 375^e anniversaire de Montréal, nous avons commencé à déployer une riche programmation en amont des festivités. Notre série de conférences *Mon cœur est Montréal* a été inaugurée par le maire Denis Coderre lui-même, en octobre dernier. En janvier, nous avons inauguré l'exposition *De A à Z – 26 clins d'œil sur ta ville* à l'Espace Jeunes. D'autres activités et collaborations avec la Ville se tiendront tout au long de 2017.

Je ne peux terminer sans remercier de tout cœur les membres du personnel qui ont travaillé sans relâche à faire de BAnQ une meilleure institution, toujours plus près des citoyens, et un pôle de référence pour les institutions documentaires. Je tiens à souligner de même l'apport des Amis et de la Fondation de BAnQ à la mise en œuvre des missions de notre institution. La première et magnifique soirée-bénéfice *Mémoires romantiques*, organisée par la Fondation en février dernier et à laquelle les Amis ont beaucoup contribué, s'est fait remarquer par son caractère distingué et distinctif. Je suis fière de nos partenaires et je salue leur engagement et leur dévouement à faire rayonner notre belle institution.



Christiane Barbe

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

Montréal, le 26 mai 2017

Les résultats et les renseignements contenus dans le rapport annuel d'activités 2016-2017 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans ce rapport et des contrôles afférents.

Les pages qui suivent donnent une fidèle description de la mission, des mandats, des valeurs et des orientations stratégiques de BAnQ. Elles fournissent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus, sur la foi de données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport, de même que les contrôles qui leur sont afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2017.

La présidente-directrice générale,

A handwritten signature in black ink, reading "Christiane Barbe". The signature is fluid and cursive, with the first name and last name clearly distinguishable.

Christiane Barbe



BAnQ en bref

Au sujet de Bibliothèque et Archives nationales du Québec [BAnQ]

Bibliothèque et Archives nationales du Québec [BAnQ], c'est à la fois une bibliothèque nationale, des archives nationales, une bibliothèque publique – la plus fréquentée de l'espace francophone – et une bibliothèque virtuelle accessible dans le monde entier.

La Grande Bibliothèque, un lieu populaire

À la Grande Bibliothèque, qui assume la mission et le rôle de bibliothèque centrale pour les Montréalais et pour les Bibliothèques de Montréal, BAnQ propose une grande diversité de documents à emprunter ou à consulter, soit des livres, des revues, des journaux, des films, de la musique, des cartes géographiques, etc.

Un riche univers numérique et des services à distance conviviaux

BAnQ, qui a le mandat de servir la population québécoise et de faire rayonner l'héritage documentaire québécois partout dans le monde, offre à distance une partie de ses services et de ses collections. Le portail Internet de BAnQ (banq.qc.ca) ouvre ainsi une fenêtre sur des millions de documents en ligne.

De nombreux services sont également accessibles à distance. Les bibliothécaires et les archivistes de BAnQ offrent au public un service de référence et d'aide à la recherche par téléphone et par courriel. Les personnes atteintes d'une déficience perceptuelle peuvent profiter d'un service gratuit de livraison à domicile de livres en braille et de livres sonores.

Des collections patrimoniales exceptionnelles

BAnQ préserve les collections patrimoniales, constituées de tous les documents publiés au Québec ainsi que de tous les documents publiés à l'extérieur du Québec dont l'auteur ou le sujet sont liés au Québec, de documents étrangers à valeur patrimoniale et, enfin, de collections qui présentent un intérêt culturel pour le Québec. Ce patrimoine exceptionnel est réparti entre la Grande Bibliothèque, notamment à la Collection nationale, et l'édifice de conservation BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie.

Des archives fascinantes

Conformément à sa mission archivistique, BAnQ assure la conservation d'archives publiques et privées et en facilite l'accès partout au Québec. Elle encadre, soutient et conseille en outre les organismes publics dans la gestion de leurs documents.

BAnQ assume cette mission grâce à 10 centres répartis sur le territoire du Québec et ouverts à tous les citoyens. Il s'agit d'un maillage régional bien établi qui encourage la conservation des archives dans leur milieu d'origine afin qu'elles soient mieux connues et mieux utilisées. BAnQ Gaspé, BAnQ Gatineau, BAnQ Québec, BAnQ Rimouski, BAnQ Rouyn-Noranda, BAnQ Saguenay, BAnQ Sept-Îles, BAnQ Sherbrooke, BAnQ Trois-Rivières et BAnQ Vieux-Montréal accueillent ainsi chaque année des dizaines de milliers de chercheurs dans leurs salles de consultation.

Une programmation culturelle inspirante

BAnQ présente chaque année à la Grande Bibliothèque et ailleurs au Québec de très nombreuses manifestations culturelles à l'intention des adultes et des jeunes. Expositions, conférences, ateliers, séances de jeux, lectures publiques, Heure du conte en français et en d'autres langues, spectacles... le choix est grand !

Un nouveau mandat, la bibliothèque Saint-Sulpice

Le 31 janvier 2016, BANQ s'est vu confier, par le ministère de la Culture et des Communications et par la Ville de Montréal, le mandat de faire revivre la bibliothèque Saint-Sulpice.

Ce superbe édifice patrimonial accueillera un projet novateur reposant sur deux axes complémentaires. D'une part, un volet sera consacré au public adolescent, s'incarnant dans une bibliothèque et un espace de création mariant techniques numériques et arts médiatiques, et, d'autre part, un volet s'articulera autour d'un laboratoire d'innovation sociale, artistique et technologique qui accueillera les citoyens de tous les âges et de tous les parcours tout en maintenant une place privilégiée pour les adolescents.

Notre mission

BANQ rassemble, traite, conserve et met en valeur le patrimoine documentaire québécois et une vaste collection universelle au bénéfice des générations présentes et futures. Elle fournit également les services d'une bibliothèque publique d'envergure à toute la population du Québec. Grâce au professionnalisme de son personnel, à ses collections, à ses activités, à ses lieux physiques répartis sur l'ensemble du territoire québécois et à sa présence dans l'univers virtuel, cette institution de mémoire et de savoir offre aux citoyens un accès démocratique à la culture et à la connaissance.

Nos valeurs

Les valeurs institutionnelles que nous privilégierons au cours des prochaines années et qui orienteront nos actions et notre conduite au quotidien ont été choisies de concert avec les membres du personnel.

Les valeurs adoptées par BANQ sont :

Innovation : Nous sommes un carrefour dynamique d'échanges et de rencontres qui favorise l'émulation et l'émergence d'idées novatrices. En proposant des initiatives et des manières de travailler inspirantes et en reconnaissant le caractère évolutif du processus créatif, nous devenons une institution qui invite à « penser autrement ».

Excellence : Nous cherchons à améliorer en continu la qualité de nos services afin de jouer un rôle de premier plan dans le domaine culturel au Québec et d'être des leaders dans nos domaines d'expertise.

Ouverture : Nous sommes animés par un esprit de dialogue et de partage avec nos usagers, avec nos collègues et avec nos partenaires. Catalyseur d'idées, offrant un accès démocratique à la culture et au savoir, notre institution est à l'écoute des besoins de tous et est ouverte au changement.

Fierté : Nous sommes heureux de travailler pour une institution culturelle d'envergure et de contribuer à l'essor d'une société de mémoire et de savoir. Nous croyons à l'importance de notre mission et nous mettons au service de la population notre dévouement à la protection et à la mise en valeur du patrimoine documentaire québécois ainsi que notre engagement à la promotion de la culture et de la lecture.

Respect : Nous nous engageons à agir de manière professionnelle, intègre et exemplaire afin de maintenir un lien de confiance dans nos rapports avec nos usagers, nos partenaires et nos collègues. Nos gestes et nos actions sont empreints de courtoisie et de civisme, dans le respect et la reconnaissance de la diversité des opinions et des valeurs de tous.

Notre vision

Au tournant des années 2020, BANQ sera l'institution d'avant-garde et de référence vouée à l'enrichissement du savoir et de la culture de tous les Québécois. Ce faisant, elle contribuera à l'épanouissement culturel, social et économique de tous les Québécois et sera un lieu de vie citoyen incontournable où se conjugueront de façon dynamique les espaces physiques et virtuels.

Nos publics

L'offre générale de services de BANQ s'adresse à tous les citoyens du Québec, et ce, sur l'ensemble du territoire. Cette offre territoriale est rendue possible grâce aux centres répartis dans différentes régions administratives du Québec ainsi qu'aux services fournis à distance. Elle découle aussi de l'amélioration et de l'augmentation constantes des ressources numériques et des services disponibles sur le portail Internet de l'institution et dans sa plateforme BANQ numérique.

En conformité avec sa mission de fournir un accès démocratique à la culture et à la connaissance, certains services de BAnQ sont plus spécialisés et s'adressent à des publics ciblés, notamment les adolescents, les gens d'affaires, les nouveaux arrivants, les membres des communautés culturelles et les personnes atteintes de déficiences perceptuelles ou autres. Par exemple, des services adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap leur sont offerts gratuitement, dont le Service québécois du livre adapté. BAnQ a aussi conçu des moyens de formation en ligne destinés aux communautés autochtones afin de leur faciliter la consultation de son portail et de ses outils de recherche. Les nouveaux arrivants trouvent également à la Grande Bibliothèque et sur le portail de BAnQ un ensemble de ressources destinées à faciliter l'intégration à leur société d'accueil, notamment des collections développées à leur intention et un Laboratoire de langues.

Par ailleurs, la Grande Bibliothèque offre dorénavant un guichet Services Québec. Grâce à ce guichet multiservices, les citoyens ont un accès simplifié aux renseignements sur les programmes et les services du gouvernement du Québec. Enfin, le Carrefour Affaires offre de nombreuses ressources et un service de référence spécialisée apte à guider l'utilisateur dans sa recherche d'information concernant le domaine des affaires.

BAnQ offre également des services spécialisés au milieu de l'éducation ainsi qu'aux milieux documentaires et de la recherche.

Le Bureau de direction

au 31 mars 2017

Christiane Barbe

Présidente-directrice générale

Danielle Chagnon

Directrice générale de la Grande Bibliothèque

Maureen Clapperton

Directrice générale de la Bibliothèque nationale

Catherine Laberge

Directrice générale de l'administration et des services immobiliers

Hélène Laverdure

Conservatrice et directrice générale des Archives nationales

Pierre Marineau

Directeur général des technologies de l'information et des télécommunications

Benoit Migneault

Directeur de la bibliothèque Saint-Sulpice

Sophie Montreuil

Directrice du Bureau de la présidence et des affaires institutionnelles

Lise Morin

Directrice des ressources humaines, de la prévention et de la sécurité

Jean-Luc Murray

Directeur de l'éducation et de la programmation

Geneviève Pichet

Secrétaire générale et directrice des affaires juridiques et de la commercialisation

Geneviève Rossier

Directrice des communications, des relations publiques et de la visibilité numérique

La Fondation de BAnQ

La Fondation de BAnQ est un organisme à but non lucratif qui recueille des fonds afin de soutenir la réalisation de projets mobilisateurs et structurants, qui contribuent à l'accomplissement des missions de BAnQ, orientées sur le rayonnement de la culture, du savoir et du patrimoine.

Au cours de l'année 2016-2017, dans un souci continu de diversifier ses sources de revenus, de bâtir sa notoriété, de poursuivre le développement de partenariats financiers et d'innover, la Fondation a réalisé plusieurs projets.

D'abord, une nouvelle série de conférences sur le thème très actuel de l'économie sociale a été créée en partenariat avec Desjardins. Fruit d'un travail de collaboration avec l'ensemble des unités administratives de BAnQ, le Square Banque Nationale, un espace pour les 13-17 ans, a vu le jour. De plus, la Fondation a mis sur pied sa première campagne de microdons, *Marguerite*, vouée au financement de projets à la Grande Bibliothèque. Avec une volonté affirmée de se différencier et d'offrir une expérience unique aux participants, la Fondation a également organisé sa première soirée-bénéfice, intitulée *Mémoires romantiques*, qui a plongé au cœur de la mémoire collective. Grâce à un travail de concertation avec les différentes unités administratives de BAnQ, cette soirée a connu un franc succès et a permis à la Fondation de consolider sa place auprès du milieu philanthropique et de la communauté d'affaires du Québec. Ce fut également l'occasion de solidifier les liens entre la Fondation et l'Association des Amis de BAnQ qui, par l'action bénévole de plusieurs de ses membres, a grandement contribué au succès de la soirée.

La Fondation oriente maintenant ses efforts autour du projet de la bibliothèque Saint-Sulpice. Elle poursuit par ailleurs son apport à une quinzaine d'activités en cours de réalisation ou qui sont déjà offertes et qui ont reçu un soutien réitéré des donateurs, comme le Plan d'accessibilité au Camp de jour de la Grande Bibliothèque, pour une quatrième année, et L'Heure du conte TD en six langues, pour une sixième année.

Le conseil d'administration de la Fondation a accueilli quatre nouveaux membres à titre d'administrateurs. La Fondation de BAnQ a maintenu ses efforts de sollicitation et de saine gouvernance afin d'atteindre ses objectifs et ceux de BAnQ dans un souci constant d'offrir des programmes pertinents et des activités de qualité au plus grand nombre.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 31 mars 2017

Président

Sébastien Bélair

Premier vice-président,
partenaires d'affaires,
opérations et ressources humaines
Banque Nationale

Vice-président

Christian Jetté

Président-directeur général
Les Éditions CEC
Président
Groupe Livre Québecor Média inc.

Secrétaire-trésorier

Ghislain Roussel

Consultant

Administrateurs

Pierre T. Allard

Associé, avocat
BCF

Christiane Beaulieu

Consultante, Affaires publiques
et communications
Aéroports de Montréal

Céline Huot

Vice-présidente,
Stratégie et affaires publiques
Chambre de commerce du Montréal
métropolitain

Marie-Hélène Jetté

Associée
Norton Rose Fulbright

Yann Langlais-Plante

Conseiller, communications stratégiques
et affaires publiques
Caisse de dépôt et placement du Québec

Alain Robichaud

Associé
PricewaterhouseCoopers

Observatrice

Christiane Barbe

Présidente-directrice générale
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec

Représentante des Amis de BAnQ

Josée Schryer

Présidente

L'association Les Amis de BAnQ

L'association Les Amis de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (ABAnQ) a pour mission principale de soutenir les activités de l'institution et de contribuer à son rayonnement. Elle peut compter sur une équipe dévouée et qualifiée de bénévoles pour gérer ses activités.

Les activités de financement, soit le Marché aux livres annuel et les petits marchés, permettent à l'Association de subvenir à ses dépenses ainsi que de verser une partie des revenus à la Fondation de BAnQ. À la suite des campagnes de cette année, 14 835 \$ ont été remis à la Fondation pour financer des projets éducatifs et restaurer des documents patrimoniaux détériorés dans le cadre du projet *Adoptez un livre!*.

Les Amis de BAnQ animent également des ateliers de conversation française qui offrent aux nouveaux arrivants la possibilité d'améliorer leur français en bénéficiant d'un encadrement attentif et stimulant.

Afin de faire connaître les collections de BAnQ et de développer le goût de la lecture, de l'écriture et du patrimoine, l'Association organise pour ses membres des clubs de lecture et d'écriture, des conférences en généalogie et des visites commentées des expositions de BAnQ et de ses collections.

En 2016-2017, l'Association, qui compte 320 membres, a poursuivi avec BAnQ la réflexion devant mener à ce qu'elle joue un rôle encore plus actif et constructif au sein de l'institution. Les Amis ont aussi lancé, en janvier 2017, leur premier bulletin d'information mensuel électronique, l'*Info-bulle*, qui vise à mieux faire connaître leur rôle d'ambassadeurs des missions de BAnQ.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 31 mars 2017

Présidente

Josée Schryer

Vice-présidente

Nicole Laplante

Secrétaire

Vacant

Trésorière

Pauline Dupuis

Administrateurs

Madeleine Grégoire

Léo Lajoie

Normand Lapointe

Marilyne Marcoux

Danièle Noël

Dominique Paul

Chantal St-Cyr

Tatiana Veiga Rondeau

Membre du personnel de BAnQ invité

Claire Séguin

Directrice

Direction de la Collection nationale
et des collections patrimoniales

Représentant de la Fondation de BAnQ

Ghislain Roussel

Secrétaire-trésorier

Représentante des Amis de la Bibliothèque de Montréal

Lise Deslauriers

Vice-présidente



Faits saillants

Avril

20

Élection de Christiane Barbe, pdg de BAnQ, à titre de vice-présidente du conseil d'administration du Partenariat du Quartier des spectacles pour un mandat de deux ans.

26

Tenue à Paris de l'Assemblée générale annuelle du Réseau francophone numérique, dont BAnQ est membre, et qui est soutenue par l'Organisation internationale de la francophonie. Christiane Barbe, pdg de BAnQ, y représente l'institution.

Mai

1^{er}

Lancement de la première campagne de microdons *Marguerite* de la Fondation de BAnQ, dont le but est de bonifier l'offre de services aux usagers à la Grande Bibliothèque.

2



Installation d'écrans interactifs Manivelle aux niveaux 1, 2 et 3 de la Grande Bibliothèque. Chaque écran tactile permet aux usagers de découvrir les livres numériques en lien avec les collections du niveau où il est installé.

20

Réouverture de l'Allée des bouquinistes de la Grande Bibliothèque pour l'été.

En neuf ans, l'Allée est devenue un lieu



incontournable pour les bibliophiles comme pour ceux qui apprécient bouquiner en plein air dans une atmosphère urbaine unique.

25

Dévoilement sur le parvis de la Grande Bibliothèque, pour une deuxième année consécutive, de l'installation artistique *Poème d'un jour*. Basée sur l'œuvre *One Day Poem Pavilion* de l'artiste coréenne Jiyeon Song, celle-ci offre aux visiteurs une initiation au monde du haïku grâce à des poèmes créés par six camelots du journal *L'itinéraire*.



Des camelots du journal *L'itinéraire* et des employés de BAnQ en compagnie de la pdg de BAnQ, Christiane Barbe, sur le parvis de la Grande Bibliothèque.

Du 25 au 28

Tenue du 7^e Marché aux livres annuel des Amis de BAnQ. Plus de 7300 personnes y participent. Une partie substantielle des recettes est versée à la Fondation de BAnQ pour des projets qu'elle soutient.

30

Acquisition par donation de deux fonds d'archives d'importance dans le domaine des arts de la scène, soit celui de Ludmilla Chiriaeff, figure emblématique de la danse disparue en 1996, ainsi que celui des Grands Ballets Canadiens de Montréal, compagnie au rayonnement international.



La pdg de BAnQ, Christiane Barbe, et Anastasia Chiriaeff, fille de Ludmilla Chiriaeff, entourées de représentants des Grands Ballets Canadiens de Montréal, de la Fiducie du fonds Ludmilla-Chiriaeff et de la Ville de Montréal.

Juin

3

Conférence de Christiane Barbe, pdg de BAnQ, au congrès annuel de l'Association canadienne des archivistes intitulée « L'innovation, au cœur de nos pratiques archivistiques ».

7

Ouverture du colloque international *Anne Hébert, le centenaire* à l'Université de Sherbrooke, organisé par le Centre Anne-Hébert, en partenariat avec BAnQ et le Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises. L'activité s'est poursuivie à BAnQ Vieux-Montréal les 8 et 9 juin.

13



Photo : Jean Corbell

Installation d'une vitrine interactive au rez-de-chaussée de la Grande Bibliothèque. Cet outil d'exploration permet à trois usagers à la fois d'explorer des collections numériques et certains services de BAnQ à l'aide d'un écran tactile géant.

Du 13 au 15

Participation de BAnQ au 45^e congrès de l'Association des archivistes du Québec sur le thème « Consommer l'information : de la gestion à la médiation documentaire ». La conférence de Christiane Barbe, pdg de BAnQ, a permis de présenter le blogue *Interactions*, la Table de concertation avec le milieu archivistique québécois et la collaboration de BAnQ avec Wikimedia. Des employés ont aussi eu l'occasion de présenter certains projets de BAnQ.

21



Photo : Pierre Perrault

Ajout des revues parmi les documents disponibles pour emprunt à la Grande Bibliothèque. Les abonnés peuvent dorénavant emprunter des exemplaires des 1300 titres qui se trouvent dans la collection du niveau 2. Entre juin 2016 et mars 2017, 16 000 revues ont ainsi été empruntées.



Photo : Jean Corbell

Des jeunes pendant un atelier de conception participative sur la bibliothèque Saint-Sulpice dans le hall de la Grande Bibliothèque.

27

Coup d'envoi du camp de jour *Sens dessus dessous* qui permet de faire découvrir le monde des livres à des jeunes de 8 à 13 ans et de stimuler leur créativité. Parmi les 148 participants, 41 ont pu profiter d'une semaine de camp gratuitement grâce au Plan d'accessibilité au camp, financé par la Fondation de BAnQ, et à la collaboration de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance, de la Fondation du Dr Julien et du CSSS Jeanne-Mance.

Août

Du 8 au 20

Tenue d'une série d'ateliers de conception participative sur le projet de réhabilitation de la bibliothèque Saint-Sulpice. Des jeunes de 13 à 17 ans d'abord, puis des représentants d'organismes sociocommunitaires et de bibliothèques, des experts en haute technologie ainsi que des interlocuteurs privilégiés du milieu du jeu et des labs ont pu partager ensemble leur vision de ce que pourra offrir BAnQ Saint-Sulpice, dont l'ouverture est prévue en 2019.

10

Signature d'une entente avec l'Association francophone pour le savoir (Acfas) pour la numérisation d'un corpus témoignant de la culture scientifique du Québec de 1923 à nos jours.

17



Laurence Engel, présidente de la BnF, et Christiane Barbe, pdg de BAnQ.

Signature du renouvellement de l'entente-cadre de coopération entre BAnQ et la Bibliothèque nationale de France [BnF] lors du congrès de l'International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA), par la présidente de la BnF, Laurence Engel, et la présidente-directrice générale de BAnQ, Christiane Barbe.

19



Photo : Jean Corbell

Denis Coderre, maire de Montréal, Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications, et Christiane Barbe, pdg de BAnQ.

Signature du renouvellement de l'entente tripartite entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des

Communications et BAnQ en vertu de laquelle la Grande Bibliothèque constitue la bibliothèque centrale des Montréalais et des bibliothèques montréalaises. Le ministre de la Culture et des Communications, Luc Fortin, le maire de Montréal, Denis Coderre, et la pdg de BAnQ, Christiane Barbe, ont signé cette entente dans le hall de la Grande Bibliothèque.

Septembre

9

Prolongation des heures d'ouverture de la Grande Bibliothèque le vendredi soir. Les usagers ont dorénavant accès à l'Espace Jeunes jusqu'à 20 h et aux autres sections de la Grande Bibliothèque jusqu'à 22 h.

12

Rencontre de Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications, avec les membres de la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises à la Grande Bibliothèque au sujet de la Déclaration des bibliothèques québécoises.

15

Lancement du projet *À petite échelle* qui permet à plus de 300 élèves du primaire de visiter BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie, de devenir cartographes et de voyager à Montréal au temps de la Nouvelle-France à l'aide des collections de cartes anciennes de BAnQ.

23



Photo : Patrick Lachance, ministre du Conseil exécutif.

Le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, le premier ministre du Conseil des affaires d'État de la République populaire de Chine, Li Keqiang, la pdg de BAnQ, Christiane Barbe, un interprète et le ministre de la Culture et des Communications, Luc Fortin.

Présentation de documents patrimoniaux retraçant l'histoire de la communauté chinoise de Montréal par Christiane Barbe, pdg de BAnQ, au premier ministre du

Conseil des affaires d'État de la République populaire de Chine, Li Keqiang, au premier ministre du Québec, Philippe Couillard, et au ministre de la Culture et des Communications, Luc Fortin, dans le cadre de la première visite d'un dirigeant chinois en sol québécois en plus de 20 ans.

28

Lancement d'un programme de conférences sur l'économie sociale à la Grande Bibliothèque grâce à Desjardins et à la Fondation de BAnQ.

Octobre

4



Photo : Michel Legendre

Ouverture à la Grande Bibliothèque de l'exposition *Pierre Ayot – Regard critique*, qui propose une nouvelle lecture de l'œuvre de cet artiste multidisciplinaire québécois ayant marqué plus d'une génération d'artistes. Présentant près d'une centaine d'œuvres et des documents d'archives, cette exposition rétrospective rappelle de grands moments de l'histoire culturelle du Québec des années 1960 à 1990.

Première conférence de la série *Mon cœur est Montréal* par le maire de Montréal, Denis Coderre. Cette série, présentée en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde, permet à des artistes, des bâtisseurs et des penseurs de divers milieux de présenter leur vision de Montréal. Dan Bigras, Dinu Bumbaru, Philippe Demers, Alain Mongeau, Natalie Volland et Cathy Wong y ont également participé.



Photo : Michel Legendre

Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications, et Christiane Barbe, pdg de BAnQ, entourés des membres de la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises.

5

Remise à BAnQ du prix Audiovisuel et multimédia Télé-Québec de la Société des musées du Québec pour l'exposition *La bibliothèque, la nuit*, qui s'est tenue à la Grande Bibliothèque du 27 octobre 2015 au 28 août 2016. Pierre angulaire des célébrations du 10^e anniversaire de la Grande Bibliothèque, cette exposition immersive a été inspirée de l'ouvrage éponyme d'Alberto Manguel, et conçue et réalisée par Ex Machina et son metteur en scène, l'artiste multidisciplinaire Robert Lepage, d'après une idée originale de BAnQ. Elle a accueilli plus de 45 000 visiteurs.



Photo : Jean-Luc Murray

Manon Pouliot, chargée de projets aux expositions, Christiane Barbe, pdg de BAnQ, Nicole Vallières, directrice de la programmation de 2011 à 2016, et François Desrochers, coordonnateur Outaouais-Laurentides à Télé-Québec

7

Mise en ligne de plus de 7,3 millions de pages de documents notariés du xvii^e au xx^e siècle issus des collections de BAnQ et numérisés ou indexés par la société Ancestry. Ces documents sont disponibles dans la base de données d'Ancestry et sont aussi accessibles sans frais aux abonnés de BAnQ dans ses 12 édifices. Ce lot d'envergure est constitué de documents utiles pour retrouver ses ancêtres québécois.

14

Signature d'une entente de partenariat entre BAnQ et le Centre d'accès équitable aux bibliothèques [CAÉB] qui vise à rendre l'accès au livre plus facile aux citoyens



Photo : Michel Legendre

Le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, entouré de Léa-Kim Châteauneuf, bibliothécaire-coordonnatrice du Square, et de Christiane Barbe, pdg de BAnQ.

québécois et canadiens vivant avec une déficience perceptuelle. Dans le cadre d'un projet pilote, les Québécois abonnés au Service québécois du livre adapté obtiennent l'accès aux collections adaptées du CAÉB. En contrepartie, BAnQ offre un accès à ses collections adaptées en français à l'ensemble des Canadiens résidant à l'extérieur du Québec.

18

Publication de plusieurs mises à jour de la norme Ressources : Description et Accès traduites par BAnQ dans l'outil en ligne RDA Toolkit.

19

Dépôt à l'Assemblée nationale, par le ministre de la Culture et des Communications, Luc Fortin, de la Déclaration des bibliothèques québécoises rédigée par les membres de la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises.

21



Hervé Lemoine, directeur du Service interministériel des Archives de France, et Christiane Barbe, pdg de BAnQ, en compagnie de membres de leurs équipes.

Signature d'une entente-cadre de coopération entre BAnQ et le Service interministériel des Archives de France (SIAF) par Christiane Barbe, pdg de BAnQ, et Hervé Lemoine, directeur du SIAF, alors que BAnQ recevait à Montréal la visite d'une délégation des Archives de France.

25

Ouverture du Square Banque Nationale. Laboratoire de création numérique destiné aux jeunes de 13 à 17 ans, le Square offre à la fois un espace physique situé à la Grande Bibliothèque et une plateforme numérique collaborative accessible partout au Québec.

31

Lancement de la participation de BAnQ à la campagne Centraide, qui vise à recueillir des sommes permettant d'améliorer la qualité de vie de la communauté et de ses membres les plus vulnérables.

Participation de BAnQ au premier Congrès des professionnels et professionnelles de l'information, qui a lieu à Montréal du 31 octobre au 2 novembre, sur le thème « Bibliothèques et sociétés en mutation ». Christiane Barbe, pdg de BAnQ, y prononce une conférence où elle dévoile en primeur la campagne *Ma bibliothèque, j'y vais!*, qui vise à faire connaître la Déclaration des bibliothèques québécoises tout en stimulant l'enthousiasme des Québécois pour leurs bibliothèques.



15

Présentation du premier des quatre spectacles de la série *Lis-moi quelque chose pour voir*, offerts aux groupes scolaires.



Christiane Barbe, pdg de BAnQ, et Pauline Marois, première ministre du Québec de 2012 à 2014.

Acquisition des archives de Pauline Marois, qui a été la première femme de l'histoire du Québec à occuper la fonction de première ministre. Le fonds d'archives témoigne de la vie privée et publique de M^{me} Marois de la fin des années 1950 à 2014 et principalement de sa vie militante au sein du Parti Québécois et de sa carrière politique à titre de députée, de ministre et de première ministre.

19

Portes ouvertes dans les 10 édifices conservant des archives de BAnQ à l'occasion de la Semaine de la généalogie. Lors de cette journée, les participants peuvent visiter les installations et assister aux ateliers-conférences sur la recherche généalogique organisés à Gaspé, Gatineau, Québec, Rimouski, Rouyn-Noranda, Saguenay, Sept-Îles, Sherbrooke, Trois-Rivières et Montréal.

Novembre

1^{er}

Ouverture à BAnQ Vieux-Montréal de l'exposition *Atelier Graff – Le livre d'artiste repensé*. Présentée à l'occasion du 50^e anniversaire de l'Atelier, l'exposition réunit à la fois des livres d'artistes qui ont jalonné le parcours historique du centre et des œuvres créées en résidence spécialement pour l'occasion.

3

Lancement sur les médias sociaux de la campagne *Ma bibliothèque, j'y vais !*. Cette campagne réunit les témoignages de 28 personnalités de multiples domaines qui racontent leur attachement pour les bibliothèques.

Du 3 au 6



Tenue de la 2^e Foire numérique dans le hall de la Grande Bibliothèque.

Plus de 1000 usagers assistent à des démonstrations et rencontrent des spécialistes afin de découvrir la grande variété de ressources numériques de

BAnQ : livres et revues, journaux du monde entier et patrimoniaux, archives, images, cartes et plans, musique et films.

4

Cérémonie en l'honneur des sept boursiers du Programme de soutien à la recherche de la Fondation de BAnQ.

8

Acquisition d'une rare carte manuscrite du fleuve Saint-Laurent réalisée vers 1711.

11

Visite de la Grande Bibliothèque par le premier ministre Philippe Couillard, guidé par Christiane Barbe, pdg de BAnQ.



Le bibliothécaire Philippe Legault et le premier ministre du Québec, Philippe Couillard.

Décembre

1^{er}

Remise du prix d'excellence Rayonnement international à BANQ par l'Institut d'administration publique de Québec pour son projet collaboratif de BANQ sur Wikimedia en raison de son caractère novateur ainsi que de la qualité de la gestion et de la mobilisation qui ont présidé à sa conception et à sa mise en œuvre.



Des représentants de BANQ, du gouvernement du Québec et de Wikimedia Canada.

2

Acquisition d'une collection de 7000 cartes postales relatives à Montréal. La publication de cet ensemble unique, qui appartenait à Pierre Monette, s'étend du XIX^e siècle aux années 1960.



8

Annnonce par le Conseil des ministres de la nouvelle composition du conseil d'administration de BANQ. Huit nouveaux membres se joignent au conseil, dont Martin Carrier, vice-président chez Warner Bros Games Montréal, à titre de président. Une semaine plus tard, le Conseil des ministres annonce la nomination des deux représentantes de la Ville de Montréal au CA.

19

Dévoilement du deuxième volet de BANQ numérique, qui accueille ses premières collections d'images. Ce projet vise à mettre en commun et à diffuser à une seule adresse tout le patrimoine documentaire numérique conservé par BANQ. Il est réalisé grâce à l'aide financière reçue dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec, qui contribue au rayonnement de la culture québécoise dans l'univers virtuel.

Janvier

10



Ouverture du nouveau café Le Parva au rez-de-chaussée de la Grande Bibliothèque. Les usagers peuvent dorénavant déguster une boisson chaude et des pâtisseries tout en bouquinant dans la section café.

11

Lancement du concours d'architecture visant la réhabilitation et la mise à niveau de la bibliothèque Saint-Sulpice. Celle-ci deviendra une bibliothèque-laboratoire répondant aux besoins des adolescents, mais également du grand public, et sera axée sur l'exploration des nouvelles technologies. BANQ Saint-Sulpice constituera un lieu unique de découvertes technologiques où le déploiement des activités de BANQ permettra de mettre en valeur la grande richesse patrimoniale du bâtiment.



La bibliothèque Saint-Sulpice.

13

Signature d'une entente avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour l'installation d'un bureau de Services Québec à la Grande Bibliothèque. Grâce à ce guichet multiservices, les citoyens profiteront d'un accès simplifié aux services gouvernementaux.

16

Renouvellement de l'entente avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Culture et des Communications pour la gestion, le fonctionnement, le maintien et l'évolution du Catalogue des bibliothèques du Québec ainsi que du Service québécois de traitement documentaire.

18

Acquisition des archives du Séminaire de Rimouski, qui a été pendant plus d'un siècle l'une des institutions les plus marquantes de la région du Bas-Saint-Laurent. Le fonds du Séminaire de Rimouski contient des documents créés entre 1830 et 1987. Ce fonds d'archives est, en raison de ses 132 mètres linéaires de documents textuels et 21 600 photographies, le plus important à être confié à BANQ Rimouski depuis l'inauguration du centre, en 1979.

19

Conclusion d'une entente entre la direction de BANQ et le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec dans le but de signer la nouvelle convention collective 2015-2020.

30

Lancement de l'*Info-bulle* des Amis de BAnQ, une infolettre mensuelle visant à mieux faire connaître leur rôle d'ambassadeurs des missions de BAnQ.

31



Fin des travaux de réaménagement du rez-de-chaussée de la Grande Bibliothèque. Parmi les éléments importants de la dernière phase du projet, soulignons la création d'un espace café dans la bibliothèque, le déploiement de bornes de paiement en libre-service, l'installation d'un comptoir d'abonnement plus accueillant, ainsi que l'aménagement de la zone des journaux et de la zone des services adaptés.

Ouverture à l'Espace Jeunes de l'exposition *De A à Z – 26 clins d'œil sur ta ville*, qui convie le jeune public à une exploration inusitée de la ville à partir des 26 lettres de l'alphabet.

Février

2

Dans le hall de la Grande Bibliothèque, première de la série *Bibliothèque vivante*, qui invite le public à rencontrer des représentants de communautés culturelles montréalaises qui se transforment en « livres humains » pour se raconter. Ces échanges intimistes, offerts dans le but de combattre les préjugés et de construire des ponts entre les cultures, amorcent une série d'actions de médiation sociale.

24

Tenue de la troisième rencontre de la série *Patrimoines 3.0* à BAnQ Vieux-Montréal. Organisée en partenariat par BAnQ et l'Institut du patrimoine de l'UQAM, cette rencontre invite des gens de divers milieux à se pencher sur des projets innovants liés à la culture numérique

qui réactualisent l'expérience patrimoniale et amènent les institutions vers des pratiques collaboratives.

28



Ouverture du nouveau bistro Le Parva à la Grande Bibliothèque. Celui-ci offre aux employés et aux usagers un menu de type bistro et propose des produits à consommer sur place ou à emporter.

Mars

1^{er}

Ajout de plus de trois millions de pages de revues, de journaux et de livres traitées par reconnaissance optique de caractères dans l'interface *Revue et journaux* québécois.

5



Participation de près de 600 personnes à la toute première Journée blanche, une fête de quartier à BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie qui offrait une foule d'activités pour toute la famille en plus d'un parcours thématique sur l'Expo 67.



Exposition *De A à Z – 26 clins d'œil sur ta ville* à l'Espace Jeunes.

Photo : Michel Legendre



Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications, Michèle Dionne et Jean Charest, coprésidents d'honneur de la soirée, Christiane Barbe, pdg de BANQ, Lucien Bouchard, premier ministre du Québec de 1996 à 2001, et sa conjointe Solange Dugas, Marie-Claude Champoux, sous-ministre de la Culture et des Communications, Martin Carrier, président du conseil d'administration de BANQ, et sa conjointe Corinne Demars, Marie-Claude Collet, directrice générale de la Fondation de BANQ, J. Serge Sasseville, vice-président principal, Affaires corporatives et institutionnelles, chez Québecor Média, Diane Juster, auteure-compositrice-interprète, Luc Plamondon, auteur et producteur, et Gérald Tremblay, avocat-conseil chez McCarthy Tétrault, lors de la soirée *Mémoires romantiques*.

13

Première soirée-bénéfice organisée par la Fondation de BANQ, *Mémoires romantiques*, dans le hall de la Grande Bibliothèque, avec la participation de Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications, ainsi que de Jean Charest et de Michèle Dionne, coprésidents d'honneur de la soirée.

16

Ouverture de l'exposition *Aime comme Montréal : au cœur du vivre ensemble*, dans le hall de la Grande Bibliothèque, après un passage remarqué au Musée des beaux-arts de Montréal. L'exposition, présentée dans le cadre de la program-

mation officielle du 375^e anniversaire de Montréal, consiste en un photoreportage sur 30 couples interculturels montréalais capturés dans leur quotidien par les photographes Mikaël Theimer et Jacques Nadeau.

17

Participation au Salon de l'emploi en sciences de l'information, qui permet à BANQ de rencontrer des centaines d'étudiants et de finissants de programmes de certificat et de maîtrise provenant de l'Université de Montréal, de l'Université McGill ainsi que de l'Université d'Ottawa.

24

Tenue à l'Auditorium de la Grande Bibliothèque de la 9^e Journée professionnelle de BANQ, *Une vie pour apprendre*. Les conférenciers traitent de l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie et du rôle éducatif des bibliothèques. Environ 300 personnes, sur place et à distance, participent à l'événement.

27

Annnonce du nom des quatre firmes d'architecture retenues comme finalistes dans le cadre du concours visant la

réhabilitation de la bibliothèque Saint-Sulpice : Affleck de la Riva / Henri Cleinge Architectes, Chevalier Morales + Boudreau Fortin Huot, Hanganu + evoq architectes et in situ atelier d'architecture + DMA Architectes.

Signature de l'acte d'acquisition de la bibliothèque Saint-Sulpice, cédée à BANQ par le ministère de la Culture et des Communications, par Christiane Barbe, pdg de BANQ.



Photo : Michel Legendre

Christiane Barbe, pdg de BANQ, et Janette Bertrand.

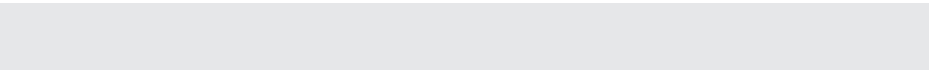
Acquisition des archives de Janette Bertrand, bien connue du grand public québécois. Avant-gardiste éclairée et sensible, M^{me} Bertrand a su aborder nombre de tabous sans détour et ainsi faire avancer plusieurs causes, dont celle des femmes au Québec. Le fonds porte sur la carrière littéraire, radiophonique, télévisuelle et théâtrale de M^{me} Bertrand.

30

Parution des *Statistiques de l'édition au Québec en 2015*, qui tracent le portrait du monde de l'édition québécoise. Les statistiques présentées proviennent d'informations recueillies dans le cadre du dépôt légal des publications imprimées auprès de BANQ.

Photo : Mikaël Theimer





Résultats liés au Plan stratégique 2016-2018

ENJEU 1

LA DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE ET DU SAVOIR

OBJECTIF 1 Améliorer l'expérience des usagers

OBJECTIF 3 Augmenter l'accès aux documents numériques et leur utilisation

ENJEU 2

LE RÔLE DE BAnQ AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ

OBJECTIF 4 Affirmer le leadership et la visibilité de BAnQ sur les plans régional et national, et dans la Francophonie

ENJEU 3

L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PERFORMANCE DE L'ORGANISATION

OBJECTIF 5 Bonifier et valoriser les compétences des membres du personnel

OBJECTIF 6 Optimiser les processus de travail en lien avec la prestation de services aux usagers

OBJECTIF 7 Optimiser les technologies des systèmes d'information

OBJECTIF 8 Augmenter la marge de manœuvre financière

Note : Les résultats présentés dans les pages suivantes sont liés aux cibles 2016-2017 du Plan stratégique 2016-2018 de BAnQ, disponible sur le portail de l'institution à l'adresse suivante : http://www.banq.qc.ca/a_propos_banq/acces_a_linfo/plan_strategique/.

ENJEU 1 LA DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE ET DU SAVOIR**OBJECTIF 1 AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE DES USAGERS**

INDICATEURS	CIBLES 2016-2017	RÉSULTATS	
		2016-2017	2015-2016
Nombre d'entrées dans les aires publiques	2 192 000	2 365 097	2 192 000
Taux de satisfaction des usagers quant aux activités et aux services offerts dans les aires publiques	80 % des usagers répondent « satisfait » ou mieux	86 %	-

Commentaires

Environ le tiers de l'augmentation du nombre d'entrées est attribuable à l'ouverture de la Grande Bibliothèque les vendredis soir à compter du 9 septembre 2016.

Pour des raisons de disponibilités budgétaires, le sondage prévu pour l'année 2017-2018 a été réalisé en mars 2017. Les résultats du sondage ont été reçus en avril 2017.

OBJECTIF 3 AUGMENTER L'ACCÈS AUX DOCUMENTS NUMÉRIQUES ET LEUR UTILISATION

INDICATEURS	CIBLES 2016-2017	RÉSULTATS	
		2016-2017	2015-2016
Nombre de consultations de documents numériques	13 608 000	16 686 982	13 500 000
Nombre d'emprunts de documents numériques	1 100 000	1 255 240	860 000

Commentaires

La consultation de journaux numériques de la Collection universelle a connu une forte hausse, qui explique en bonne partie le dépassement de la cible établie.

L'emprunt de livres numériques, de documents musicaux numériques et de livres sonores adaptés disponibles en ligne a connu une forte hausse, qui explique en bonne partie le dépassement de la cible établie.

ENJEU 2 LE RÔLE DE BAnQ AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ**OBJECTIF 4 AFFIRMER LE LEADERSHIP ET LA VISIBILITÉ DE BAnQ SUR LES PLANS RÉGIONAL ET NATIONAL, ET DANS LA FRANCOPHONIE**

INDICATEURS	CIBLES 2016-2017	RÉSULTATS	
		2016-2017	2015-2016
Nombre d'interventions ayant pour but de partager l'expertise de BAnQ en bibliothéconomie et en archivistique	93	94	92
Nombre de documents et de notices d'autorité créés par BAnQ rendus disponibles sur des sites Internet d'institutions à vocation internationale et à caractère universel	Documents	Documents	Documents
	4 900	4 695	3 800
	Notices d'autorité	Notices d'autorité	Notices d'autorité
	365 000	365 177	360 000

Commentaires

La cible de 4 900 documents n'a pas été atteinte en raison du report du versement prévu de quelque 200 cartes postales sur le site Flickr. Les documents seront versés au premier trimestre 2017-2018.

ENJEU 3 L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PERFORMANCE DE L'ORGANISATION**OBJECTIF 5 BONIFIER ET VALORISER LES COMPÉTENCES DES MEMBRES DU PERSONNEL**

INDICATEURS	CIBLES 2016-2017	RÉSULTATS	
		2016-2017	2015-2016
Nombre d'employés ayant reçu des activités de formation	460	560	414
Nombre d'activités de reconnaissance	6	10	2

Commentaires

La direction a jugé opportun d'organiser davantage d'activités en réponse aux recommandations émises par le comité interne sur la reconnaissance.

OBJECTIF 6 OPTIMISER LES PROCESSUS DE TRAVAIL EN LIEN AVEC LA PRESTATION DE SERVICES AUX USAGERS

INDICATEUR	CIBLE 2016-2017	RÉSULTATS	
		2016-2017	2015-2016
Temps d'attente des usagers à la Grande Bibliothèque pour procéder au renouvellement de leur abonnement	3 minutes	5 minutes 29 secondes	3 minutes 30 secondes

Commentaires

La réalisation de l'objectif était directement liée à un projet informatique qui aurait permis le renouvellement à distance des abonnements. Ce projet n'a pas pu être mis en place au cours de l'année 2016-2017 et les décisions relatives au budget de maintien d'actifs font en sorte que ce projet ne pourra être réalisé en 2017-2018.

OBJECTIF 7 OPTIMISER LES TECHNOLOGIES DES SYSTÈMES D'INFORMATION

INDICATEUR	CIBLE 2016-2017	RÉSULTATS	
		2016-2017	2015-2016
Taux de disponibilité des principaux systèmes informatiques	Mise en place des mesures	Les mesures sont en place.	Systèmes disponibles à 98 %

OBJECTIF 8 AUGMENTER LA MARGE DE MANŒUVRE FINANCIÈRE

INDICATEUR	CIBLE 2016-2017	RÉSULTATS	
		2016-2017	2015-2016
Montant des revenus autonomes	3 600 000 \$	3 457 015 \$	3 400 000 \$

Commentaires

La cible n'a pas été atteinte en raison du report en 2017-2018 de la location du terrain nord de la Grande Bibliothèque (225 000 \$).

Exigences législatives et gouvernementales

Déclaration de services aux citoyens

La réalisation des missions de Bibliothèque et Archives nationales du Québec est encadrée par sa Déclaration de services aux citoyens. Celle-ci se trouve à l'annexe 1. À la suite de l'approbation de son Plan stratégique 2016-2018, BAnQ procédera prochainement à la révision de sa Déclaration de services aux citoyens, conformément aux exigences du Secrétariat du Conseil du trésor.

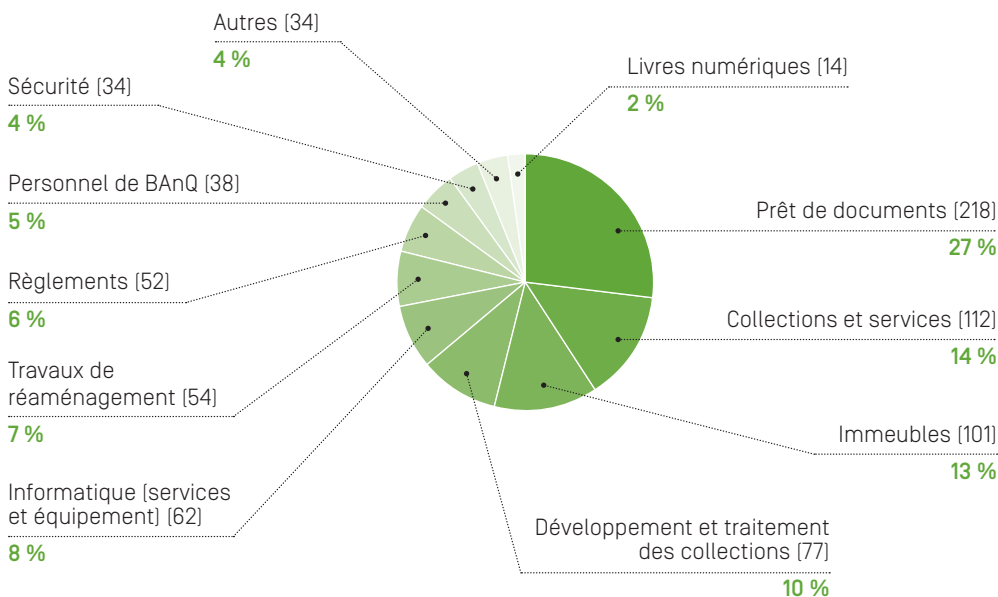
BAnQ traite rapidement et avec efficacité les plaintes qu'elle reçoit.

TABLEAU A – COMMENTAIRES ET PLAINTES DES USAGERS

	2015-2016	2016-2017
Commentaires	300	368
Plaintes	796	796
Total	1 096	1 164

GRAPHIQUE B – OBJETS DES PLAINTES POUR L'EXERCICE 2016-2017

Le dernier palier de traitement des plaintes est constitué du Protecteur des usagers de BAnQ, qui a reçu 12 plaintes en 2016-2017. Parmi celles-ci, 10 concernaient BAnQ, alors que les deux autres visaient des établissements qui ne relèvent pas de BAnQ. Cinq plaintes portaient sur des contestations de frais à la suite de retards ou à cause de documents endommagés; trois plaintes étaient en lien avec le service à la clientèle (manque de suivi, mauvais traitement des employés); une plainte visait l'absence du prêt interbibliothèques. Enfin, la dernière plainte était en lien avec un fournisseur de services en matière de diffusion d'archives. Cette dernière plainte ne soulevait aucune difficulté relative aux services offerts, aux politiques de l'institution ou aux installations, mais a néanmoins été transmise aux personnes concernées pour qu'elles y donnent suite, ce qui a été fait. Les plaintes reçues ont été réglées en vertu de la Politique sur la gestion des plaintes et commentaires des usagers de BAnQ.



Utilisation des ressources

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

TABLEAU C – DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2016-2017

Catégories de coûts	Investissements prévus (en milliers de dollars)	Investissements réels (en milliers de dollars)	Dépenses prévues (en milliers de dollars)	Dépenses réelles (en milliers de dollars)
Activités d'encadrement ¹	0	0	827	817,90
Activités de continuité ²	1 809	1 651	3 334,20	3 721,60
Projets ³	4 261,10	3 142,60	0	0
Total	6 070,10	4 793,60	4 161,20	4 539,50

1. Activités d'encadrement : l'ensemble des activités de gestion, de soutien administratif, de mise en place et de gestion d'un bureau de projets, de normalisation, de reddition de comptes, d'études d'orientation et de veille technologique.

2. Activités de continuité : les activités liées au fonctionnement des systèmes et des infrastructures technologiques, à la qualité de production, à la prévention et à la correction des dysfonctionnements, à la mise à jour du matériel et des logiciels et au soutien-conseil. Elles comprennent aussi les activités permettant l'exécution des traitements informatiques et celles liées au fonctionnement des équipements et des logiciels, à la gestion des infrastructures technologiques, et à la sécurité physique et logique des données sur support informatique ainsi qu'à celle des systèmes et des infrastructures technologiques.

3. Projets : l'ensemble des actions menant au développement, à la mise à niveau, à l'acquisition, à la location, à l'évolution et à l'entretien d'applications et de biens en ressources informationnelles.

Concernant les investissements, l'écart entre les investissements réels et les investissements prévus a été causé principalement par le report de projets, notamment la mise en place d'une solution de sauvegarde de données et l'implantation d'un plan de relève. De plus, plusieurs projets ont été ralentis par le manque de ressources en développement Java.

Concernant les dépenses, l'écart entre les dépenses réelles et les dépenses prévues a été causé principalement par l'ajout de nouveaux contrats d'entretien (trieuse, pare-feu, réseau sans fil, etc.) et l'ajout de ressources tant à l'interne qu'à l'externe.

TABLEAU D – LISTE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2016-2017

Liste des projets	Avancement [%]
Mise à niveau des commutateurs de cœur	100 %
Remplacement de l'infrastructure de téléphonie	0 %
Solution de conservation numérique	100 %
Optimisation du logiciel C2 Atom – gestion des demandes et des incidents informatiques	100 %
Refonte du système de gestion des archives	30 %
BAnQ numérique	50 %
Mise à niveau du système de gestion de la relation client, phase 1	100 %
Mise à niveau du système de gestion de la Grande Bibliothèque, phase 1	100 %
Remplacement de l'unité UPS du deuxième centre de données	100 %
Maintien d'actifs – infrastructure d'impression	0 %
Remplacement de la solution de sauvegarde des données	0 %
Remplacement de l'infrastructure de stockage du site secondaire	100 %

Mise en place d'un logiciel d'indexation automatisée des notices descriptives des fonds d'archives	100 %
Projet 3e lieu (partie informatique)	100 %
Intégration feuille de temps / paie	0 %
Médialab (Plan culturel numérique du Québec), phase 1	100 %
Web sémantique (Plan culturel numérique du Québec)	0 %
Service québécois du traitement documentaire, phase 1	100 %
Ligne du temps	65 %

TABLEAU E – LISTE DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES ET RESSOURCES AFFECTÉES EN 2016-2017

Liste des projets	Ressources humaines prévues ¹ [en milliers de dollars]	Ressources humaines utilisées ¹ [en milliers de dollars]	Ressources financières prévues ² [en milliers de dollars]	Ressources financières utilisées ² [en milliers de dollars]	Explication sommaire des écarts
Mise à niveau des commutateurs de cœur	144,90	100,70	209,40	15,10	Le projet a été finalisé avec un budget moindre que ce qui était prévu. Sa portée a été revue à la baisse.
Remplacement de l'infrastructure de téléphonie	50	6	525	8,30	Le projet initial de mise à niveau a été annulé. Un nouveau projet de remplacement de l'infrastructure de téléphonie est planifié pour l'exercice 2017-2018.
Solution de conservation numérique	40	146,70	200	50,90	Le projet a été finalisé avec des ressources internes. Il était difficile de trouver toutes les compétences à l'externe.
Optimisation du logiciel C2 Atom – gestion des demandes et des incidents informatiques	15	10,60	20	2,60	Le projet a été finalisé avec un budget moindre que ce qui était prévu.
Refonte du système de gestion des archives	493,90	602,50	405,90	311,60	Le projet a été réalisé avec plus de ressources internes que de consultants. Les tâches de gestion, d'analyse et d'architecture ont été faites à l'interne.
BAnQ numérique	400	521,90	62,50	2,80	La portée du projet a changé. Certains livrables prévus pour 2017-2018 qui nécessitaient plus de ressources internes ont été réalisés plus tôt que prévu.
Mise à niveau du système de gestion de la relation client, phase 1	30	98,20	100	120,90	La mise à niveau s'est avérée plus complexe que prévu. Plusieurs ressources internes et externes ont été nécessaires pour finaliser toutes les activités.
Mise à niveau du système de gestion de la Grande Bibliothèque, phase 1	0	129,60	81,30	15,10	La portée du projet a changé. Plusieurs fonctionnalités additionnelles ont été développées avec des ressources internes.
Remplacement de l'unité UPS du deuxième centre de données	15	9	20	22	Le projet a été finalisé selon le budget.
Remplacement de la solution de sauvegarde des données	90	7,50	935	0	Le projet a été suspendu. Sa réalisation est planifiée pour l'exercice 2017-2018.

Remplacement de l'infrastructure de stockage du site secondaire	0	30	248,20	193,70	La solution retenue à la suite de l'appel d'offres a été acquise à un coût moindre que le coût estimé. Quelques activités ont été effectuées à l'interne.
Mise en place d'un logiciel d'indexation automatisée des notices descriptives des fonds d'archives	5	14,80	60	0	Le projet a été finalisé. Le paiement du fournisseur sera effectué au cours de l'exercice 2017-2018.
Intégration feuille de temps / paie	0	3,40	0	0	Le projet a été suspendu. Sa réalisation est planifiée pour l'exercice 2017-2018.
Médialab (Plan culturel numérique du Québec), phase 1	56,20	204,40	85	178,80	Le projet a été finalisé selon le budget.
Total	1 340	1 885,30	2 952,30	921,60	

1. Les coûts en ressources humaines correspondent aux dépenses en rémunération du personnel.

2. Les coûts en ressources financières comprennent les services internes, les services externes, les acquisitions et la location de biens ainsi que les frais connexes.

RESSOURCES HUMAINES

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF

TABLEAU F – EFFECTIF AU 31 MARS 2017 (EN NOMBRE D'EMPLOYÉS)

Secteurs d'activité	2016	2017
Personnel d'encadrement	38	44
Professionnels et conseillers en ressources humaines	222	236
Employés de soutien	446	458
Total	706¹	738¹

1. Inclut 52 employés surnuméraires en 2016 et 64 en 2017.

TABLEAU G – HEURES RÉMUNÉRÉES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2016-2017¹

Secteurs d'activité	2015-2016	2016-2017
Personnel d'encadrement	–	71 973
Professionnels et conseillers en ressources humaines	–	384 843
Employés de soutien	–	717 203
Total en heures rémunérées²	–	1 174 019
Total en ETC transposés³ [total heures rémunérées / 1 826,3 h]	–	642,84

1. Cette nouvelle façon de présenter l'information découle d'une décision du Conseil du trésor du 17 mai 2016 (C.T. 216343) concernant l'établissement du niveau d'effectif dont dispose chaque ministre pour l'ensemble des organismes publics dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique et dont il est responsable.

2. Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures effectuées en temps supplémentaire par le personnel permanent et occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.

3. Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalent temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine, soit 1826,3 heures par année.

TABLEAU H – TAUX DE ROULEMENT DU PERSONNEL PERMANENT¹

	2015-2016	2016-2017
Taux de roulement (%)	4,20	4,98

1. Données comprenant les départs volontaires et les congédiements.

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL

TABLEAU I – ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FORMATION¹

Champ d'activité	2015	2016
Proportion de la masse salariale (%)	0,77	1,25
Nombre moyen de jours de formation par personne qui a reçu une formation	1,84 jour	2,84 jours
Somme allouée par personne qui a reçu une formation ²	251,08 \$	171,17 \$

1. La reddition de comptes s'effectue sur l'année civile.

2. En 2016, plusieurs formations suivies étaient à coût nul, ce qui explique à la fois l'augmentation du nombre moyen de jours de formation et la diminution de la somme allouée par personne.

Bonis au rendement

Les versements de bonis ont été suspendus en 2009 pour une durée de trois ans à la suite de l'application de la loi 100 autant pour les cadres que pour le président-directeur général. Cette disposition de la loi 100 sur la rémunération additionnelle fondée sur le rendement est reconduite depuis 2013.

TABLEAU J – BONIS ACCORDÉS EN 2016-2017 POUR LA PÉRIODE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DU 1^{ER} AVRIL 2015 AU 31 MARS 2016

Statut	Nombre de bonis au rendement	Montant
Cadres	0	0 \$
Cadres juridiques	0	0 \$
Titulaires d'un emploi supérieur à temps plein	0	0 \$
Total	0	0 \$

Mesures de réduction des dépenses

Conformément aux mesures de contrôle des dépenses adoptées par le Conseil du trésor pour l'année 2016-2017 pour les organismes autres que budgétaires, BAnQ a limité les dépenses de fonction de son personnel d'encadrement et de sa haute direction ainsi que les dépenses relatives au temps supplémentaire, à la formation, à l'octroi de contrats, à la publicité et aux déplacements.

Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services

Contrats de services

TABLEAU K - CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ OU PLUS CONCLUS EN 2016-2017

	Nombre	Valeur
Contrats de services avec une personne physique ¹	0	– \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ²	53	8 511 147 \$
Total des contrats de services	53	8 511 147 \$

1. Toute personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

2. Inclut les personnes morales de droit privé ainsi que les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Gestion et contrôle des effectifs

TABLEAU L - RÉPARTITION DE L'EFFECTIF EN 2016-2017

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3 h	Nombre d'employés rémunérés au 31 mars 2017 ¹
Personnel d'encadrement	71 973	0	71 973	39,4	44
Personnel professionnel	382 637	2 206	384 843	210,7	236
Personnel de bureau, technicien et assimilé	688 495	5 654	694 149	380,1	444
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	22 743	311	23 054	12,6	14
Étudiants et stagiaires ²	10 023	0	10 023	5,5	1
Total des heures	1 175 871	8 171	1 184 042		
Total en ETC transposés [Total des heures / 1 826,3 h]	643,8	4,5	648,3		

1. Chiffres calculés selon le nombre de dépôts bancaires.

2. Les étudiants et les stagiaires ne sont pas comptabilisés dans les tableaux F et G.

Le nombre d'heures total pour la période d'avril 2016 à mars 2017 est de 1 184 042, comparativement à la cible de 1 183 729 fixée par le ministère de la Culture et des Communications pour la même période, ce qui équivaut à un dépassement de 313 heures.

Allégement réglementaire et administratif

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02) et à la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (RLRQ, c. B-1.2), BANQ a procédé à la refonte de son corpus réglementaire. Les 22 juin et 22 septembre 2016, le conseil d'administration adoptait, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, les nouvelles Règles de gouvernance et de régie interne de BANQ, qui incluent la Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BANQ, ainsi que le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de BANQ.

Cette refonte a permis de remplacer les 12 règlements, règles, politiques et procédures suivants :

Pour les Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ

1. Règlement de régie interne du conseil d'administration de BAnQ, adopté le 31 janvier 2005 ;
2. Règlement sur la formation, le mandat, la composition et le fonctionnement des comités rattachés au conseil d'administration de BAnQ, adopté le 16 septembre 2008 ;
3. Règles de fonctionnement et de régie interne des comités rattachés au conseil d'administration de BAnQ, adoptées le 31 janvier 2006 ;
4. Règlement sur l'élection des représentants des usagers de BAnQ au conseil d'administration, adopté le 30 juin 2011.

Pour la Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ

1. Règlement relatif aux règles de gestion financière de BAnQ, adopté le 13 décembre 2006 ;
2. Règlement relatif aux règles de gestion financière de la construction de l'édifice de diffusion (« Grande Bibliothèque ») de BAnQ, adopté le 31 janvier 2006 ;
3. Politique de BAnQ en matière de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction, adoptée le 13 décembre 2012 ;
4. Procédure encadrant l'octroi de gré à gré de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction comportant une dépense supérieure au seuil d'appels d'offres publics, adoptée le 27 août 2012 ;
5. Politique d'acquisition des biens et services de BAnQ, adoptée le 16 septembre 2008 ;
6. Procédure relative aux contrats de concession de BAnQ, adoptée en janvier 2006 ;
7. Politique administrative concernant les règles budgétaires de BAnQ, adoptée le 15 mai 2006 ;
8. Règlement sur la délégation de signature et de pouvoir du président-directeur général de BAnQ, adopté le 31 janvier 2006.

Sécurité de l'information

La Politique en matière de sécurité de l'information a également fait l'objet d'une refonte complète, et la nouvelle version a été adoptée à la réunion du conseil d'administration du 22 septembre 2016. La politique se fonde sur divers règlements, lois et directives, dont la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (RLRQ, c. G-1.03), la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale et le Cadre de gestion de la sécurité de l'information.

Code des responsabilités des usagers

Le Code des responsabilités des usagers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec a fait l'objet d'une mise à jour, adoptée le 22 septembre 2016 par le conseil d'administration. Le but de la refonte était de confirmer les pratiques en cours tout en tenant compte de nouvelles réalités, telle l'ouverture d'un espace café au rez-de-chaussée de la Grande Bibliothèque.

Les principales modifications adoptées sont les suivantes :

- mention plus claire du fait que le Code s'adresse aussi aux usagers des services à distance ;
- ajout de l'interdiction devapoter [cigarette électronique] ;
- permission de consommer des boissons non alcoolisées dans des contenants fermés dans certaines zones de la Grande Bibliothèque ;
- permission d'utiliser un cellulaire, pourvu que le bruit ne nuise pas à la quiétude des lieux ;
- permission de prendre des photographies, dans le respect des lois sur le droit d'auteur. Le Code précise qu'il faut également s'assurer d'avoir le consentement des usagers et des employés avant de les filmer ou de les photographier.

Traitement documentaire

Une nouvelle Politique de traitement documentaire de la Collection universelle de BAnQ a été adoptée par le conseil d'administration le 22 septembre 2016. Celle-ci vise principalement à déterminer les normes utilisées pour décrire et analyser les documents de la Collection universelle ainsi que les principes qui guident le traitement documentaire, afin de favoriser l'accès aux ressources documentaires et d'en assurer un traitement de qualité.

La Politique de traitement documentaire de la Collection universelle de BAnQ est adaptée à la réalité d'une grande bibliothèque publique essentiellement axée sur la diffusion des collections, qu'elle souhaite attrayantes et accessibles rapidement. Les principes et normes énoncés se veulent cohérents avec les pratiques des grandes bibliothèques nord-américaines afin de favoriser la concertation et l'échange en matière de traitement documentaire entre les bibliothèques.

Mesures prises pour se conformer aux recommandations du Vérificateur général pour l'exercice 2015-2016

Une seule des cinq mesures identifiées pour se conformer aux recommandations du Vérificateur général n'a pu être implantée au 31 mars 2017. Toutefois, des actions ont été prises afin de respecter intégralement d'ici le 31 décembre 2017 la recommandation formulée.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02, art. 15 al 4) et à la Loi sur BAnQ, BAnQ a procédé à la révision du Règlement sur le code d'éthique des administrateurs publics de Bibliothèque et Archives nationales du Québec en vigueur depuis le 31 janvier 2006.

Le 22 septembre 2016, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration a adopté le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de BAnQ, largement inspiré du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30).

Les principales modifications au code d'éthique de 2006 résident en trois points. Le Code s'applique aux administrateurs, mais aussi aux dirigeants de BAnQ tels que définis dans la Loi sur BAnQ. De plus, les administrateurs et dirigeants de BAnQ sont assujettis à la Politique de BAnQ en matière d'utilisation des médias sociaux par les employés, avec les adaptations nécessaires. Enfin, il instaure une Procédure de délibérations relative aux conflits d'intérêts, de façon à gérer les situations potentielles de conflits d'intérêts.

Les administrateurs et les dirigeants de BAnQ sont tenus de respecter les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées dans le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

En 2016-2017, aucun cas de transgression du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a été porté à l'attention du ministère du Conseil exécutif. Le Code est reproduit à l'annexe 2.

Politique de financement des services publics

TABLEAU M - POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS AU 31 MARS 2017

Revenus provenant de la tarification	Méthode de fixation du tarif	Date de la révision tarifaire	Mode d'indexation du tarif	Revenus de tarification perçus	Coût des biens et services	Niveau de financement atteint (%)	Niveau de financement visé (%)
Direction générale de la Grande Bibliothèque							
Abonnement	Valeur marchande	10 décembre 2015	Fixation	2 275 \$	329 \$	100 %	100 %
Prêt entre bibliothèques	Valeur marchande	10 décembre 2015	Fixation	1 931 \$	1 287 \$	100 %	100 %
Recherche spécialisée	Valeur marchande	10 décembre 2015	Fixation	375 \$	304 \$	100 %	100 %
Directions générales de la Grande Bibliothèque, de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales							
Impression et reproduction	Valeur marchande	10 décembre 2015	Fixation	154 364 \$	140 601 \$	110 %	110 %
Direction du développement des affaires et de la commercialisation							
Allée des bouquinistes	Valeur marchande	10 décembre 2015	Fixation	4 550 \$	2 530 \$	180 %	100 %
Stationnement ¹	Valeur marchande	10 décembre 2015	Fixation	1 157 500 \$	487 802 \$	237 %	145 %
Location de salles ²	Valeur marchande	23 mars 2016	Fixation	306 598 \$	160 681 \$	191 %	75 %
Direction des communications, des relations publiques et de la visibilité numérique et Direction de l'éducation et de la programmation							
Publications	Valeur marchande	10 décembre 2015	Fixation	2 091 \$	1 566 \$	134 %	100 %
Direction de l'éducation et de la programmation							
Camp de jour	Valeur marchande	10 décembre 2015	Fixation	18 541 \$	93 416 \$	20 %	20 %
Billetterie ³	Valeur marchande	10 décembre 2015	Fixation	142 759 \$	41 997 \$	340 %	50 %
Total				1 790 984 \$	930 513 \$		
Revenus provenant d'une autre source que la tarification							
Amendes				872 916 \$			
Repères et services de catalogage avant publication [CIP]				318 028 \$			
Prêt de services ⁴				72 532 \$			
Ententes avec Bibliothèque et Archives Canada pour le transfert et le traitement de publications numériques d'éditeurs du Québec				125 000 \$			
Autres (guichet automatique, location d'exposition, porte-monnaie virtuel)				210 329 \$			
Total des autres revenus				3 389 789 \$			
Produits et services non tarifés, mais qui pourraient l'être							
Aucun							

Justification du niveau de financement visé :

1. Le niveau de financement est passé de 193 % en 2015-2016 à 237 % en 2016-2017 parce qu'en 2016-2017 les revenus ont connu une hausse importante. Les dépenses sont par ailleurs restées stables.
2. Le niveau de financement est passé de 95 % en 2015-2016 à 191 % en 2016-2017 parce qu'en 2016-2017 la méthode d'évaluation du pourcentage d'utilisation des salles a été modifiée. Les jours de fin de semaine et les jours fériés ont été considérés dans le calcul. L'effet de cette modification est de diminuer le coût relié aux bâtiments. De plus, le coût de financement du bâtiment a beaucoup diminué à la suite du refinancement de la dette. Le taux d'intérêt est passé de 4,816 % à 2,662 %.
3. Le niveau de financement est passé de 269 % en 2015-2016 à 340 % en 2016-2017 parce que l'exposition *La bibliothèque, la nuit* a donné lieu à une tarification à l'entrée.
4. Ce revenu est annulé par une dépense salariale de valeur équivalente.

Développement durable

Activités réalisées au cours de l'exercice

L'Assemblée nationale a adopté en 2006 la Loi sur le développement durable, qui vise à assurer une gouvernance fondée sur un développement répondant aux besoins du présent sans compromettre la qualité de vie des générations futures. Cette loi touche les sociétés d'État comme Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Par la mise en œuvre de son deuxième plan d'action quinquennal, BAnQ affirme son engagement envers la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 adoptée par le gouvernement du Québec à l'automne 2015. Conçu avec l'apport de toutes les unités administratives, le Plan d'action de développement durable 2015-2020 a été adopté par le conseil d'administration de BAnQ en mars 2016. BAnQ présente ici le premier bilan de son nouveau plan d'action. Les résultats se rapportent aux cibles des indicateurs.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	ACTION	INDICATEURS	CIBLES
1.1. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	1. Gérer les ressources matérielles de façon écoresponsable et valoriser les matières résiduelles	Nombre de campagnes de sensibilisation	Au moins 1 campagne de sensibilisation par année
		Nombre de fournisseurs adhérant au dépôt bancaire numérique	100 fournisseurs adhérant au dépôt bancaire numérique
		Pourcentage d'implantation du programme de gestion intégrée des documents	100 % du personnel dans les unités administratives visées par la gestion intégrée des documents

Résultats de l'année

En 2016-2017, la campagne de sensibilisation « BAnQ s'active pour la réduction du papier et la gestion des matières résiduelles! » a été réalisée afin de sensibiliser l'ensemble des employés à la gestion responsable du papier et des déchets. Par ailleurs, les mesures permettant d'atteindre la cible de 100 fournisseurs adhérant au dépôt bancaire numérique seront mises en place en 2017-2018.

BAnQ a amorcé sa stratégie d'implantation du programme de gestion intégrée des documents (GID) qui, en 2020, doit rejoindre 100 % du personnel des unités administratives concernées. Un sondage, qui doit permettre de dresser un bilan de la situation et d'établir les besoins, a été élaboré et sera transmis en 2017-2018 au personnel.

En accord avec l'objectif 1.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, ces actions contribuent à la réalisation d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles de BAnQ.

ACTION	INDICATEUR	CIBLE
2. Contribuer à la réduction des déplacements et à l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés	Nombre de mesures incitatives	Au moins 1 mesure incitative ou de valorisation par année

Résultats de l'année

Dans le cadre d'un partenariat, BAnQ s'est associée à Téo Taxi, une compagnie qui offre un service de taxi entièrement électrique, afin d'inciter les employés se déplaçant dans le cadre de leurs fonctions dans la région montréalaise à adopter un mode de transport écoresponsable. L'utilisation de l'application mobile et du compte affaires en ligne permet une gestion simplifiée et efficace des suivis comptables tout en éliminant les reçus papier. Au 31 mars 2017, le projet était en phase d'essai. Il sera implanté officiellement en 2017-2018.

Grâce à ce partenariat, BAnQ contribue concrètement au résultat 2 de l'objectif 1.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, soit « la réduction, d'ici 2020, de 9 % des émissions de GES des véhicules légers de la flotte gouvernementale par rapport au niveau évalué en 2009-2010 ».

ACTION	INDICATEURS	CIBLES
3. Exécuter les projets de construction, de rénovation et d'aménagement de locaux de manière écoresponsable	Pourcentage des appels d'offres pour des travaux de construction qui intègrent un plan de gestion des matières résiduelles respectant la hiérarchie des 3RV Pourcentage des projets d'exposition où les matériaux de construction et de rénovation sont valorisés	75 % des appels d'offres pour des travaux de construction qui intègrent un plan de gestion des matières résiduelles respectant la hiérarchie des 3RV 75 % des projets d'exposition valorisant l'utilisation et la disposition écoresponsable des matières résiduelles de construction et de rénovation

Résultats de l'année

Afin d'assurer une gestion écoresponsable de ses projets de construction et de rénovation, BANQ a intégré une clause à propos de la gestion et de l'élimination des déchets dans ses appels d'offres. En 2016-2017, 100 % des appels d'offres de BANQ concernant des travaux de construction ont intégré un plan de gestion des matières résiduelles respectant la hiérarchie des 3RV.

Pour l'année 2016-2017, 88 % des projets d'exposition développés par BANQ ont intégré l'utilisation et la disposition écoresponsable des matières résiduelles de construction et de rénovation. Concrètement, BANQ s'est assurée de la réutilisation des matériaux d'emballage muséologique pour le transport des expositions et de la récupération de plusieurs éléments de mobilier et de matériel de décor usagé pour la fabrication de nouveaux éléments de décor, de rangement et de transport.

À ces gestes s'ajoutent la réutilisation des tablettes numériques et du matériel audiovisuel des expositions, ainsi que le recyclage systématique des éléments électroniques et informatiques non fonctionnels.

Les résultats de l'action 3 contribuent directement au résultat 5 de l'objectif 1.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, soit « la réalisation de projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable », car BANQ intègre dans ses projets de construction et d'exposition des mesures de reconversion et de disposition écoresponsable des matières résiduelles des matériaux.

ACTION	INDICATEURS	CIBLES
4. Augmenter les acquisitions écoresponsables	Nombre de mesures administratives favorisant l'augmentation des acquisitions écoresponsables Nombre de formations suivies	Au moins 2 mesures favorisant l'augmentation des acquisitions écoresponsables Au moins 1 formation par année sur le thème de l'écoresponsabilité

Résultats de l'année

Afin de renforcer ses pratiques en matière d'approvisionnement, BANQ a élaboré une politique d'achat écoresponsable applicable à tout achat de biens. Celle-ci vise à favoriser l'acquisition de biens respectant les critères de développement durable, à fournir des critères écologiques aux responsables des achats et à établir des pratiques d'approvisionnement durables et écoresponsables. Elle entrera en vigueur prochainement.

L'institution n'a cependant pas attendu la mise en application de cette politique pour prendre des mesures concrètes en matière d'achat écoresponsable : elle a déjà intégré des clauses environnementales spécifiques à ses appels d'offres d'approvisionnement.

Par ailleurs, la formation « Acquisitions écoresponsables : suivi et reddition de comptes par SAGIR » a été suivie par deux employés responsables des approvisionnements.

L'élaboration d'une politique d'achat écoresponsable et la formation suivie par les employés contribuent à l'atteinte du résultat numéro 8 de l'objectif 1.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, soit l'intégration de considérations écoresponsables dans les politiques internes de gestion contractuelle ou l'élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable.

ACTION	INDICATEURS	CIBLES
5. Améliorer la gestion écoresponsable de l'environnement technologique	Nombre de pratiques de gestion écoresponsable de l'environnement informatique	1 bonne pratique d'ici 2020
	Proportion des appareils constituant le parc d'impression de l'organisme qui répondent à un modèle de gestion écoresponsable	75 % des imprimantes et appareils multifonctions du parc d'impression de BAnQ d'ici 2020

Résultats de l'année

D'ici 2020, BAnQ installera un système de gestion automatisée de l'alimentation électrique sur 75 % des micro-ordinateurs de table de son parc informatique. Des tests préliminaires ont été réalisés en 2016-2017 afin de confirmer le choix du système.

Par ailleurs, BAnQ a identifié 120 imprimantes et appareils multifonctions de son parc d'impression qui, d'ici 2020, devront répondre à un modèle de gestion écoresponsable comprenant l'impression recto-verso par défaut, la gestion de l'alimentation électrique (mode veille ou arrêt automatique) et l'impression en noir et blanc par défaut sur les appareils couleur. En 2016-2017, 66 imprimantes et appareils multifonctions répondaient aux critères de gestion écoresponsable, soit 55 % des 120 imprimantes sélectionnées. BAnQ poursuit ses actions pour augmenter la proportion de son parc répondant à son modèle de gestion écoresponsable.

De plus, une étude pour une éventuelle rationalisation du nombre d'équipements d'impression a été demandée afin de réduire la quantité d'imprimantes de proximité en faveur des équipements multifonctions centraux.

Les actions prises par BAnQ pour améliorer la gestion écoresponsable de son parc et de son environnement informatiques participent à l'atteinte du résultat numéro 6 de l'objectif 1.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	ACTION	INDICATEUR	CIBLE
1.2. Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	6. Prendre en compte des principes de développement durable dans le cadre de processus de révision des programmes gouvernementaux	Nombre de programmes et de projets évalués selon les principes de développement durable	Au moins 1 programme ou projet par année

Résultats de l'année

Au cours de l'exercice 2016-2017, BAnQ a continué de faire la collecte des contenants consignés auprès de ses employés. La compagnie de recyclage engagée est un organisme d'insertion sociale agréé et recommandé par Recyc-Québec.

BAnQ assure par ailleurs une veille quant aux formations offertes sur le développement durable.

Les résultats de l'action 6 visent à renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics, comme l'énonce l'objectif 1.2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable. La protection de l'environnement, l'équité et la solidarité sociale sont au cœur des actions réalisées par BAnQ en 2016-2017.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	ACTION	INDICATEUR	CIBLE
1.4. Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	7. S'engager dans la promotion et la mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les organismes publics et à l'extérieur de l'administration publique	Nombre de communications réalisées auprès des parties prenantes externes	Au moins 1 campagne de sensibilisation dans les espaces publics de BAnQ

Résultats de l'année

La cible n'a pas été atteinte en 2016-2017. Toutefois, depuis le 1^{er} avril 2017, une clause faisant la promotion du développement durable a été ajoutée aux contrats de location des salles de BAnQ.

Avec cette nouvelle clause, BAnQ souhaite sensibiliser ses partenaires au développement durable. Ce geste est en lien avec le résultat numéro 2 de l'objectif 1.4 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, soit « la promotion et la mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les MO et à l'extérieur de l'administration publique ».

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	ACTION	INDICATEURS	CIBLES
1.5. Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	8. Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel, dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire	Nombre de projets mettant en valeur le patrimoine documentaire québécois	Au moins 12 projets par année dans les édifices de BAnQ
		Nombre de consultations de documents numériques	1 exposition mettant en valeur le patrimoine documentaire québécois
		Nombre de documents numérisés des collections patrimoniales disponibles en ligne	Hausse de 1,85 % du nombre de consultations de documents
			Augmentation de 2 % par année du nombre de documents en ligne

Résultats de l'année

En 2016-2017 ont été réalisés 15 projets mettant en valeur le patrimoine documentaire québécois :

- *Le livre d'artiste : coup d'œil sur la collection de BAnQ*, un atelier offert à la maison de la culture de Longueuil dans le cadre du Festival des arts imprimés de Montréal.
- *Musique et patrimoine imprimé : cinq artistes québécois de la chanson*, deux ateliers éclair offerts à BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie.
- *Journée blanche – Une fête de quartier*, un événement qui mettait en valeur le patrimoine documentaire d'Expo 67 à BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie.
- *À petite échelle*, des ateliers visant à présenter des cartes géographiques à des enfants de 4^e année à BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie.
- *Projet Olivar Asselin*, un projet de transcription collaborative de lettres provenant du fonds d'archives Olivar Asselin, sur la plateforme Wikisource.
- *Albums Flickr* : 10 nouveaux albums de photos disponibles sur la plateforme Web Flickr.
 - Jour de la Victoire à Montréal – 7 mai 1945
 - Youppi!
 - 9 juin : Journée internationale des archives
 - Chantier du tunnel Ville-Marie, 1971-1973
 - Inauguration du métro de Montréal
 - Expo 67 et Terre des Hommes
 - Noël à travers les âges
 - Au pays de l'enfance
 - Tempêtes et déneigement
 - Le temps des sucres

En 2017-2018, BAnQ présentera une exposition d'envergure sur le hockey qui mettra en valeur le patrimoine documentaire québécois. BAnQ souhaite ainsi aller chercher un nouveau public.

Par ailleurs, les consultations de documents numériques sont passées à 16 686 982, une augmentation de 23 % par rapport à 2015-2016.

Au 31 mars 2017, 15 313 387 documents numérisés des collections patrimoniales étaient disponibles en ligne, ce qui représente une augmentation de 9 % par rapport à l'an dernier.

Les résultats de l'action 8 sont liés à l'objectif 1.5 de la Stratégie gouvernementale de développement durable : ils facilitent l'accès et la participation à la vie culturelle pour les citoyens.

ACTION	INDICATEURS	CIBLES
9. Favoriser l'épanouissement culturel des citoyens ainsi que leur accès et leur participation à la vie culturelle	Nombre d'activités gratuites par année [pour les adultes et pour les jeunes]	65 activités gratuites par année, tous publics confondus
	Nombre d'entrées dans les aires publiques	Augmentation de 1 % de la fréquentation des espaces publics au terme de deux ans
	Nombre de nouveaux abonnés	Augmentation annuelle de 1 % du nombre de nouveaux abonnés sur place et à distance

Résultats de l'année

Au total, 82 activités gratuites – dont des entretiens, des conférences et des ateliers – ont été offertes aux usagers, alors que 65 activités étaient prévues pour 2016-2017.

Le nombre d'entrées dans les aires publiques s'élève à 2 365 097, une augmentation de 7,9 % par rapport à l'an dernier.

Environ le tiers de l'augmentation du nombre d'entrées est attribuable à l'ouverture complète de la Grande Bibliothèque les vendredis soir depuis le 9 septembre 2016.

Enfin, en 2016-2017, on note une augmentation de 4,75 % du nombre de nouveaux abonnés aux services de BAnQ.

Les résultats de l'action 9 répondent à l'objectif 1.5 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, qui est de renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial. Les gestes posés par BAnQ contribuent ainsi au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable.

ACTION	INDICATEURS	CIBLES
10. Reconnaître et promouvoir la culture comme levier d'un développement économique durable, à l'échelle locale, régionale et nationale	Nombre d'activités en partenariat au Québec ou au Canada Adoption de la Déclaration des bibliothèques québécoises	3 activités en partenariat d'ici 2020 Obtention de l'adhésion de la majorité des membres de la Table de concertation des bibliothèques québécoises à la Déclaration des bibliothèques québécoises

Résultats de l'année

Afin de renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle des citoyens du Québec, BAnQ a préparé et organisé trois activités en partenariat :

- Un cycle d'ateliers offert au cours de l'hiver 2017 à cinq jeunes du Projet LOVE – Vivre sans violence par des archivistes et des bibliothécaires de BAnQ dans le but de créer des œuvres inspirées du patrimoine documentaire québécois et porteuses de messages citoyens.
- L'exposition *Aime comme Montréal*, présentée dans le hall de la Grande Bibliothèque du 16 mars au 16 avril 2017, organisée en partenariat avec Diversité artistique Montréal.
- Le colloque *Les formes populaires de l'oralité chez Victor-Lévy Beaulieu*, qui se tiendra à l'Auditorium de BAnQ Vieux-Montréal les 27 et 28 avril 2017, organisé en partenariat avec la Société d'études beaulieusiennes et le Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises (CRILCQ).

Par ailleurs, les membres de la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui représente la majorité des bibliothèques sur le territoire québécois, ont adopté à l'unanimité en mai 2016 la Déclaration des bibliothèques québécoises, un document phare rédigé en collégialité qui réaffirme la contribution incontournable des bibliothèques à la vitalité sociale, à la prospérité économique et à la richesse culturelle de la société québécoise. Le document a été déposé à l'Assemblée nationale par le ministre Luc Fortin le 19 octobre 2016.

Les résultats de l'action 10 contribuent à l'atteinte de l'objectif 1.5 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, puisqu'ils favorisent l'accès et la participation à la vie culturelle des citoyens, renforcent l'identité culturelle et participent ainsi au développement social et économique de la communauté.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	ACTION	INDICATEUR	CIBLE
1.5. Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	11. Valoriser la culture par le développement de relations de partenariat	Nombre de projets de partenariat impliquant des ministères ou des organismes gouvernementaux	5 projets de partenariat d'ici 2020
et 1.6. Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie			

Résultats de l'année

Quatre partenariats impliquant des ministères ou des organismes gouvernementaux ont été réalisés :

- Renouvellement en août 2016 de l'entente entre le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et BAnQ en vertu de laquelle la Grande Bibliothèque constitue la bibliothèque centrale des Montréalais et des bibliothèques montréalaises.
- Entente avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour le guichet Services Québec.

- Convention d'aide financière avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour la gestion, le fonctionnement, le développement et le maintien du Service québécois de traitement documentaire et du Catalogue des bibliothèques du Québec.
- Entente avec la Ville de Montréal et le MCC pour la mise en œuvre par BAnQ du projet de la bibliothèque Saint-Sulpice.

Les résultats de l'action 11 sont associés au premier résultat visé par l'objectif 1.6 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, soit « la réalisation de projets de transfert et d'échange de connaissances, d'expertises ou de technologies associés à l'économie verte, à l'intégration de la culture dans le développement durable, à la gouvernance du développement durable et à la publication de documents d'orientation en la matière ». En effet, ces projets de partenariat valorisent la culture grâce à un mode de coopération institutionnelle.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	ACTION	INDICATEURS	CIBLES
4.2. Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	12. Augmenter l'engagement des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale comme partenaires de Bibliothèque et Archives nationales du Québec	Nombre de projets de partenariat avec des organismes communautaires	1 projet de partenariat avec un organisme communautaire par année
Résultats de l'année			

Une formation offerte par l'organisme communautaire Cactus Montréal, conjointement avec la Direction des ressources humaines, de la prévention et de la sécurité, a été donnée à 40 agents de sécurité de BAnQ.

Les résultats de l'action 12 sont liés à la cible visée par l'objectif 4.2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, soit « le renforcement de l'appui et de la promotion des interventions des organismes communautaires et d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités » : en s'associant à un organisme communautaire comme Cactus Montréal, BAnQ favorise le soutien, l'autonomie et l'inclusion sociale et professionnelle des individus profitant des services de l'organisme.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	ACTION	INDICATEURS	CIBLES
4.3. Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés	13. Mettre sur pied des activités permettant à des gens de milieux défavorisés d'accéder à la culture	Nombre de projets destinés spécialement aux gens défavorisés Nombre d'activités proposées spécialement aux populations itinérantes et en situation précaire	Au moins 1 projet par année Au moins 2 activités par année
Résultats de l'année			

Grâce à trois partenaires (la Fondation du D^r Julien, la Corporation d'habitation Jeanne-Mance et la Fondation de BAnQ), BAnQ a mis en place un plan d'accessibilité afin de permettre à 44 jeunes provenant de milieux défavorisés de participer au camp de jour de BAnQ à l'été 2016.

Des activités spécialement conçues pour les populations itinérantes et en situation précaire ont été tenues par BAnQ. Des ateliers d'écriture ont été donnés à la Grande Bibliothèque par Jeanne Painchaud, créatrice et animatrice d'ateliers de création, pour les camelots du journal *L'itinéraire*.

De plus, une visite de la Grande Bibliothèque a été offerte en février 2017 à des bénéficiaires de La rue des femmes, un organisme à but non lucratif qui vient en aide aux femmes en état d'itinérance et en grande difficulté.

Les résultats de l'action 13 s'inscrivent parfaitement dans l'objectif 4.3 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, qui vise notamment « l'amélioration des mesures permettant d'élargir l'accès à des services de base offerts aux personnes issues des milieux défavorisés ». En effet, BAnQ a la volonté de maintenir pour tous, et plus particulièrement pour les jeunes, l'accessibilité aux outils riches de savoir et de connaissances qu'elle détient.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	ACTION	INDICATEURS	CIBLES
5.1. Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie	14. Être une organisation proactive en matière de saines habitudes de vie	Nombre d'activités offertes aux employés relativement aux saines habitudes de vie	Au moins 1 activité offerte aux employés par année

Résultats de l'année

BAnQ a à cœur le bien-être de ses employés et souhaite les inciter à adopter de saines habitudes de vie au quotidien. Ainsi, en octobre 2016, chaque employé de BAnQ a reçu une pomme, symbole de l'alimentation saine par excellence.

Le résultat de l'action 14 est associé au premier résultat visé par l'objectif 5.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, soit l'accès à une saine alimentation et la promotion de celle-ci.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	ACTION	INDICATEURS	CIBLES
5.2. Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires	15. Promouvoir la prévention et la sécurité en milieu de travail	Nombre de nouvelles mesures mises en place pour promouvoir la prévention et la sécurité en milieu de travail	Au moins 5 nouvelles mesures de promotion de la prévention et de la sécurité en milieu de travail mises en place d'ici 2020

Résultats de l'année

En 2016-2017, BAnQ a offert à certains employés quatre formations pour promouvoir la prévention et la sécurité en milieu de travail :

- formation sur les situations d'urgence ;
- formation pour les opérateurs de nacelle et de plateforme élévatrice ;
- formation de secourisme en milieu de travail ;
- formation pour les caristes sur la conduite de chariots élévateurs.

Les résultats de l'action 15 sont associés au premier résultat visé par l'objectif 5.2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, qui consiste à « mettre de l'avant des mesures et des actions visant la prévention et la promotion de la santé et de la sécurité dans les milieux de vie, y compris la lutte contre l'intimidation ».

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Le comité permanent sur la Politique linguistique de Bibliothèque et Archives nationales du Québec s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2016-2017. Le comité s'est notamment penché sur la planification des activités de sensibilisation à la langue française ainsi que sur l'élaboration de lignes directrices concernant la traduction de certains documents diffusés sur le portail Web de BAnQ.

BAnQ a participé à la Francofête organisée par l'Office québécois de la langue française, qui a eu lieu du 13 au 26 mars 2017. À cette occasion, BAnQ a diffusé dans son intranet six capsules d'information visant la promotion de la langue française et son bon usage auprès des employés de BAnQ. Cette activité de sensibilisation a aussi contribué à améliorer les connaissances en français du personnel ainsi qu'à mieux faire connaître la Politique linguistique de BAnQ. Les employés de BAnQ étaient invités à utiliser les ressources en ligne mises à leur disposition dans la Boîte à outils linguistiques de l'intranet, dont un lexique des médias sociaux. De façon à participer à la promotion de la Francofête, de la Journée internationale de la Francophonie et de la Journée mondiale de la poésie, BAnQ a aussi publié sur son portail Web et sur les médias sociaux une nouvelle invitant ses usagers à visiter le site de la Francofête et à participer aux activités, jeux et concours proposés.

BAnQ a également présenté, à la Grande Bibliothèque, une activité en lien avec la Francofête, soit le gala *Conjuguons lire et écrire*. Ce gala couronnait un concours qui s'adressait à des personnes issues de différentes communautés culturelles de Montréal pour qui le français est une langue seconde. De plus, du 23 au 25 mars 2017, BAnQ a tenu à la Grande Bibliothèque un kiosque visant la présentation de certaines ressources numériques mises à la disposition des Québécois par l'institution qui permettent d'apprendre le français ou d'enrichir ses connaissances en français. Près de 300 personnes ont participé à l'une ou l'autre de ces activités.

BAnQ continue, par ailleurs, de déployer tous les efforts nécessaires à l'égard de l'emploi et de la qualité de la langue française.

Gouvernance des sociétés d'État

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DES COMITÉS

Le 12 juin 2015, la Loi modernisant la gouvernance de Bibliothèque et Archives nationales du Québec entrait en vigueur, en cohérence avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État [RLRQ, c. G-1.02].

Les modifications de la loi constitutive de BAnQ portent entre autres sur la composition du conseil d'administration, faisant

passer celui-ci de 17 à 15 membres, sur la scission des postes de président du conseil d'administration et de président-directeur général de BAnQ, et sur la nomination par le gouvernement de neuf membres, en tenant compte du profil de compétence et d'expérience établi par le conseil d'administration et selon les catégories identifiées dans la loi.

Les modifications législatives visent également la durée des mandats du président du conseil (n'excédant pas cinq ans) et des administrateurs (mandat de quatre ans pouvant être renouvelé deux fois consécutivement ou non, au seul titre d'administrateur), la qualification des deux tiers des membres en tant qu'administrateurs indépendants, selon l'avis du gouvernement, et enfin la création et le maintien des comités statutaires suivants : un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification, un comité des ressources humaines ainsi qu'un comité des usagers.

Activités du conseil d'administration

Le conseil d'administration de BAnQ a tenu six réunions et deux consultations électroniques cette année, soit deux réunions et deux consultations électroniques sous l'ancien conseil et quatre réunions depuis la formation du nouveau conseil, en décembre 2016.

Outre ses affaires courantes (soit l'étude et l'adoption du budget et du plan d'immobilisations de BAnQ, le suivi de la reddition de comptes et l'adoption des états financiers), le conseil d'administration a adopté lors de ses séances du 22 juin et du 22 septembre 2016, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, les nouvelles Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ, incluant la Politique de gestion contractuelle et financière de BAnQ, ainsi que le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de BAnQ. Cette refonte a modifié 12 règlements, règles, politiques et procédures de BAnQ.

Le conseil a également adopté le Plan stratégique 2016-2018 de BAnQ et approuvé le programme annuel Soutien aux archives privées, le Plan d'action relatif aux services adaptés pour l'année 2016-2017, des propositions de modifications au Code des responsabilités des usagers de BAnQ et une nouvelle Politique de traitement documentaire de la Collection universelle. De plus, il a autorisé divers contrats relevant de sa compétence et, dans l'objectif de produire des revenus autonomes, a donné son accord à l'exploitation d'un restaurant et d'un café ainsi qu'au projet d'une librairie-boutique au rez-de-chaussée de la Grande Bibliothèque.

À la suite d'une entente de principe intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal qui avait pour but de faire revivre la bibliothèque Saint-Sulpice en confiant la gestion du projet à BAnQ, le nouveau conseil

a demandé par résolution au gouvernement, en janvier 2017, d'autoriser BAnQ à acquérir la bibliothèque Saint-Sulpice. La transaction de vente a été conclue le 27 mars 2017.

En février 2017, le nouveau conseil a formé ses comités statutaires avec les nouveaux administrateurs. Ainsi, la composition du comité de gouvernance et d'éthique et du comité de vérification a été revue, et un comité des ressources humaines a été créé.

Pour le comité des usagers, conformément aux règles de gouvernance de BAnQ, le conseil a procédé à la formation d'un comité *ad hoc* sur les usagers qui procédera à la sélection des membres et recommandera leur nomination au conseil d'administration à la fin du processus de recrutement, lequel est prévu à l'automne 2017.

Au 31 mars 2017, BAnQ en était à organiser la première réunion du comité *ad hoc* et à finaliser la révision des formulaires pour l'appel de candidatures sur son site Internet et dans une infolettre envoyée à tous ses abonnés.

Par ailleurs, afin de respecter l'esprit de la loi et de s'assurer de la représentation des usagers au sein du conseil, il a été convenu que l'actuel représentant des usagers poursuivra son mandat au conseil et au comité *ad hoc* jusqu'à son remplacement.

Comités rattachés au conseil d'administration

Les comités rattachés au conseil d'administration sont composés de membres de celui-ci.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le comité de gouvernance et d'éthique, qui a tenu deux réunions, a notamment le mandat de réviser le corpus réglementaire. Après avoir recensé une soixantaine de règlements et politiques en vigueur à BAnQ, il les a regroupés en 12 volets et s'est doté d'un plan de travail. Les 12 volets sont les suivants : 1) le conseil d'administration, ses comités, les administrateurs et les dirigeants de BAnQ ; 2) les contrats et la gestion financière de BAnQ ; 3) les ressources humaines ; 4) la vérification ; 5) les services aux usagers ; 6) les orientations générales de BAnQ ; 7) les collections ; 8) les archives ; 9) la programmation ; 10) les communications ; 11) les droits d'auteur ; et 12) l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et les technologies de l'information. La révision des deux premiers volets, qui forment la base du corpus réglementaire, a été entièrement complétée en quatre mois. La révision du troisième volet est commencée. Le comité de gouvernance et d'éthique a recommandé les projets de refonte au conseil, qui les a adoptés à ses séances de juin et de septembre 2016. Le comité poursuit maintenant son plan de travail. La prochaine étape consiste en la finalisation de la procédure pour former le comité des usagers.

**Composition du comité de gouvernance et d'éthique
jusqu'au 7 décembre 2016**

Membres du conseil d'administration de BAnQ

Ivan Filion

Isabelle Ducharme

Yvan Lamonde

**Composition du comité de gouvernance et d'éthique
depuis le 23 février 2017**

M^e Kadiatou Sow, présidente

Loubna Ghaouti

Joëlle Thivierge

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification a tenu deux réunions. Conformément à son mandat, il a approuvé le plan annuel de vérification interne et a veillé à ce que des mécanismes de contrôle interne adéquats et efficaces soient mis en place. Il a effectué la surveillance de l'environnement de contrôle et de la gestion des risques. Il a examiné les états financiers avec le Vérificateur général du Québec et en a recommandé l'adoption au conseil d'administration, en plus d'examiner les prévisions budgétaires annuelles. La directrice de la vérification interne relève du président du comité.

**Composition du comité de vérification
jusqu'au 7 décembre 2016**

Membres du conseil d'administration de BAnQ

Martin Desroches

Francis Leblond

Membres externes

Michel Hamelin, président

Associé leader, Services organisationnels et financiers,
et membre du comité de direction, Demers Beaulne

Caroline Bineau

Directrice, Administration et campagne annuelle,
Fondation HEC Montréal

**Composition du comité de vérification
depuis le 23 février 2017**

Michel Hamelin, président

Richard Dumont

Theresa Rowat

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le comité des ressources humaines a été formé le 23 février 2017 et se compose de trois administrateurs indépendants. Il a notamment le mandat de s'assurer de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines, d'élaborer et de proposer un profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général de BAnQ, d'élaborer et de proposer les critères d'évaluation du président-directeur général et de faire des recommandations au conseil concernant sa rémunération, à l'intérieur des paramètres fixés par le gouvernement. Ses premières réunions se sont tenues après le 31 mars 2017.

**Composition du comité des ressources humaines
au 31 mars 2017**

Gaston Bellemare, président

Jane Everett

André Gareau

COMITÉ AD HOC SUR LES USAGERS

Le comité *ad hoc* sur les usagers a été formé le 23 février 2017 et se compose d'une membre du comité de gouvernance et d'éthique, du représentant des usagers en fonction et de la directrice générale de la Grande Bibliothèque.

Composition du comité *ad hoc* sur les usagers au 31 mars 2017

Joëlle Thivierge, présidente

Yvan Lamonde

Danielle Chagnon

Directrice générale de la Grande Bibliothèque

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du conseil d'administration au 31 mars 2017

Par décret les 7 et 14 décembre 2016, le gouvernement du Québec a procédé à la nomination des nouveaux membres du conseil d'administration de BAnQ, à l'exception du membre usager.

Comme le prévoit la loi constitutive de BAnQ et ses règles de régie interne, le comité des usagers détermine parmi ses membres le membre usager de BAnQ qui sera nommé par le gouvernement ; le conseil doit ensuite adopter une résolution demandant au gouvernement de procéder à sa nomination pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois.

Président

Martin Carrier	<i>Administrateur de sociétés</i>
Nomination : 7 décembre 2016 [1 ^{er} mandat – 5 ans]	Consultant en technologies, divertissements et médias, Martin Carrier a été vice-président et chef de studio chez Warner Bros Games Montréal, dont il est le fondateur, et possède plus de 20 ans d'expérience en gestion et en direction dans le domaine des jeux vidéo. Il a précédemment œuvré chez O&O, société-conseil dont il est le fondateur, chez Bluestreak Technology ainsi qu'aux studios Ubisoft de Montréal, dont il a notamment été le vice-président des communications et des affaires corporatives. M. Carrier agit également comme président de l'Alliance numérique, le réseau d'affaires pour les nouveaux médias et le contenu numérique interactif au Québec.
Décret 1036-2016	Détenteur d'une maîtrise en administration des affaires (EMBA de l'Université McGill – HEC Montréal), il se distingue entre autres par son leadership, son sens de l'innovation et son solide bagage en matière de croissance des affaires et de gestion organisationnelle.

Présidente-directrice générale de BAnQ

Christiane Barbe	<i>Présidente-directrice générale, Bibliothèque et Archives nationales du Québec</i>
Nomination : 9 juillet 2014 [1 ^{er} mandat – 5 ans]	Pdg de BAnQ depuis 2014, Christiane Barbe a auparavant été présidente de la Commission de la fonction publique du Québec (de 2011 à 2014), sous-ministre en titre au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (de 2009 à 2011) et sous-ministre au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (de 2004 à 2009).
Décret 676-2014	

Bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal, nommé d'office

Ivan Filion	<i>Directeur, Bibliothèques, Service de la culture, Ville de Montréal</i>
Nomination : 24 septembre 2015 [1 ^{er} mandat]	Ivan Filion possède une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information (1990) et un baccalauréat en anthropologie (1987) de l'Université de Montréal. Il travaille en bibliothéconomie depuis 1990 dans l'administration municipale [Anjou et Montréal]. De 2002 à juillet 2015, il a été chef de division des bibliothèques ; il est devenu directeur en juillet 2015. À ce titre, il établit, avec les responsables des bibliothèques des 19 arrondissements montréalais, des politiques et un plan de développement d'un réseau de 45 bibliothèques publiques, et coordonne l'élaboration et l'application des programmes et services.
Art. 4.1 RLRQ c-B.1.2	

Membres nommées par le gouvernement sur la recommandation de la Ville de Montréal**Art. 4.1, dernier paragraphe, RLRQ c-B.1.2**

Isabel Assunção	<i>Directrice, Culture, sports, loisirs et développement social, arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Ville de Montréal</i>
Nomination : 13 février 2008 [1 ^{er} mandat], 13 février 2013 [2 ^e mandat], 14 décembre 2016 [3 ^e mandat – 4 ans]	Détentrice d'une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information, Isabel Assunção a occupé différents postes de cadre à la Ville de Montréal depuis 1990, notamment à la Bibliothèque centrale de Montréal, où elle a été responsable du catalogage et de l'analyse documentaire puis, à partir de 1993, responsable de la gestion des systèmes documentaires pour tout le réseau des bibliothèques. En 1995, son mandat a été élargi au Service de la culture pour l'ensemble des technologies de l'information.
Décret 1064-2016	
Nicole Ollivier	<i>Directrice, Culture, sports, loisirs et développement social, arrondissement de Verdun, Ville de Montréal</i>
Nomination : 14 décembre 2016 [1 ^{er} mandat – 4 ans]	Détentrice d'un doctorat en sociologie et d'un baccalauréat en travail social, Nicole Ollivier œuvre depuis 25 ans au sein de milieux diversifiés – entreprises privées, fondations, ONG, universités, services publics. Elle a également travaillé au Cirque du Soleil pendant plus de 15 ans, d'abord comme dramaturge, puis à titre de gestionnaire de programmes sociaux et culturels. Elle est directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à la Ville de Montréal depuis 2014.
Décret 1064-2016	

Membre du milieu culturel – domaine du livre, du cinéma ou de la musique

Gaston Bellemare	<i>Président, Festival international de la poésie de Trois-Rivières</i>
Nomination : 7 novembre 2007 [1 ^{er} mandat], 7 décembre 2016 [2 ^e mandat – 4 ans]	Cofondateur, en 1971, des Écrits des Forges, Gaston Bellemare en a été le trésorier de 1971 à 1983 et le président de 1983 jusqu'à 2008. Il est éditeur émérite de l'Association nationale des éditeurs de livres, qu'il a présidée de 2004 à 2008 et de 2010 à 2012. Il a été président de Copibec (2008-2013) et de la Fondation de Saint-Denys-Garneau (2004-2013) et membre du conseil d'administration de la Fondation des parlementaires québécois et de la Commission du droit de prêt public, tout en participant à de nombreux jurys du secteur culturel. En 2013, il a été fait membre de l'Ordre du Canada.
Décret 1036-2016	

Deux membres du milieu archivistique

André Gareau	<i>Chargé de cours au certificat en gestion des documents et des archives, Université du Québec à Montréal</i>
Nomination : 7 décembre 2016 [1 ^{er} mandat – 4 ans]	André Gareau a œuvré au Service des archives et de gestion des documents de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) de 1984 à 2016, à titre de technicien en archives (1984-1988), d'archiviste (1988-2004), de directeur adjoint (1995-1996, 2004-2010) et de directeur (2011-2016). Il possède une formation universitaire de premier cycle en archivistique et en gestion et est détenteur d'un diplôme de deuxième cycle en administration publique. Il agit à titre de chargé de cours au certificat en gestion des documents et des archives de l'UQAM depuis 1988.
Décret 1036-2016	
Theresa Rowat	<i>Directrice des Archives des Jésuites au Canada, Compagnie de Jésus</i>
Nomination : 7 décembre 2016 [1 ^{er} mandat – 4 ans]	Archiviste universitaire à l'Université McGill de 2007 à 2013, Theresa Rowat a travaillé aux Archives nationales du Canada [aujourd'hui Bibliothèque et Archives Canada] et au ministère de la Culture de l'Ontario. Elle est actuellement présidente du Réseau des services d'archives du Québec et membre de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. Poursuivant depuis plus de 30 ans une carrière en patrimoine et culture, elle est spécialiste des collections d'archives à teneur visuelle et médiatique.
Décret 1036-2016	

Deux membres du milieu de la bibliothéconomie

Loubna Ghaouti	<i>Directrice, Bibliothèque de l'Université Laval</i>
Nomination : 7 décembre 2016 [1 ^{er} mandat – 4 ans]	Loubna Ghaouti est directrice de la bibliothèque de l'Université Laval depuis 2012. Elle travaille dans le milieu des bibliothèques universitaires depuis plus d'une décennie. Son cheminement professionnel lui a permis de développer une expertise pédagogique des milieux documentaires en appui à la recherche et à l'enseignement, et surtout de saisir les enjeux majeurs de la gouvernance des bibliothèques. Outre son poste de directrice, M ^{me} Ghaouti est également vice-présidente du consortium Érudit et membre du sous-comité des bibliothèques du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI).
Décret 1036-2016	
Joëlle Thivierge	<i>Directrice générale, Réseau BIBLIO de l'Estrie</i>
Nomination : 15 juin 2011 [1 ^{er} mandat], 7 décembre 2016 [2 ^e mandat – 4 ans]	Possédant une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information (Université de Montréal) ainsi qu'un diplôme d'études supérieures en gestion (École des hautes études commerciales), Joëlle Thivierge a œuvré durant 10 ans au service à la clientèle d'une compagnie privée en gestion documentaire. Depuis août 2001, elle est directrice générale du Réseau BIBLIO de l'Estrie. Elle est membre de plusieurs associations et participe activement à différents comités, tant au niveau local ou régional qu'au niveau national.
Décret 1036-2016	

Membre du milieu de l'éducation

Richard Dumont	<i>Directeur général, Direction des bibliothèques, Université de Montréal</i>
Nomination : 7 décembre 2016 [1 ^{er} mandat – 4 ans]	Après avoir dirigé la bibliothèque de l'École Polytechnique de Montréal, Richard Dumont s'est joint à l'Université de Montréal (UdeM) à titre de directeur général de la Direction des bibliothèques en 2008. Titulaire d'un baccalauréat en géologie et d'une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information de l'UdeM, il est l'auteur de plusieurs articles et a présenté des conférences au Québec, au Canada et en Europe.
Décret 1036-2016	En 2016, il a été lauréat du Prix du recteur, catégorie « Inspiration », et du Prix de l'ABRC pour services éminents rendus aux bibliothèques de recherche.

Membres de divers milieux, dont le milieu des affaires

Jane Everett	<i>Professeure agrégée, Département de langue et littérature françaises, Université McGill</i>
Nomination : 7 décembre 2016 [1 ^{er} mandat – 4 ans]	Jane Everett enseigne la littérature québécoise et la traduction à l'Université McGill depuis 1988. Ses recherches se concentrent sur les manuscrits conservés dans les archives de l'écrivaine Gabrielle Roy, plus précisément sur les dossiers relatifs aux traductions anglaises de ses œuvres. Dans le cadre des travaux du Groupe de recherche sur Gabrielle Roy, elle s'intéresse à l'édition critique électronique de ces textes. Jane Everett a fait ses études de premier cycle à l'Université Bishop's, ses études de maîtrise à l'Université Carleton (Ottawa) et son doctorat à l'Université McGill.
Décret 1036-2016	
Michel Hamelin, CPA, CA	<i>Associé leader, Services organisationnels et financiers, Demers Beaulne</i>
Nomination : 7 décembre 2016 [1 ^{er} mandat – 4 ans]	Michel Hamelin est associé leader des Services organisationnels et financiers et membre du comité de direction du cabinet Demers Beaulne. Il agit à titre d'associé responsable du groupe Juricomptabilité et évaluation d'entreprises et immobilière, et œuvre à titre de spécialiste en juricomptabilité, enquête financière, évaluation d'entreprises, ingénierie financière et support transactionnel depuis 1996. Il détient un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal et est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, de l'Institut canadien des comptables professionnels agréés, de l'Institut canadien des experts en évaluation d'entreprises et de l'American Institute of Certified Professional Accountants, Forensic and Valuation Services Section.
Décret 1036-2016	

M^e Kadiatou Sow*Avocate, Fasken Martineau Dumoulin*

Nomination : 7 décembre 2016
[1^{er} mandat – 4 ans]

Décret 1036-2016

Kadiatou Sow est avocate en droit des affaires. Membre du barreau du Québec depuis 2009, elle a effectué son stage et commencé sa carrière dans un autre cabinet canadien d'envergure nationale avant de se joindre au bureau de Montréal du cabinet Fasken Martineau en février 2014. Elle travaille principalement dans le domaine des fusions et acquisitions, de la réorganisation d'entreprises, du capital de risque et des coentreprises. Elle a obtenu son diplôme en droit de l'Université d'Ottawa en 2008, après avoir complété un diplôme en information-communication de l'Université de Moncton en 2005.

Membre usager – Procédure de nomination à compléter**Yvan Lamonde***Professeur émérite, Université McGill*

Nomination : 28 novembre 2011
[1^{er} mandat], 26 février 2015
[2^e mandat]

M. Lamonde est le représentant des usagers de la ville de Montréal qui a été élu avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la loi constitutive de BAnQ. Il poursuit son mandat à ce titre jusqu'à son remplacement.

Professeur émérite d'histoire et de littérature québécoises à l'Université McGill, lauréat du Prix du Gouverneur général (1994) et de la prestigieuse bourse de recherche Killam, membre de la Société royale du Canada et de l'Académie des lettres du Québec, Yvan Lamonde a balisé dans une cinquantaine d'ouvrages et plus de 200 articles scientifiques l'histoire culturelle et intellectuelle du Québec du XVIII^e siècle à nos jours.

Secrétaire**M^e Geneviève Pichet***Secrétaire générale et directrice des affaires juridiques et de la commercialisation de BAnQ***Composition du conseil d'administration du 1^{er} avril 2016 au 7 décembre 2016****Présidente****Christiane Barbe***Présidente-directrice générale, Bibliothèque et Archives nationales du Québec*

Pdg de BAnQ depuis 2014, Christiane Barbe a auparavant été présidente de la Commission de la fonction publique du Québec (de 2011 à 2014), sous-ministre en titre au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (de 2009 à 2011) et sous-ministre au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (de 2004 à 2009).

Membres**Isabel Assunção***Directrice, Culture, sports, loisirs et développement social, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Ville de Montréal*

Nomination : 13 février 2008
Fin du 1^{er} mandat : 2013
2^e mandat

Membre nommée par le gouvernement sur la recommandation de la Ville de Montréal
Art. 4.1, dernier paragraphe, RLRQ c-B.1.2

Détentrice d'une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information, Isabel Assunção a occupé différents postes de cadre à la Ville de Montréal depuis 1990, notamment à la Bibliothèque centrale de Montréal, où elle a été responsable du catalogage et de l'analyse documentaire puis, à partir de 1993, responsable de la gestion des systèmes documentaires pour tout le réseau des bibliothèques. En 1995, son mandat a été élargi au Service de la culture pour l'ensemble des technologies de l'information.

Gaston Bellemare Nomination : 7 novembre 2007 Fin du 1 ^{er} mandat : 2012	<i>Président, Festival international de la poésie de Trois-Rivières</i> Cofondateur, en 1971, des Écrits des Forges, Gaston Bellemare en a été le trésorier de 1971 à 1983 et le président de 1983 jusqu'à 2008. Il est éditeur émérite de l'Association nationale des éditeurs de livres, qu'il a présidée de 2004 à 2008 et de 2010 à 2012. Il a été président de Copibec (2008-2013) et de la Fondation de Saint-Denys-Garneau (2004-2013) et membre du conseil d'administration de la Fondation des parlementaires québécois et de la Commission du droit de prêt public, tout en participant à de nombreux jurys du secteur culturel. En 2013, il a été fait membre de l'Ordre du Canada.
Isabelle Cadrin Nomination : 29 septembre 2010 Fin du 1 ^{er} mandat : 2015 2 ^e mandat Membre nommée par le gouvernement sur la recommandation de la Ville de Montréal Art. 4.1, dernier paragraphe, RLRQ c-B.1.2	<i>Directrice, arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Ville de Montréal</i> Gestionnaire polyvalente possédant plus de 28 ans d'expérience en gestion au sein de la fonction publique montréalaise, Isabelle Cadrin a une excellente connaissance des enjeux municipaux, tant locaux que métropolitains, et a montré à maintes reprises une grande capacité de concertation et d'adaptation au changement.
Marie-Josée Courchesne Nomination : 10 décembre 2008 Fin du 1 ^{er} mandat : 2013 2 ^e mandat	<i>Chef de service, Gestion des documents et des archives, Ville de Longueuil</i> Détentrice d'une maîtrise en archivistique de l'Université Laval, Marie-Josée Courchesne a œuvré en gestion documentaire au sein du gouvernement du Québec de 1999 à 2014. Elle a également occupé plusieurs fonctions au sein de l'Association des archivistes du Québec, dont la présidence en 2002.
Martin Desroches Nomination : 13 janvier 2010 Fin du 1 ^{er} mandat : 2015 2 ^e mandat	<i>Directeur général, Cinémaginaire</i> CPA depuis 1992, Martin Desroches a travaillé de 1989 à 1997 au sein d'un cabinet d'audit, puis s'est joint à l'équipe de Cinémaginaire-Funfilm Distribution. Il a été membre de divers conseils d'administration, dont ceux de la Société de distribution Cinéma libre (1991-1997) et du Festival du nouveau cinéma (2006-2012).
Isabelle Ducharme Nomination : 27 mars 2013 1 ^{er} mandat [5 ans]	<i>Présidente du conseil d'administration, Kéroul</i> Engagée depuis près de 20 ans dans les activités d'insertion sociale des personnes en situation de handicap, Isabelle Ducharme a animé de multiples conférences, formations et séances de sensibilisation pour l'intégration des personnes handicapées.
Ivan Filion Nomination : 24 septembre 2015 1 ^{er} mandat [5 ans] Membre d'office à titre de bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal Art. 4.1 RLRQ c-B.1.2	<i>Directeur, Bibliothèques, Service de la culture, Ville de Montréal</i> Ivan Filion possède une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information (1990) et un baccalauréat en anthropologie (1987) de l'Université de Montréal. Il travaille en bibliothéconomie depuis 1990 dans l'administration municipale (Anjou et Montréal). De 2002 à juillet 2015, il a été chef de division des bibliothèques; il est devenu directeur en juillet 2015. À ce titre, il établit, avec les responsables des bibliothèques des 19 arrondissements montréalais, des politiques et un plan de développement d'un réseau de 45 bibliothèques publiques, et coordonne l'élaboration et l'application des programmes et services.
Joëlle Fontaine-Gariépy Nomination : 21 décembre 2009 Fin du 1 ^{er} mandat : 2012 2 ^e mandat	<i>Étudiante</i> Joëlle Fontaine-Gariépy est la représentante des usagers de l'extérieur de la ville de Montréal.

Christiane Huot Nomination : 7 novembre 2007 Fin du 1 ^{er} mandat : 2012 2 ^e mandat	<i>Directrice retraitée, Service des archives et de la gestion des documents, Université du Québec à Montréal</i> Pendant le mandat de Christiane Huot, le Service des archives et de la gestion des documents de l'UQAM a été récipiendaire de trois prix annuels de l'Association des archivistes du Québec. M ^{me} Huot a été présidente du comité des archivistes universitaires réunis au sein de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, présidente du Réseau des services d'archives du Québec, ainsi que commissaire à la Commission des biens culturels du Québec.
Anastassia Khouri Nomination : 7 novembre 2007 Fin du 1 ^{er} mandat : 2012 2 ^e mandat, démission : 13 juin 2016	<i>Bibliothécaire émérite, Université McGill</i> Polyglotte et dotée d'une formation hybride en systèmes et sciences de l'information, Anastassia Khouri a consacré ses activités professionnelles à concevoir, planifier et implanter différents systèmes et services électroniques ainsi qu'à intégrer les nouvelles technologies pour soutenir et faciliter l'enseignement et la recherche universitaire. Elle est conférencière, consultante et membre de plusieurs comités portant sur la technologie et l'information électronique, au niveau tant national qu'international.
Yvan Lamonde Nomination : 28 novembre 2011 Fin du 1 ^{er} mandat : 26 février 2015 2 ^e mandat	<i>Professeur émérite, Université McGill</i> Yvan Lamonde est le représentant des usagers de la ville de Montréal. Professeur émérite d'histoire et de littérature québécoises à l'Université McGill, récipiendaire du Prix du Gouverneur général (1994) et de la prestigieuse bourse de recherche Killam, membre de la Société royale du Canada et de l'Académie des lettres du Québec, Yvan Lamonde a balisé dans une cinquantaine d'ouvrages et plus de 200 articles scientifiques l'histoire culturelle et intellectuelle du Québec du XVIII ^e siècle à nos jours.
Francis Leblond Nomination : 7 novembre 2007 Fin du 1 ^{er} mandat : 2012 2 ^e mandat	<i>Archiviste, Fédération des caisses Desjardins du Québec</i> Détenteur d'une maîtrise en histoire de l'Université Laval, Francis Leblond est archiviste au Mouvement Desjardins depuis 1989. Au fil de sa carrière, il a siégé au conseil d'administration du Réseau des services d'archives du Québec et à celui du Regroupement des services d'archives de la région de Québec, et a collaboré aux travaux de plusieurs comités de l'Association des archivistes du Québec. Sur une base ponctuelle, il a aussi été chargé de cours en archivistique à l'Université Laval. Enfin, il a prononcé des conférences dans plusieurs colloques et congrès, au Canada et à l'étranger.
Stanley Péan Nomination : 27 mars 2013 1 ^{er} mandat [5 ans]	<i>Animateur de radio et chroniqueur</i> Stanley Péan a publié une vingtaine d'ouvrages : nouvelles, romans, œuvres pour la jeunesse, récits, essais. Porte-parole du Mouvement pour les arts et les lettres depuis 2004 et président de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois de 2004 à 2010, il s'est également illustré comme scénariste, traducteur, journaliste, critique littéraire et musical, et auteur de chansons. Mélomane, il anime l'émission <i>Quand le jazz est là</i> tous les soirs de semaine à l'antenne d'ICI Musique, la chaîne radiophonique musicale de Radio-Canada.
Joëlle Thivierge Nomination : 15 juin 2011 1 ^{er} mandat [5 ans]	<i>Directrice générale, Réseau BIBLIO de l'Estrie</i> Possédant une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information (Université de Montréal) ainsi qu'un diplôme d'études supérieures en gestion (École des hautes études commerciales), Joëlle Thivierge a œuvré durant 10 ans au service à la clientèle d'une compagnie privée en gestion documentaire. Depuis août 2001, elle est directrice générale du Réseau BIBLIO de l'Estrie. Elle est membre de plusieurs associations et participe activement à différents comités, tant au niveau local ou régional qu'au niveau national.

Gérald R. Tremblay*Avocat associé, McCarthy Tétrault*

Nomination : 7 novembre 2007

Fin du 1^{er} mandat : 20122^e mandat

Admis au barreau du Québec en 1968, Gérald R. Tremblay a obtenu en 1969 un diplôme d'études supérieures en droit public de l'Université d'Ottawa. Il a été secrétaire juridique à la Cour suprême du Canada de 1967 à 1969. Nommé conseiller de la reine en 1987, il a été fait membre de l'Ordre du Canada en 2003 et officier de l'Ordre national du Québec en 2005, et a reçu le titre d'avocat émérite en mai 2010. Il est vice-président de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada et président de la commission Avenir de l'avocat de l'Union internationale des avocats. M^e Tremblay a été bâtonnier du Québec de 2008 à 2009.

Secrétaire**M^e Geneviève Pichet***Secrétaire générale et directrice du soutien à la gouvernance de BAnQ*

Relevé des présences des membres du conseil d'administration du 1^{er} avril 2016 au 7 décembre 2016

Membres	Réunions du conseil d'administration [2]
Christiane Barbe, présidente	2
Isabel Assunção	0
Gaston Bellemare	1
Isabelle Cadrin	1
Marie-Josée Courchesne	2
Martin Desroches	2
Isabelle Ducharme	1
Ivan Filion	2
Joëlle Fontaine-Gariépy	0
Christiane Huot	2
Anastassia Khouri*	0
Yvan Lamonde	2
Francis Leblond	2
Stanley Péan	0
Joëlle Thivierge	2
Gérald R. Tremblay	1

*Madame Anastassia Khouri a démissionné le 13 juin 2016.

Relevé des présences des membres du comité d'audit du 1^{er} avril 2016 au 7 décembre 2016

Membres	Réunions du comité d'audit [2]
Michel Hamelin, président	2
Caroline Bineau	2
Martin Desroches	2
Francis Leblond	2

Relevé des présences des membres du comité de gouvernance et d'éthique du 1^{er} avril 2016 au 7 décembre 2016

Membres	Réunions du comité de gouvernance et d'éthique [2]
Isabelle Ducharme	2
Ivan Filion	2
Yvan Lamonde	2

Relevé des présences des membres du conseil d'administration du 7 décembre 2016 au 31 mars 2017

Membres	Réunions du conseil d'administration [4]
Martin Carrier, président	4
Christiane Barbe, pdg	4
Isabel Assunção	2
Gaston Bellemare	4
Richard Dumont	3
Jane Everett	4
Ivan Filion	4
André Gareau	4
Loubna Ghaouti	4
Michel Hamelin	2
Yvan Lamonde	2
Nicole Ollivier	3
Theresa Rowat	4
Kadiatou Sow	4
Joëlle Thivierge	3

Relevé des présences des membres du comité de vérification du 7 décembre 2016 au 31 mars 2017

Les travaux du nouveau comité de vérification ont débuté après le 31 mars 2017.

Relevé des présences des membres du comité de gouvernance et d'éthique du 7 décembre 2016 au 31 mars 2017

Les travaux du nouveau comité de gouvernance et d'éthique ont débuté après le 31 mars 2017.

Relevé des présences des membres du comité des ressources humaines du 7 décembre 2016 au 31 mars 2017

Les travaux du nouveau comité des ressources humaines ont débuté après le 31 mars 2017.

Relevé des présences des membres du comité *ad hoc* sur les usagers du 7 décembre 2016 au 31 mars 2017

Les travaux du comité *ad hoc* sur les usagers, qui précède la formation du comité des usagers, ont débuté après le 31 mars 2017.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION

Rémunération et avantages versés à chacun des membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés. Ils ont droit au remboursement des dépenses inhérentes aux déplacements effectués pour participer aux réunions. Le traitement, les allocations, les indemnités et les autres conditions de travail de la présidente-directrice générale sont établis par le Conseil des ministres.

TABLEAU N – RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES VERSÉS À CHACUN DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

Titre	Nom	Rémunération de base au 31 mars 2017 (\$)	Primes d'assurance collective payées par l'employeur (\$)	Total
Présidente-directrice générale	Christiane Barbe	214 141 \$	2 102 \$	216 243 \$
Directrice générale de la Bibliothèque nationale	Maureen Clapperton	150 341 \$	2 123 \$	152 464 \$
Directrice générale de l'administration et des services immobiliers	Catherine Laberge	150 341 \$	1 151 \$	151 492 \$
Directrice générale de la Grande Bibliothèque	Danielle Chagnon	146 166 \$	2 379 \$	148 545 \$
Secrétaire générale et directrice des affaires juridiques et de la commercialisation	Geneviève Pichet	140 556 \$	1 563 \$	142 119 \$

Honoraires payés au vérificateur externe

Les états financiers de BANQ sont vérifiés annuellement par le Vérificateur général du Québec. BANQ ne verse pas d'honoraires pour ce service.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

DIFFUSION DES DOCUMENTS VISÉS PAR LE RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Au cours de l'année, le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de BANQ s'est réuni à trois reprises et s'est assuré de la mise à jour continue de la section « Accès à l'information » du portail Internet de l'institution : banq.qc.ca/a_propos_banq/acces_a_linfo.

BILAN DES DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS REÇUES ET DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Demandes d'accès à des documents

Nombre de demandes d'accès **reçues** : 90, dont 24 visant des fonds d'archives privées¹

Nombre et nature des demandes d'accès reçues excluant celles visant des fonds d'archives privées :

Nombre	Nature
23	Renseignements relatifs à l'administration de la justice et à la sécurité publique
26	Renseignements relatifs à des décisions administratives ou politiques
0	Renseignements relatifs à l'économie
17	Demandes d'accès à des renseignements personnels

- Nombre de demandes **acceptées entièrement** : 34

- Nombre de demandes **partiellement acceptées** : 13

Nombre	Restrictions applicables ²
7	Article 1, Loi sur l'accès
1	Articles 23 et 24, Loi sur l'accès
1	Article 24, Loi sur l'accès
1	Article 29.1, Loi sur l'accès
1	Articles 29.1, 53, 54 et 59, Loi sur l'accès
1	Article 42, Loi sur l'accès
1	Articles 53, 54 et 59, Loi sur l'accès

- Nombre de **demandes refusées** : 18

Nombre	Restrictions applicables ²
9	Article 1, Loi sur l'accès
1	Articles 1 et 28, Loi sur l'accès
1	Articles 1, 28 et 29.1, Loi sur l'accès
1	Articles 28 et 29, Loi sur l'accès
1	Article 29.1, Loi sur l'accès
1	Article 42, Loi sur l'accès
2	Article 48, Loi sur l'accès
2	Articles 53, 54 et 59, Loi sur l'accès

- Nombre de **demandes abandonnées** : 1
- Nombre de demandes ayant fait l'objet de **mesures d'accommodements raisonnables** : 0
- Nombre de demandes ayant fait l'objet de **demande de révision** devant la Commission d'accès à l'information : 1

Délai de traitement des demandes d'accès, à part celle qui a fait l'objet d'un abandon :

Délai	Nombre de demandes
20 jours	51
30 jours	14
+ de 30 jours	0

1. Conformément à l'article 2 (4°) de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c.A-2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès »), celle-ci ne s'applique pas aux archives privées visées à l'article 27 de la Loi sur les archives, RLRQ c.A-21.1. Toutefois, nonobstant cette disposition, les 24 demandes ont fait l'objet d'une analyse particulière et d'un suivi par BAnQ.

2. Les restrictions applicables inscrites dans ce tableau sont celles prévues à la Loi sur l'accès.

Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (ci-après « comité AIPRP ») s'est réuni à trois reprises durant l'année 2016-2017. Les membres du comité se sont notamment penchés sur la mise à jour d'un nouveau formulaire de déclaration des fichiers de renseignements personnels. Ces derniers sont en train d'être mis à jour.

À la suite d'une recommandation de la vérificatrice interne de BAnQ à l'effet d'établir des liens entre le comité AIPRP et le comité sur la sécurité de l'information, deux nouveaux membres se sont ajoutés au comité, à savoir le responsable organisationnel de la sécurité de l'information et le conseiller organisationnel en sécurité de l'information.

Au cours de l'année 2016-2017, une semaine de sensibilisation a été organisée à l'intention de l'ensemble des employés de BAnQ. Celle-ci s'est déroulée du 17 au 21 octobre 2016. Ayant pour thème « La sécurité de l'information à l'ère des nouvelles technologies », elle a permis de rappeler, au moyen de capsules informatives diffusées dans l'intranet de BAnQ, certains principes de base et obligations reliés à la protection des renseignements personnels et à l'accès à l'information.

De plus, 37 nouveaux employés de BAnQ ont suivi une formation en accès à l'information et en protection des renseignements personnels (AIPRP) au moment de leur entrée en fonction. Cette formation de base a pour objectif de sensibiliser tout nouvel employé aux principes fondamentaux relatifs à l'AIPRP. Entre autres, on y rappelle l'importance de protéger les renseignements personnels détenus par BAnQ, tout au long de leur cycle de vie, de même que l'importance de privilégier l'accès aux documents sous réserve de certaines restrictions.

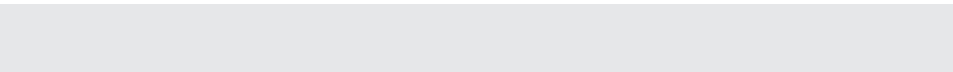
Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

En mai 2011, le Conseil du trésor a adopté trois standards visant à accroître l'accessibilité du Web : le standard sur l'accessibilité d'un site Web, le standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable et le standard sur l'accessibilité du multimédia dans un site Web. Tous trois ont pour objectif de faciliter l'utilisation du Web par toute personne, qu'elle soit handicapée ou non, et s'appliquent à l'ensemble des ministères et organismes.

En 2016-2017, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a poursuivi ses efforts de mise en œuvre des standards d'accessibilité du Web sur ses sites au fur et à mesure de l'intégration de modifications.

TABLEAU R – ÉTAT DE LA SITUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB EN 2016-2017

	Détails
Liste des sections ou sites Web qui ne sont pas encore conformes	Certains documents téléchargeables Vidéos et bandes audio des conférences, spectacles et activités Capsules vidéo Sections et applications Web listées dans la page Accessibilité du portail au paragraphe <i>Contenus non conformes</i> Sections et applications Web listées dans la page Accessibilité du site de l'Espace Jeunes au paragraphe <i>Contenus non conformes</i> Intranet Extranet
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	Offre d'assistance maintenue pour remplir les formulaires téléchargeables non accessibles et pour consulter tout autre contenu non accessible
Liste des obstacles et des situations particulières	Ressources humaines limitées Échéanciers initiaux serrés Contraintes technologiques
Ressources mises à contribution	Personnel de la Direction générale des technologies de l'information et des télécommunications Rédacteurs et producteurs de contenu 1 fournisseur externe pour la nouvelle version en développement du catalogue



BAnQ en chiffres

1. Fréquentation
2. Usagers inscrits
3. Utilisation des ressources documentaires
4. Demandes de référence
5. Visites des édifices, activités de formation et d'animation
6. Expositions
7. Acquisitions
8. Modes d'acquisition pour les collections patrimoniales en 2016-2017 (nombre de documents)
9. Traitement documentaire et archivistique en 2016-2017
10. État des collections au 31 mars
11. Collections patrimoniales en ligne
12. Programme de catalogage avant publication (CIP)
13. Numéro international normalisé du livre (ISBN)
14. Programmes de soutien aux archives - subventions accordées
15. Approbation de calendriers de conservation
16. Interventions dans le cadre de la fonction-conseil auprès des milieux professionnels

Légende :

– : non disponible ou non applicable

TABLEAU 1 - FRÉQUENTATION

	2016-2017
Visites sur place	2 365 097
Visites à la Grande Bibliothèque	2 302 369
Visites à BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie	3 652
Visites dans les centres de BAnQ conservant des archives	59 076
Visites virtuelles	6 701 530

TABLEAU 2 - USAGERS INSCRITS

	2015-2016	2016-2017
Usagers inscrits	387 693	412 644

TABLEAU 3 - UTILISATION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

	2015-2016	2016-2017
Documents empruntés – Collection universelle	5 218 360	5 997 699
Documents imprimés, audiovisuels, etc.	4 361 625	4 742 459
Documents numériques	856 735	1 255 240
Documents consultés	14 587 795	17 716 207
Collection universelle	893 090	902 996
Collections patrimoniales	104 256	91 649 ¹
Fonds et collections d'archives	29 500	34 580
Documents numériques	13 560 949	16 686 982
TOTAL	19 806 155	23 713 906
Prêt entre bibliothèques		
Documents prêtés par BAnQ	11 880	14 368
Documents empruntés par BAnQ	2 284	2 257
Catalogues en ligne – nombre d'accès		
Catalogue de la Collection universelle et des collections patrimoniales	3 108 315	3 265 486
Catalogue des fonds et collections d'archives	302 974	419 808

1. Comme de plus en plus de documents publiés sont disponibles en ligne, les usagers de BAnQ consultent moins les documents imprimés.

TABLEAU 4 - DEMANDES DE RÉFÉRENCE

	SUR PLACE		PAR TÉLÉPHONE		PAR INTERNET ¹		TOTAL	
	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017
Grande Bibliothèque	200 044	207 406	28 474	34 040	6 629	7 257	235 147	248 703
BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie	817	723	223	271	365	343	1 405	1 337
Centres de BAnQ conservant des archives	49 583	48 908	10 797	11 252	9 822	11 790	70 202	71 950
TOTAL	250 444	257 037	39 494	45 563	16 816	19 390	306 754	321 990

1. Y compris les demandes transmises par courrier.

TABLEAU 5 - VISITES DES ÉDIFICES, ACTIVITÉS DE FORMATION ET D'ANIMATION

	2016-2017	
	Nombre	Participants
Visites des édifices		
Grande Bibliothèque	1 206	12 119
BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie	16	559
Centres de BAnQ conservant des archives	79	1 588
Activités de formation		
Grande Bibliothèque	252	4 731
BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie	42	1 128
Centres de BAnQ conservant des archives	67	3 297
Activités d'animation		
Grande Bibliothèque	397	20 510
BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie	11	1 298
Centres de BAnQ conservant des archives	28	792
Activités hors les murs	13	663
TOTAL	2 111	46 685

TABLEAU 6 - EXPOSITIONS

	2016-2017
	Nombre
Expositions	
Grande Bibliothèque	9
BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie	1
Centres de BAnQ conservant des archives	4
TOTAL	14¹
Expositions itinérantes	15 ²

1. Ce chiffre inclut 3 installations et 11 expositions, dont 3 expositions permanentes.

2. En 2016-2017, 15 lieux hors réseau ont accueilli 6 expositions de BAnQ. Pour des fins statistiques, on calcule le nombre de lieux plutôt que le nombre d'expositions.

TABLEAU 7 - ACQUISITIONS

	COLLECTION UNIVERSELLE		COLLECTIONS PATRIMONIALES		FONDS DES CENTRES DE BAnQ CONSERVANT DES ARCHIVES		TOTAL	
	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017
	Nombre de documents		Nombre de documents		Nombre de documents		Nombre de documents	
Documents analogiques								
Livres imprimés	82 311	70 546	32 041	28 796	–	–	114 352	99 342
Publications en série en cours ¹	1 809	1 851	9 976	9 897	–	–	11 785	11 748
Documents cartographiques	221	219	4 627	2 285	5 098	2 392	9 946	4 896
Documents audiovisuels	16 775	15 257	5 961	4 077	3 054	1 628	25 790	20 962
Documents graphiques	–	–	7 357	13 715	54 110	1 503 596 ²	61 467	1 517 311
Documents d'archives textuels [m. l. ³]	–	–	–	–	1 393	2 081	1 393	2 081
Microformes	–	–	15	0	2	18	17	18
Autres documents	0	0	4	13	11	59	15	72
	Nombre de titres		Nombre de titres		Nombre de titres ⁴		Nombre de titres	
Documents numériques								
Livres numériques	54 076	56 169	7 994	7 701	–	–	62 070	63 870
Bases de données	277	274	–	–	–	–	277	274
Publications en série électroniques en cours	47 725	53 768	5 753	6 129	–	–	53 478	59 897
Documents d'archives textuels [Mo ⁵]	–	–	–	–	3 942	67 607 ⁶	3 942	67 607
Autres documents numériques	17 697 310	2 819 956	313	888	10 342	251 182	17 707 965	3 072 026

1. Les acquisitions des publications en série en cours sont comptabilisées en nombre d'abonnements plutôt qu'en nombre de documents.

2. L'augmentation s'explique par l'acquisition de fonds d'archives privées, notamment le fonds La Presse (1 000 000 de documents) et le fonds Guy Prévost (400 000 documents).

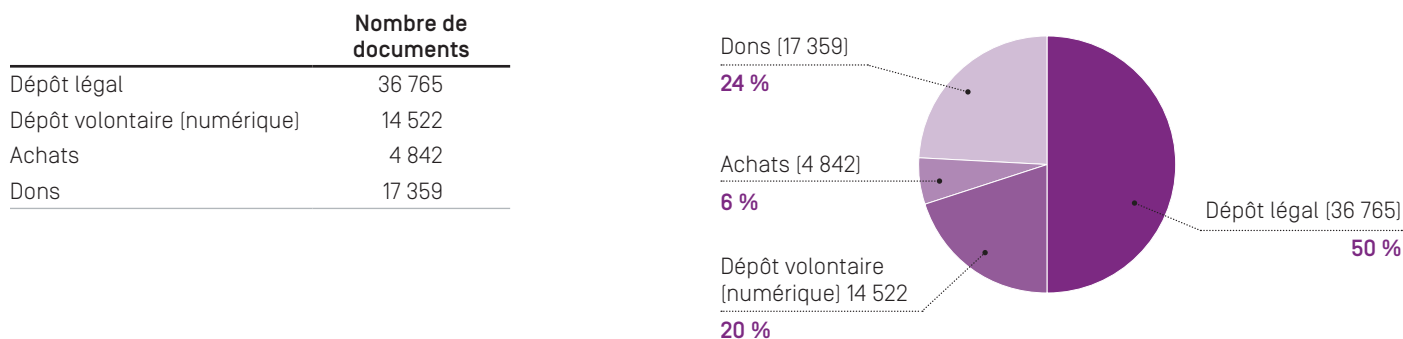
3. m. l. : mètre linéaire.

4. Dans le cas des archives, la base de calcul est la pièce, soit la plus petite unité archivistique indivisible.

5. Mo : mégaoctet.

6. La différence s'explique par le versement d'archives par les organismes publics et les acquisitions d'archives privées, qui peuvent varier considérablement d'une année à l'autre. En 2016-2017, BAnQ a ainsi reçu des versements importants en provenance du ministère du Conseil exécutif et de la Commission des lésions professionnelles.

GRAPHIQUE 8 - MODES D'ACQUISITION POUR LES COLLECTIONS PATRIMONIALES EN 2016-2017 (NOMBRE DE DOCUMENTS)



GRAPHIQUE 9 - TRAITEMENT DOCUMENTAIRE ET ARCHIVISTIQUE EN 2016-2017

	COLLECTION UNIVERSELLE	COLLECTIONS PATRIMONIALES	CENTRES DE BAnQ CONSERVANT DES ARCHIVES	TOTAL
Notices d'autorité originales	19 060	7 539		26 599
Notices d'autorité dérivées	32 792			32 792
Notices bibliographiques originales	5 528	23 916		29 444
Notices bibliographiques dérivées	138 775	4 065		142 840
Notices archivistiques			108 807	108 807

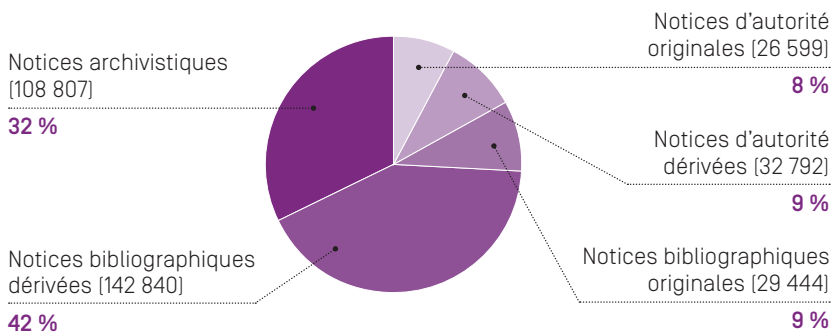


TABLEAU 10 - ÉTAT DES COLLECTIONS AU 31 MARS

	COLLECTION UNIVERSELLE		COLLECTIONS PATRIMONIALES		FONDS DES CENTRES DE BAñQ CONSERVANT DES ARCHIVES		TOTAL	
	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017
	Nombre de documents		Nombre de documents		Nombre de documents		Nombre de documents	
Documents analogiques								
Livres imprimés	1 658 491	1 657 350	1 150 415	1 178 625	–	–	2 808 906	2 835 975
Publications en série imprimées	92 664	93 536	1 787 145	1 816 842	–	–	1 879 809	1 910 378
Documents cartographiques	4 798	5 046	68 703	72 377	1 280 096	1 296 003	1 353 597	1 373 426
Documents audiovisuels	466 121	481 270	111 244	114 825	90 576	92 136	667 941	688 231
Documents graphiques	–	–	153 416	166 979	19 161 082	15 924 511	19 314 498	16 091 490
Documents d'archives textuels (m. l. ¹)	–	–	–	–	64 811	64 997	64 811	64 997
Microformes	–	–	461 771	461 782	139 205	139 158	600 976	600 940
Autres documents	736	527	971	984	31 552	31 282	33 259	32 793
	Nombre de titres		Nombre de titres		Nombre de titres ²		Nombre de titres	
Documents numériques								
Livres numériques	242 445	298 614	49 106	56 012	–	–	291 551	354 626
Bases de données	277	274	–	–	–	–	277	274
Publications en série électroniques	47 111	53 696	8 775	9 422	–	–	55 886	63 118
Documents d'archives textuels (Mo ³)	–	–	–	–	66 559	193 377	66 559	193 377
Autres documents numériques	34 337 484	37 157 796	80 901	88 886	235 964	228 656	34 654 349	37 475 338

1. m. l.: mètre linéaire.

2. Dans le cas des archives, la base de calcul est la pièce, soit la plus petite unité archivistique indivisible.

3. Mo : mégaoctet.

TABLEAU 11 - COLLECTIONS PATRIMONIALES EN LIGNE

	2015-2016	2016-2017
Nombres de fichiers des collections patrimoniales en ligne	14 042 534	15 313 387

TABLEAU 12 - PROGRAMME DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (CIP)

	2015-2016	2016-2017
Demandes reçues	2 842	2 818
Éditeurs participants	326	366

TABLEAU 13 - NUMÉRO INTERNATIONAL NORMALISÉ DU LIVRE (ISBN)

	2015-2016	2016-2017
Nombre de registres d'ISBN attribués aux éditeurs du secteur privé	841	920 ¹
Nombre d'ISBN attribués aux ministères et organismes du gouvernement du Québec	2 787	2 954 ¹

1. Il est à noter que le nombre d'ISBN attribués est tributaire de l'activité éditoriale. Ce nombre peut donc varier sensiblement d'une année à l'autre.

TABLEAU 14 - PROGRAMMES DE SOUTIEN AUX ARCHIVES - SUBVENTIONS ACCORDÉES

RÉGION	SOUTIEN AU TRAITEMENT DES ARCHIVES		SOUTIEN AUX ARCHIVES PRIVÉES ¹	
	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017
01 - Bas-Saint-Laurent	2 673,00 \$	5 557,00 \$	30 483,00 \$	30 483,00 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	9 135,59 \$	9 754,29 \$	120 600,00 \$	120 600,00 \$
03 - Québec	17 000,00 \$	13 783,53 \$	60 280,00 \$	60 280,00 \$
04 - Mauricie	8 500,00 \$	6 818,00 \$	31 583,00 \$	31 583,00 \$
05 - Estrie	9 366,36 \$	4 197,00 \$	96 132,00 \$	96 132,00 \$
06 - Montréal	36 647,36 \$	40 265,40 \$	90 767,00 \$	90 767,00 \$
07 - Outaouais	8 831,27 \$	8 805,67 \$	29 679,00 \$	29 679,00 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	6 743,45 \$	7 093,86 \$	59 985,00 \$	59 985,00 \$
09 - Côte-Nord	2 300,31 \$	5 441,04 \$	28 274,00 \$	28 274,00 \$
10 - Nord-du-Québec	2 100,00 \$	2 000,00 \$	29 040,00 \$	29 040,00 \$
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6 016,22 \$	4 372,00 \$	63 799,00 \$	63 799,00 \$
12 - Chaudière-Appalaches	9 207,25 \$	9 202,65 \$	61 453,00 \$	61 453,00 \$
13 - Laval	4 548,24 \$	4 200,00 \$	- \$	- \$
14 - Lanaudière	1 200,00 \$	4 947,00 \$	31 426,00 \$	31 426,00 \$
15 - Laurentides	12 000,00 \$	7 600,00 \$	30 796,00 \$	30 796,00 \$
16 - Montérégie	20 572,73 \$	22 787,56 \$	153 864,00 \$	153 864,00 \$
17 - Centre-du-Québec	3 295,88 \$	2 975,00 \$	54 426,00 \$	54 426,00 \$
TOTAL	160 137,66 \$²	159 800,00 \$	972 587,00 \$	972 587,00 \$

1. Programme destiné aux services d'archives privées agréés.

2. Un montant de 337,66 \$ provenant d'une subvention antérieure a été reporté en 2015-2016.

TABLEAU 15 - APPROBATION DE CALENDRIERS DE CONSERVATION

	2015-2016	2016-2017
Nouveaux / refondus	96	76
Modifiés	154	170

TABLEAU 16 - INTERVENTIONS DANS LE CADRE DE LA FONCTION-CONSEIL AUPRÈS DES MILIEUX PROFESSIONNELS

	2016-2017
Grande Bibliothèque	454
BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie	86
Centres de BAnQ conservant des archives	3 248



États financiers

de l'exercice clos le 31 mars 2017

- 71 Rapport de la direction
- 72 Rapport de l'auditeur indépendant
- 74 État des résultats
- 75 État du déficit cumulé
- 76 État de la situation financière
- 77 État de la variation de la dette nette
- 78 État des flux de trésorerie
- 79 Notes complémentaires

Rapport de la direction

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public et l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01) en ce qui a trait à la comptabilisation des paiements de transferts. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La présidente-directrice générale par intérim,



Geneviève Pichet

La directrice des ressources financières,



Johanne Matton

Montréal, le 28 juin 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, l'état des résultats, l'état du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2017 et 2016, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que Bibliothèque et Archives nationales du Québec a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) estimée En dollars	
	2017	2016
État de la situation financière		
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	192 864 315	184 969 158
Contributions reportées	131 481 140	123 047 361
Dette nette et déficit cumulé	[61 383 175]	[61 921 797]
État des résultats		
Contributions du gouvernement du Québec	[538 622]	[2 303 806]
Excédent de l'exercice	[538 622]	[2 303 806]

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2017 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Montréal, le 28 juin 2017

État des résultats

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017	2017	2016
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Contributions du gouvernement du Québec			
Fonctionnement	46 373 100 \$	46 373 100 \$	46 623 099 \$
Centres d'archives privées	1 004 300	1 004 300	1 004 300
Cinémathèque	490 300	490 300	490 301
Catalogue des bibliothèques du Québec et Service québécois de traitement documentaire (note 15)	2 702 942	3 712 723	2 729 645
Autres contributions (note 15)	23 000	16 325	17 250
Revenus reportés	23 000	25 697	27 433
Contribution relative au remboursement des dettes	18 335 232	18 136 270	18 546 704
Intérêts	4 968 853	4 935 448	6 339 838
Contribution financière de la Ville de Montréal (note 5)			
Fonctionnement	12 191 900	12 174 860	8 304 862
Bibliothèque Saint-Sulpice (note 15)		558 228	–
Contribution au Plan culturel numérique	500 000	–	–
Contribution financière du gouvernement du Canada			
Contribution Jeunesse Canada au travail	38 000	18 974	–
Autres contributions (note 15)	107 675	172 822	245 935
Autres revenus	3 651 401	3 389 789	3 634 567
Intérêt	244 000	248 329	244 500
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	–	133 560	–
Gain à la cession de placements en BTAA (note 9)		1 740 952	262 020
	90 653 703	93 131 677	88 470 454
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	41 087 067	42 290 373	40 520 680
Loyer	6 516 500	6 380 260	5 927 486
Services professionnels, administratifs et autres	6 641 486	7 397 632	5 874 848
Fournitures et approvisionnements	5 222 536	5 426 828	4 927 425
Taxes et permis	4 866 533	4 775 344	4 863 184
Entretien et réparations	3 120 500	2 833 248	2 523 282
Publicité et communication	871 875	924 409	892 314
Don à la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec		1 214 557	–
Frais de déplacement et de représentation	207 381	184 329	172 581
Contributions octroyées aux centres d'archives privées	1 132 387	1 132 387	1 132 387
Contributions octroyées à la Cinémathèque	490 300	490 300	490 301
Amortissement des immobilisations corporelles	13 696 097	13 593 809	12 904 122
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	–	978	193
Frais financiers (note 6)	5 397 909	5 057 441	6 266 702
Fonds patrimonial (note 7)	375 000	378 610	376 667
	89 625 571	92 080 505	86 872 172
EXCÉDENT DE L'EXERCICE (note 4)	1 028 132 \$	1 051 172 \$	1 598 282 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État du déficit cumulé

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017	2017	2016
	Budget	Réel	Réel
Déficit cumulé au début de l'exercice	[39 318 299] \$	[39 318 299] \$	[40 916 581] \$
Excédent de l'exercice	1 028 132	1 051 172	1 598 282
Déficit cumulé à la fin de l'exercice	[38 290 167] \$	[38 267 127] \$	[39 318 299] \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

AU 31 MARS 2017

	2017	2016
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie (note 8)	20 934 641 \$	4 999 010 \$
Placements (note 9)	–	9 992 772
Débiteurs (note 10)	4 525 231	3 562 190
	25 459 872	18 553 972
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 11)	8 490 269	7 293 484
Intérêts courus à payer	572 613	1 133 980
Provision pour congés de maladie (note 12)	3 721 652	3 189 951
Provision pour vacances (note 12)	4 094 792	3 699 540
Emprunts (note 13)	22 767 032	23 563 626
Dettes (note 14)	170 490 206	158 020 860
Revenus reportés	111 914	111 530
Contributions reportées (note 15)	4 520 731	4 154 919
	214 769 209	201 167 890
DETTE NETTE	[189 309 337]	[182 613 918]
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 16)	147 605 664	139 941 484
Charges payées d'avance	3 436 546	3 354 135
	151 042 210	143 295 619
DÉFICIT CUMULÉ	[38 267 127] \$	[39 318 299] \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président du conseil d'administration,

Le président du comité de vérification,



Martin Carrier



Michel Hamelin

État de la variation de la dette nette

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017	2017	2016
	Budget	Réel	Réel
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	1 028 132 \$	1 051 172 \$	1 598 282 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	[19 184 000]	[21 316 787]	[16 430 317]
Produit à la cession d'immobilisations corporelles	–	191 380	–
Amortissement des immobilisations corporelles	13 696 097	13 593 809	12 904 122
(Gain net) Perte nette à la cession d'immobilisations corporelles	–	[132 582]	193
	[5 487 903]	[7 664 180]	[3 526 002]
Acquisition des charges payées d'avance	[3 454 759]	[3 436 546]	[3 354 135]
Utilisation des charges payées d'avance	2 835 319	3 354 135	2 752 737
	[619 440]	[82 411]	[601 398]
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	[5 079 211]	[6 695 419]	[2 529 118]
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	[182 613 918]	[182 613 918]	[180 084 800]
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	[187 693 129] \$	[189 309 337] \$	[182 613 918] \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	1 051 172 \$	1 598 282 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	13 593 809	12 904 122
(Gain net) Perte nette à la cession d'immobilisations corporelles	[132 582]	193
Virement des revenus reportés	[25 697]	[27 433]
Virement des contributions reportées	[4 460 098]	[2 992 830]
Gain à la cession de placements en BTAA	[1 740 952]	[262 020]
	8 285 652	11 220 314
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement		
Débiteurs	[963 041]	[90 923]
Créditeurs et charges à payer	1 323 261	507 384
Intérêts courus à payer	[561 367]	[694 716]
Provision pour vacances	395 252	[51 724]
Revenus reportés	26 081	23 404
Contributions reportées	4 825 910	1 782 306
Provision pour congés de maladie	531 701	[226 227]
Charges payées d'avance	[82 411]	[601 398]
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	13 781 038	11 868 420
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Encaissement de placements et flux de trésorerie liés aux activités de placement	11 733 724	1 650 288
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	[21 443 263]	[15 321 744]
Produit à la cession d'immobilisations corporelles	191 380	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	[21 251 883]	[15 321 744]
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts	29 921 133	15 290 500
Emprunts remboursés	[30 717 727]	[15 315 864]
Nouvelles dettes	30 717 727	93 145 314
Dettes remboursées	[18 248 381]	[96 604 611]
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	11 672 752	[3 484 661]
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	15 935 631	[5 287 697]
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	4 999 010	10 286 707
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	20 934 641 \$	4 999 010 \$

Les données supplémentaires concernant les flux de trésorerie se trouvent à la note 18.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2017

1. CONSTITUTION ET MISSION

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a été constituée par la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (RLRQ, chapitre B-1.2). Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois constitué par ses collections et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, ainsi que les documents relatifs au Québec publiés à l'extérieur du Québec.

BAnQ a également pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. Elle est aussi chargée de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, BAnQ est mandataire de l'État. À ce titre, en vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu (LRC, 1985, 5^e suppl.), elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers de BAnQ sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics et municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01) en ce qui a trait à la comptabilisation des paiements de transferts. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de BAnQ, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment la provision pour congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, l'évaluation des documents de bibliothèque radiés ainsi que l'évaluation des placements. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu du fait qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, à l'exclusion des taxes à la consommation à recevoir, et les placements sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et les charges à payer, à l'exclusion des avantages sociaux et des taxes à la consommation à payer, les intérêts courus à payer, la provision pour vacances, les emprunts et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction, s'il y a lieu, sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Contributions

Les revenus provenant de contributions du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal sont constatés dans l'exercice au cours duquel les faits qui donnent lieu à ces revenus se sont produits, dans la mesure où lesdites contributions sont autorisées, que BAnQ satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Ils sont comptabilisés en contributions reportées lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsqu'un passif est créé, les contributions reportées sont virées aux résultats à mesure que les conditions relatives aux passifs sont remplies.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Autres revenus

Les autres revenus sont générés par le stationnement, les ventes et la prestation de services divers. Ils sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- la livraison a eu lieu et les services ont été rendus ;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Intérêts

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose de soldes bancaires.

Placements

Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette dernière est comptabilisée dans l'état des résultats de l'exercice où elle est survenue.

Des provisions pour moins-value sont constituées pour traduire le degré de recevabilité et le risque de perte. L'évaluation est effectuée pour une catégorie donnée de prêts.

Les provisions pour moins-value sont déterminées à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers.

Avantages sociaux futurs

Provision pour vacances

La provision n'est pas actualisée, car BAnQ estime que les vacances seront majoritairement prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés selon le mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de journées de maladie par les employés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que BAnQ ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations corporelles, à l'exception de celui des terrains qui n'est pas amorti, est amorti à partir de leur date d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative suivante :

Bâtiments	De 10 à 40 ans
Stationnement	40 ans
Mobilier et équipement	De 4 à 10 ans
Équipements informatiques et de télécommunication	De 5 à 10 ans
Progiciels développés et logiciels	De 3 à 10 ans
Documents de bibliothèque et frais de reliure	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Le coût des immobilisations corporelles comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de BAnQ de fournir des biens et des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles du fait qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable des avantages économiques futurs se rattachant à ces biens. Leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel celles-ci sont acquises.

Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation courante et font partie des immobilisations corporelles. Compte tenu de leur nature particulière, les documents du fonds patrimonial, décrits à la note 7, sont exclus de la définition des immobilisations corporelles et ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière. Les documents patrimoniaux acquis à l'encontre de paiements sont imputés aux résultats de l'exercice en cours. Les documents patrimoniaux acquis par donation dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives, les dons n'ayant pas fait l'objet d'expertise et les documents patrimoniaux acquis par dépôt légal ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de leur coût nul.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Le 1^{er} avril 2016, BAnQ a adopté par anticipation la norme SP 2200, « Information relative aux apparentés », qui définit ce qu'on entend par un apparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés. La norme, appliquée prospectivement, mentionne que les informations à fournir sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes sont requises lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers. L'application de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de BAnQ.

4. ÉTAT DES RÉSULTATS

Les résultats de BAnQ proviennent de deux sources, soit les activités provenant des opérations et les activités financées par des emprunts particuliers.

Les activités provenant des opérations découlent des opérations courantes de BAnQ ainsi que des revenus et des charges d'exploitation du stationnement, de la mise en réseau des bibliothèques publiques dans un catalogue collectif assorti d'un service de prêt entre bibliothèques et de la mise en œuvre d'un guichet unique de traitement documentaire.

Les activités financées par des emprunts particuliers autorisées par le gouvernement du Québec représentent les opérations afférentes aux programmes de maintien des actifs du gouvernement ainsi que l'amortissement des opérations préalables et nécessaires à l'ouverture de la Grande Bibliothèque au public.

	2017			2016		
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts particuliers	Total	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts particuliers	Total
Revenus	70 057 646 \$	23 074 031 \$	93 131 677 \$	63 581 599 \$	24 888 855 \$	88 470 454 \$
Charges	69 545 094	22 535 411	92 080 505	64 287 123	22 585 049	86 872 172
Excédent [déficit] de l'exercice	512 552 \$	538 620 \$	1 051 172 \$	[705 524] \$	2 303 806 \$	1 598 282 \$

BAnQ a réalisé en 2017 un excédent de 512 552 \$ dans le fonds des opérations. L'excédent autorisé au budget pour le fonds des opérations était de 512 502 \$. En 2016, BAnQ avait réalisé un déficit de 705 524 \$ dans le fonds des opérations. Le déficit autorisé au budget de 2016 était de 1 525 000 \$.

5. CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

BAnQ, antérieurement la Bibliothèque nationale du Québec, avait signé une entente-cadre le 26 janvier 2004 avec la Ville de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications concernant l'acquisition, par la Bibliothèque nationale du Québec, de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal et des ressources matérielles afférentes, de même que la conservation, l'enrichissement et le traitement documentaire de la collection. Cette entente prévoyait également le prêt de personnel de la Ville de Montréal. Elle a été renouvelée pour une période de cinq ans le 19 août 2016, avec une entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2016. L'entente pourra être renouvelée aux mêmes conditions par période de cinq ans.

La Ville de Montréal contribue financièrement au fonctionnement de BAnQ pour un montant de 11 400 000 \$ indexé annuellement. La nouvelle entente étant rétroactive au 1^{er} janvier 2016, la Ville a contribué au fonctionnement de BAnQ pour un montant de 12 174 860 \$ au cours de l'exercice. La somme versée par la Ville de Montréal correspond au montant de cette contribution après déduction du traitement et des avantages sociaux des employés que celle-ci a prêtés à BAnQ.

BAnQ et la Ville de Montréal ont aussi signé une entente le 30 janvier 2017 pour faire revivre la bibliothèque Saint-Sulpice sous la forme de deux espaces à la fois distincts et communicants : une première zone destinée aux adolescents, composée d'une bibliothèque et d'un médialab, et, dans une seconde zone, un laboratoire de fabrication ancré dans les technologies de pointe s'adressant à l'ensemble de la population.

Une contribution d'un total de 17 000 000 \$ sera accordée à BAnQ pour la réalisation de ce projet. Ce revenu est enregistré au fur et à mesure de la constatation des charges qui y sont afférentes. En 2017, le revenu comptabilisé représente un montant de 558 228 \$.

6. FRAIS FINANCIERS

	2017	2016
Intérêts sur la dette	4 807 390 \$	6 057 178 \$
Intérêts sur emprunts	224 493	184 344
Intérêts et frais bancaires	25 558	25 180
	5 057 441 \$	6 266 702 \$

7. FONDS PATRIMONIAL

Le fonds patrimonial de BAnQ contient deux grandes composantes, soit les collections patrimoniales et les fonds d'archives. Les collections patrimoniales comprennent les catégories suivantes de documents : livres, journaux, revues, enregistrements sonores, partitions, publications numériques et microformes, ainsi que les collections spéciales, particulières par leur rareté, leur support matériel ou leur format, qui comprennent les livres anciens, les estampes, les livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie, les reliures d'art, les affiches, les programmes de spectacles, les cartes postales, les cartes géographiques, l'iconographie documentaire et les reproductions d'œuvres d'art. Les collections patrimoniales comprennent également des documents cinématographiques et télévisuels.

Le fonds patrimonial comprend également les archives des ministères et des organismes gouvernementaux depuis le Régime français, les archives judiciaires (1644-1985) et civiles (registres d'état civil, actes notariaux, greffes d'arpenteurs) ainsi que des archives privées (individus, familles, entreprises, industries, commerces, etc.). À ces documents textuels s'ajoutent des photographies, dessins et caricatures, gravures, cartes et plans, photographies aériennes, documents architecturaux, films et vidéos, bandes magnétiques et disques appartenant aux mêmes catégories.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente et diffusés. La valeur des documents patrimoniaux acquis par achat par BAnQ au cours de l'exercice s'établit à 378 610 \$ (376 667 \$ en 2016). De plus, la valeur des documents patrimoniaux acquis par donation par BAnQ au cours de l'exercice et dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives s'établit à 1 072 084 \$ (1 079 295 \$ en 2016).

8. TRÉSORERIE

Au 31 mars 2017, le taux d'intérêt des comptes courants de BAnQ est de 0,40 % (0,40 % en 2016). Afin d'assurer une bonne gestion de la trésorerie, BAnQ utilise aussi un compte bancaire à taux préférentiel pour gérer ses excédents de trésorerie. Le taux d'intérêt de ce compte bancaire varie entre 1,05 % et 1,15 % (1,05 % en 2016).

9. PLACEMENTS

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers

Au 31 mars 2017, BAnQ détient des billets à terme adossés à des actifs du VAC II [véhicule d'actifs-cadres II] qu'elle a obtenus en échange de placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) à la suite d'une entente de restructuration survenue le 21 janvier 2009.

Au cours de l'exercice, des billets à terme adossés à des actifs du VAC II [véhicule d'actifs-cadres II] ont été cédés à leur valeur nominale. Comme les billets de catégorie A-1, A-2, B et C qui ont été cédés avaient fait l'objet de la comptabilisation d'une moins-value de 1 124 490 \$, il en résulte un gain à la cession équivalent. Au 31 mars 2017, BAnQ ne détient plus que des billets à terme adossés à des actifs du VAC II de catégorie C.

Au cours de l'exercice, BAnQ estime que ces placements n'ont pas subi de moins-value durable autre que celle déjà comptabilisée au montant de 61 470 \$ (1 781 485 \$ en 2016).

BTAA bancaires

Tous les billets à terme adossés à des actifs du Superior Trust ont été cédés à leur valeur nominale au cours de l'exercice. Comme les billets de catégorie E qui ont été cédés avaient fait l'objet de la comptabilisation d'une moins-value de 595 525 \$, il en résulte un gain à la cession équivalent. À ce montant s'ajoute un gain de 20 937 \$, écart entre la valeur nominale et le coût lors de la restructuration de 2008.

Ainsi, au 31 mars 2017, BAnQ détient les titres suivants :

	2017			2016		
	Valeur nominale	Moins-value	Valeur comptable	Valeur nominale	Moins-value	Valeur comptable
BTAA de tiers VAC II, échéant le 15 juillet 2056						
Catégorie A-1	– \$	– \$	– \$	7 143 929 \$	[446 760] \$	6 697 169 \$
Catégorie A-2	–	–	–	424 880	[424 880]	–
Catégorie B	–	–	–	77 128	[77 128]	–
Catégorie C	61 470	[61 470]	–	237 192	[237 192]	–
BTAA bancaires, échus le 28 septembre 2016						
	–	–	–	3 891 128	[595 525]	3 295 603
	61 470 \$	[61 470] \$	– \$	11 774 257 \$	[1 781 485] \$	9 992 772 \$

10. DÉBITEURS

	2017	2016
Ville de Montréal	2 711 875 \$	1 926 714 \$
Taxes à la consommation à recevoir	902 525	897 176
Autres débiteurs	910 831	738 301
	4 525 231 \$	3 562 190 \$

11. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2017	2016
Créditeurs et charges à payer	2 700 855 \$	4 453 154 \$
Traitements	2 736 312	2 578 131
Avantages sociaux	2 138 545	262 199
Compte à payer à la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec	914 557	–
	8 490 269 \$	7 293 484 \$

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de BAnQ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés auprès du gouvernement du Québec (RREFQ), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le taux de cotisation au RREGOP est passé le 1^{er} janvier 2017 de 11,12% à 11,05 % de la masse salariale admissible. Les taux du RRPE et du RRAS, qui font partie du RRPE, sont passés de 14,38 % à 15,03%. Pour le RREFQ, il y a eu congé de primes pour les années civiles 2015, 2016 et 2017.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 4,94 % au 1^{er} janvier 2017 (5,73 % au 1^{er} janvier 2016) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS et d'un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi, BAnQ verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2017 correspondant à 9,88 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2016).

Les cotisations de BAnQ, y compris le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 124 225 \$ (3 697 360 \$ en 2016). Les obligations de BAnQ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

BAnQ évalue ses obligations relatives aux congés de maladie accumulés selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	3 189 951 \$	3 416 178 \$
Charges de l'exercice	1 814 549	1 093 967
Prestations versées au cours de l'exercice	[1 282 848]	[1 320 194]
Solde à la fin de l'exercice	3 721 652 \$	3 189 951 \$

BAnQ dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui engendre des obligations à long terme dont elle assume les coûts en totalité.

Selon les dispositions de ce programme, les employés de BAnQ peuvent accumuler les journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours de rémunération. De plus, les employés peuvent utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Les obligations à long terme rattachées à ce programme sont établies à l'aide d'une méthode qui répartit le coût du programme sur la durée de la carrière active des employés et elles augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à BAnQ. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation afin de pourvoir le paiement.

Ce programme a été modifié en fonction de la convention collective 2015-2020 signée par BAnQ et le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec. À compter du 1^{er} avril 2017, ces employés pourront accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable à la fin de l'année civile. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires seront appliquées au cours des prochains exercices.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes, au 31 mars 2017 :

	Taux d'indexation		Taux d'actualisation		Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	
	%	%	%	%		
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
RREGOP	2,00	1,50	De 0,94 à 3,37	De 1,01 à 3,31	De 1 à 20 ans	De 2 à 20 ans
RRPE et RRAS	2,00	1,50	De 1,17 à 3,18	De 1,18 à 3,14	De 2 à 16 ans	De 3 à 17 ans

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Provision pour vacances

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	3 699 540 \$	3 751 264 \$
Charges de l'exercice	3 225 354	2 962 407
Prestations versées au cours de l'exercice	[2 830 102]	[3 014 131]
Solde à la fin de l'exercice	4 094 792 \$	3 699 540 \$

13. EMPRUNTS

BAnQ est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total de 56 438 049 \$ (137 972 576 \$ en 2016), aux fins suivantes :

	2017	2016
Maintien des actifs	49 749 166 \$	53 160 441 \$
Stratégie culturelle numérique	5 555 000	5 050 000
Résorption du déficit d'entretien	1 020 100	1 020 100
Refinancement (construction Grande Bibliothèque et maintien des actifs)	113 783	78 113 666
Aménagement de magasins supplémentaires à BAnQ Québec	–	628 369
	56 438 049 \$	137 972 576 \$

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à BAnQ les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme.

Les sommes prélevées portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires à un mois, plus 0,3 %. Au 31 mars 2017, le taux d'intérêt sur les emprunts temporaires s'établit à 1,214 % (1,20 % au 31 mars 2016) et le solde de ces emprunts se répartit comme suit :

	2017	2016
Emprunts sur marge de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Maintien des actifs	22 767 032 \$	23 563 626 \$

14. DETTES

	2017	2016
Emprunts sur les billets à long terme auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
• Portant intérêt au taux de 4,411 %, remboursable par versements annuels de 851 414 \$ jusqu'au 14 mai 2017	845 455 \$	1 690 909 \$
• Portant intérêt au taux de 4,411 %, remboursable par versements annuels de 28 164 \$ jusqu'au 14 mai 2016 et par un versement de 140 819 \$ le 14 mai 2017	139 833	167 800
• Portant intérêt au taux de 4,475 %, remboursable par versements annuels de 9 532 \$ jusqu'au 18 mai 2018	18 931	28 396
• Portant intérêt au taux de 2,698 %, remboursable par versements annuels de 2 642 270 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2018	5 259 703	7 889 554
• Portant intérêt au taux de 1,577 %, remboursable par versements annuels de 43 609 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2020	172 400	215 500
• Portant intérêt au taux de 2,934 %, remboursable par versements annuels de 2 536 487 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2023	17 640 000	20 160 000
• Portant intérêt au taux de 2,961 %, remboursable par versements annuels de 1 624 767 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2023	11 293 756	12 907 150
• Portant intérêt au taux de 3,271 %, remboursable par versements annuels de 1 866 679 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2024	14 836 364	16 690 910
• Portant intérêt au taux de 2,171 %, remboursable par versements annuels de 1 529 944 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2025	12 160 000	13 680 000
• Portant intérêt au taux de 2,662 %, remboursable par versements annuels de 2 587 594 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2024 et par un versement de 54 339 477 \$ le 1 ^{er} septembre 2025	74 030 601	76 583 380
• Portant intérêt au taux de 4,926 %, remboursable par versements annuels de 317 617 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2031	4 726 141	5 041 217
• Portant intérêt au taux de 1,552 %, remboursable par versements annuels de 40 173 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2021	160 000	–
• Portant intérêt au taux de 2,573 %, remboursable par versements annuels de 1 314 407 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2027	13 058 636	–
• Portant intérêt au taux de 2,344 %, remboursable par versements annuels de 1 478 083 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2026	14 684 752	–
• Portant intérêt au taux de 1,932 %, échu le 1 ^{er} octobre 2016	–	1 368 550
Emprunts sur les billets à long terme auprès de la Société québécoise des infrastructures		
• Portant intérêt au taux de 4,28 %, remboursable par versements mensuels de 6 027 \$ jusqu'au 30 avril 2023 incluant les intérêts	386 756	441 257
• Portant intérêt au taux de 2,15 %, remboursable par versements mensuels de 3 952 \$ jusqu'au 31 juillet 2030 incluant les intérêts	549 292	584 491
• Portant intérêt au taux de 2,15 %, remboursable par versements mensuels de 3 735 \$ jusqu'au 31 octobre 2030 incluant les intérêts	527 586	560 677
• Portant intérêt au taux de 3,16 %, échu le 31 mars 2017	–	11 069
Total	170 490 206 \$	158 020 860 \$

Tous les remboursements du capital et les intérêts des emprunts du fonds des activités financées par le Fonds de financement du Québec décrits ci-dessus sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur chacune des contributions accordées à BAnQ par le ministre de la Culture et des Communications au fur et à mesure que le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts à l'exception de la dette pour la construction du stationnement au montant de 4 726 141 \$ (5 041 217 \$ en 2016). Les versements effectués au titre des contributions sont transmis directement au Fonds de financement.

14. DETTES (SUITE)

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts à long terme du fonds des opérations, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à BAnQ les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour cet emprunt.

Le montant des versements en capital à effectuer sur les dettes au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2018	17 110 049 \$
2019	16 121 814
2020	13 474 150
2021	13 478 435
2022	13 399 092
2023 et suivants	98 542 212
	172 125 752 \$

15. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	4 154 919 \$	5 365 443 \$
Contributions octroyées au cours de l'exercice		
Gouvernement du Québec	2 490 255	1 600 745
Ville de Montréal - Bibliothèque Saint-Sulpice	2 000 000	-
Autres	335 655	181 561
	4 825 910	1 782 306
Virements de l'exercice		
Gouvernement du Québec	[3 729 048]	[2 746 895]
Ville de Montréal - Bibliothèque Saint-Sulpice	[558 228]	-
Autres	[172 822]	[245 935]
	[4 460 098]	[2 992 830]
Solde à la fin de l'exercice	4 520 731 \$	4 154 919 \$

16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2017								2016	
	Terrains	Bâtiments ¹	Stationnement	Mobilier et équipement ²	Équipements informatiques et de télécommunication ³	Progiciels développés et logiciels ⁴	Documents de bibliothèque et frais de reliure	Améliorations locatives	TOTAL	TOTAL
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	10 592 863	97 745 485	7 749 078	19 273 211	18 123 026	27 930 750	99 284 794	2 396 507	283 095 714	270 017 960
Acquisitions	3 208 347	3 092 132	–	1 317 025	1 602 002	3 260 779	8 836 502	–	21 316 787	16 430 317
Cessions et radiations	(57 820)	–	–	(10 596)	(2 147)	–	(2 745 956)	–	(2 816 519)	(3 352 563)
Solde à la fin de l'exercice	13 743 390	100 837 617	7 749 078	20 579 640	19 722 881	31 191 529	105 375 340	2 396 507	301 595 982	283 095 714
Amortissement cumulé										
Solde au début de l'exercice	–	27 908 406	2 062 328	14 153 110	13 608 814	19 894 770	64 659 954	866 848	143 154 230	133 602 478
Amortissement de l'exercice	–	2 613 237	193 727	1 090 444	1 302 854	1 325 426	6 925 271	142 850	13 593 809	12 904 122
Cessions et radiations	–	–	–	(9 617)	(2 148)	–	(2 745 956)	–	(2 757 721)	(3 352 370)
Solde à la fin de l'exercice	–	30 521 643	2 256 055	15 233 937	14 909 520	21 220 196	68 839 269	1 009 698	153 990 318	143 154 230
Valeur comptable nette au 31 mars 2017	13 743 390	70 315 974	5 493 023	5 345 703	4 813 361	9 971 333	36 536 071	1 386 809	147 605 664	–
Valeur comptable nette au 31 mars 2016	10 592 863	69 837 079	5 686 750	5 120 101	4 514 212	8 035 980	34 624 840	1 529 659	–	139 941 484

1. Le processus d'acquisition du bâtiment Saint-Sulpice, d'un montant de 909 457 \$, et des améliorations de bâtiments au coût de 81 500 \$ étaient en voie de réalisation au 31 mars 2017 (0 \$ au 31 mars 2016).

2. Le processus d'achat de mobilier et d'équipement d'un montant de 0 \$ était en voie de réalisation au 31 mars 2017 (1 157 \$ au 31 mars 2016).

3. Le développement du système de téléphonie et le remplacement de la solution de sauvegarde des données, au coût de 21 782 \$, étaient en voie de réalisation au 31 mars 2017 (53 795 \$ au 31 mars 2016).

4. Le développement de progiciels à l'interne, au coût de 2 076 420 \$, était en voie de réalisation au 31 mars 2017 (1 176 577 \$ au 31 mars 2016).

17. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

BAnQ s'est engagée avec la Société québécoise des infrastructures, en vertu d'ententes d'occupation sans date d'échéance, pour la location de locaux. Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, la charge en vertu de ces contrats de location-exploitation a totalisé 6 324 959 \$ (5 023 443 \$ en 2016). Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, cette charge totalisera 6 250 997 \$.

De plus, BAnQ s'est engagée en vertu de contrats de service échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2018, dont les paiements minimaux totaux s'élèvent à 35 696 \$.

18. DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2017	2016
Intérêts payés	5 489 059 \$	6 843 886 \$
Opérations relatives aux activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles financée à même les crédettes et les charges à payer	1 316 066 \$	1 442 542 \$
Acquisition d'immobilisations financée à même les dettes	– \$	1 183 915 \$

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, lesquelles sont comptabilisées à la valeur d'échange, BAnQ est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. BAnQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations entre apparentés ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours de ses activités, BAnQ est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les effets potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. BAnQ est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent BAnQ à un risque de crédit sont composés de la trésorerie, des débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir) et des placements.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum puisque celle-ci est investie auprès d'institutions financières réputées.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux débiteurs sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti.

Le risque de crédit associé aux placements est réduit puisque BAnQ enregistre des provisions pour moins-value pour tenir compte des pertes de crédit potentielles. Le détail des provisions pour perte de crédit afférentes aux placements est décrit à la note 9.

Au 31 mars 2017, une provision pour créances douteuses de 6 352 \$ (77 595 \$ en 2016) a été comptabilisée à l'égard des débiteurs, principalement ceux dont les comptes étaient en souffrance. BAnQ est d'avis que les provisions pour perte de crédit sont suffisantes pour couvrir le risque de non-paiement et estime que la qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni dépréciés ni en souffrance au 31 mars 2017 est bonne.

La valeur comptable de la trésorerie, des débiteurs et des placements représentant l'exposition maximale de BAnQ au risque de crédit se détaille comme suit :

	2017	2016
Trésorerie	20 934 641 \$	4 999 010 \$
Placements	–	9 992 772
Débiteurs	3 622 706	2 690 388
	24 557 347 \$	17 682 170 \$

Le classement chronologique des débiteurs, à l'exception de la provision pour mauvaises créances, se détaille comme suit :

	2017	2016
Courants	2 890 043 \$	1 997 977 \$
0 à 30 jours	781 365	705 335
31 à 60 jours	705	5 397
61 à 90 jours	–	129
91 jours et plus	12 344	58 618
	3 684 457 \$	2 767 456 \$

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

La provision pour mauvaises créances se détaille comme suit :

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	[77 068] \$	- \$
Charge de l'exercice	[6 352]	[77 595]
Montants radiés et recouvrés	21 669	527
Solde à la fin de l'exercice	[61 751] \$	[77 068] \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que BAnQ ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que BAnQ ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

BAnQ considère qu'elle détient suffisamment de liquidités et de facilités de crédit pour avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Les flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêts et de capital relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Au 31 mars 2017	Moins d'un an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	6 325 679 \$	- \$	- \$	- \$	6 325 679 \$
Intérêts courus à payer	572 613	-	-	-	572 613
Provision pour vacances	4 094 792	-	-	-	4 094 792
Emprunts bancaires	22 767 032	-	-	-	22 767 032
Dettes	21 119 661	54 155 563	31 941 648	90 405 512	197 622 385
	54 879 777 \$	54 155 563 \$	31 941 648 \$	90 405 512 \$	231 382 501 \$

Au 31 mars 2016	Moins d'un an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	7 000 341 \$	- \$	- \$	- \$	7 000 341 \$
Intérêts courus à payer	1 133 980	-	-	-	1 133 980
Provision pour vacances	3 699 540	-	-	-	3 699 540
Emprunts bancaires	23 563 626	-	-	-	23 563 626
Dettes	19 292 972	48 721 554	26 666 516	91 521 325	186 202 367
	54 690 459 \$	48 721 554 \$	26 666 516 \$	91 521 325 \$	221 599 854 \$

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. BAnQ est exposée au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

Risque de change

BAnQ réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Le risque de change découle principalement des acquisitions d'immobilisations libellées dans une monnaie étrangère, principalement en dollars américains. Au 31 mars 2017, BAnQ est exposée au risque de change en raison des comptes fournisseurs libellés en dollars américains, qui totalisent 5 809 \$ (92 482 \$ au 31 mars 2016).

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Pour les dettes, lesquelles portent intérêt à un taux fixe, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des dettes. Toutefois, puisque les dettes sont comptabilisées au coût après amortissement et que BAnQ prévoit rembourser ses dettes selon l'échéancier prévu, elle n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

Les emprunts portent intérêt à taux variable et exposent donc BAnQ à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt. Puisque les intérêts sur les dettes seront pris en charge par le gouvernement du Québec advenant l'inexécution de ses obligations par BAnQ, celle-ci n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

21. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2016 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2017.



Annexe 1

Déclaration de services aux citoyens

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après « BAnQ », est une institution culturelle à vocation bibliothéconomique et archivistique d'envergure nationale. Elle est chargée de la conservation, de la diffusion et de la mise en valeur du patrimoine documentaire québécois et d'une collection universelle. Elle offre une large gamme de ressources et de services à l'ensemble des Québécois. Agissant comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises, BAnQ leur propose de plus des services de soutien-conseil tant dans le domaine de la bibliothéconomie que dans celui de l'archivistique.

À ce titre, la Loi sur les archives confère à BAnQ un pouvoir d'intervention et de conseil dans la gestion des documents actifs, semi-actifs et inactifs des ministères et organismes publics et lui confie la charge de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

Sa mission

La mission de BAnQ est multiple :

- elle rassemble et conserve en permanence, selon les normes les plus élevées en la matière, le patrimoine documentaire québécois publié, de même que tout document relatif au Québec publié à l'extérieur du Québec ;
- elle rassemble et conserve le patrimoine archivistique témoignant de l'histoire collective des Québécois ;
- elle diffuse et met en valeur le patrimoine documentaire québécois publié, une collection universelle ainsi que les archives placées sous sa garde ;
- elle offre un accès à la culture et au savoir universel. Elle accomplit cette mission dans des lieux physiques et virtuels d'accès libre et gratuit pour tous les Québécois.

Fort de cette mission, BAnQ poursuit les objectifs suivants :

- valoriser la lecture, la recherche et l'enrichissement des connaissances ;
- stimuler l'intérêt des Québécois à l'égard de leur patrimoine commun ;
- promouvoir la diffusion des archives auprès de la population ;
- promouvoir l'édition québécoise ;
- faciliter l'autoformation continue ;
- collaborer avec les milieux de l'éducation en matière de formation et de recherche ;

- favoriser l'intégration des nouveaux arrivants ;
- renforcer la coopération et les échanges entre les bibliothèques ;
- stimuler la participation québécoise au développement de la bibliothèque virtuelle.

Ses engagements

BAnQ s'engage à :

- constituer, maintenir, développer, conserver et diffuser :
 - des collections patrimoniales ;
 - une collection universelle ;
 - des fonds et collections d'archives ;
- favoriser un accès optimal à ses collections et à ses fonds ;
- faire respecter, par ses administrateurs et par tous les membres de son personnel, ses codes de déontologie et d'éthique ;
- prendre les mesures susceptibles de favoriser l'autonomie de l'utilisateur et sa liberté de consultation, de lecture et d'information dans le respect des lois ;
- implanter, maintenir et développer une philosophie de gestion qui privilégie, en permanence, l'excellence de son approche client ;
- rendre compte publiquement de sa gestion sur une base annuelle ;
- œuvrer à une amélioration continue de ses services ;
- mesurer, par divers moyens, la satisfaction et les attentes du public par rapport aux collections et aux services offerts et apporter les correctifs qui s'imposent afin de répondre adéquatement à ses besoins.

Ses publics

BAnQ s'engage à accueillir toute personne, sans distinction de race, de couleur, de sexe, d'orientation sexuelle, d'âge, d'état de santé, d'état civil, de religion, de convictions politiques, de langue, d'origine ethnique ou nationale, de condition sociale ou de handicap.

Elle déploie notamment son offre de ressources documentaires et de services en faveur :

- de l'ensemble des citoyens du Québec ;

- des chercheurs et des généalogistes ;
- des professeurs, des enseignants et des étudiants ;
- du public jeune ;
- des utilisateurs des services bibliographiques ;
- des intervenants des milieux du livre, tels les auteurs, les éditeurs, les libraires, les distributeurs et les producteurs de ressources documentaires ;
- des représentants des institutions documentaires et culturelles, locales et régionales, nationales et étrangères ;
- des représentants des ministères et des organismes gouvernementaux, de même que des représentants des organismes des secteurs municipaux, de l'éducation et de la santé.

Ses services

BAnQ offre des services gratuits³ :

- accueil, orientation et référence sur place et à distance ;
- consultation et prêt de documents, y compris le prêt entre bibliothèques ;
- activités culturelles, expositions, conférences, colloques ;
- formation documentaire et aide à l'utilisation des équipements ;
- attribution de numéros ISBN et production de notices CIP à l'intention des éditeurs francophones canadiens ;
- développement des institutions documentaires québécoises ;
- aide-conseil auprès de la communauté des archives.

Ses moyens

BAnQ vise à être une institution d'expertise et d'excellence, qui offre des services de qualité adaptés aux besoins de ses différents publics. La qualité des services comprend les éléments suivants :

L'accessibilité

L'accessibilité implique la gratuité de la plupart des services offerts, des espaces, activités et services accessibles aux personnes ayant des incapacités, des systèmes documentaires et informatiques conviviaux pour les usagers et le souci de rendre les services offerts accessibles au plus grand nombre possible de citoyens québécois indépendamment de leur lieu de résidence.

L'accueil du public

Dans leurs rapports avec le public, les membres du personnel de BAnQ agissent avec diligence, courtoisie et respect. Ils doivent faire preuve d'empathie, d'empressement, d'honnêteté et d'intégrité.

Le traitement des demandes

Les demandes de renseignements sont traitées avec célérité, équité et impartialité.

Le suivi des services rendus

Pour garantir la qualité des services, BAnQ réévalue continuellement ses modes de fonctionnement, ses procédures, la nature de ses installations et le fonctionnement de ses équipements.

Le réajustement des objectifs

BAnQ maintient un haut niveau de vigilance, afin de s'assurer de l'efficacité de ses programmes de services au public. BAnQ révisé au besoin ses objectifs et rend publiques ses évaluations.

BAnQ définit les devoirs du personnel envers l'institution, les usagers, la profession et les collègues, de manière à empêcher les conflits d'intérêts, à favoriser la confidentialité et la sécurité de l'information, et à promouvoir la qualité des services. Ces obligations sont consignées dans le Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de BAnQ et le Règlement relatif au code d'éthique des employés de BAnQ.

Le traitement des plaintes

BAnQ s'engage à traiter les plaintes avec célérité, confidentialité, attention et impartialité.

Les plaintes sont traitées dans un délai de 30 jours suivant la date de réception.

Adoptée le 31 janvier 2006.

Révisée le 12 décembre 2013.

3. Certains de ces services requièrent l'abonnement de l'utilisateur. Outre les services de base, certaines activités à valeur ajoutée peuvent être tarifées.

Annexe 2

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

96	Préambule
96	1. Définitions
97	2. Dispositions générales
97	3. Principes d'éthique et règles générales de déontologie
98	4. Activités politiques
98	5. Devoirs et obligations des administrateurs et dirigeants eu égard aux Conflits d'intérêts
98	A) prévention des Conflits d'intérêts
99	B) dénonciation et abstention
100	C) dispenses
100	D) règles particulières pour les administrateurs recommandés par la Ville de Montréal ou la représentant
100	6. Règles particulières à la rémunération du premier dirigeant et des dirigeants
100	7. Application du code
101	8. Processus disciplinaire
102	9. Registre des adhésions au code et déclarations d'intérêts des administrateurs et dirigeants
102	10. Entrée en vigueur
103	Annexe I Procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts
103	Annexe II Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants
104	Annexe III Formulaire de déclaration d'intérêts

Préambule

Considérant que les membres du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (ci-après « BAnQ ») doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (ci-après « le Règlement ») adopté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30, art. 3.0.1 et 3.0.2) ainsi qu'en vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02, art.15, al. 4) ;

Considérant que ces lois et le Règlement prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux Administrateurs de BAnQ ;

Considérant que les membres du conseil d'administration souhaitent préciser les modalités d'application de ces lois et du Règlement et ajouter à ces normes légales des paramètres additionnels propres à BAnQ ;

Considérant qu'aucune des dispositions du présent code ne doit être interprétée comme ayant pour effet de restreindre la portée de ces dispositions législatives ou réglementaires ;

Considérant que BAnQ s'est dotée d'outils nécessaires pour assurer la mise en application de ce code ;

Les membres du conseil d'administration de BAnQ adoptent le code d'éthique et de déontologie qui suit.

La forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes ; l'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.

1. Définitions

1. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- a) « Administrateurs » : les membres du conseil d'administration au sens de la Loi sur BAnQ ;
- b) « Conflit d'intérêts » : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle dans laquelle un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre ainsi que toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, à l'intégrité ou au jugement d'un Administrateur ou d'un Dirigeant ;
- c) « Conseil » : le conseil d'administration de BAnQ ;
- d) « Contrat » : comprend un contrat projeté ;
- e) « Contrôle » ou « Contrôlent » : détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des Administrateurs ;

- f) « Dirigeant » : le président-directeur général de BAnQ, qui en est le principal dirigeant, ou toute personne qui assume des responsabilités de direction et qui relève directement du président-directeur général dont l'embauche et les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil, soit le responsable de la mission de conservation, le responsable de la mission de diffusion et le Conservateur des Archives nationales du Québec ;
- g) « Entreprise » : toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques ; toutefois, cela ne comprend pas BAnQ ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec BAnQ ni d'incompatibilité avec les objets de BAnQ ;
- h) « Entreprise liée » : toute personne morale et toute société à l'égard desquelles BAnQ détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation ;
- i) « Information confidentielle » : toute information ayant trait à BAnQ, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un Administrateur ou un Dirigeant, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle BAnQ participe ;
- j) « Loi sur BAnQ » : la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (RLRQ, c. B-1.2), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion ;
- k) « Lois » : la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30, art. 3.0.1 et 3.0.2) et la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02, art.15, al. 4) ;
- l) « Personnes liées » : les personnes ayant un lien avec un Administrateur ou un Dirigeant par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption ;

Aux fins du présent code, sont également liées à l'Administrateur ou au Dirigeant l'enfant d'une personne ayant un lien avec lui par le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption, un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit, une personne à laquelle il est associé ou société de personnes dont il est associé, une personne morale dont il détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant droit de vote, une personne morale qui est contrôlée par lui-même ou par une personne liée au sens de la présente définition ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement ; toute personne qu'il pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou avec un tiers, de son statut, de son titre ou autre ;
- m) « Premier dirigeant » : le président-directeur général, en excluant expressément les autres Dirigeants ;
- n) « Règlement » : le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, c.M-30, art. 3.0.1 et 3.0.2) adopté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ;

- o) « Règles de gouvernance et de régie interne » : le règlement de régie interne adopté par BAnQ tel qu'amendé ou modifié de temps à autre ;
- p) « Secrétaire du Conseil » : la personne qui exerce cette fonction.

Modifié : RÉS CA-2017-19

2. Dispositions générales

- 2.1. Le présent code a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de BAnQ. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de BAnQ, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs et des Dirigeants.
- 2.2. Le présent code s'applique aux Administrateurs et aux Dirigeants de BAnQ. Il s'applique également au Secrétaire du Conseil. Plus précisément, le présent code s'applique lors de l'utilisation de tout outil informatique ou média social par un Administrateur ou un Dirigeant. Dans ce dernier cas, les principes énoncés dans la Politique de BAnQ en matière d'utilisation des médias sociaux par les employés s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, aux Administrateurs et Dirigeants de BAnQ.
- 2.3. Le présent code est établi conformément aux Lois, au Règlement et aux Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.
- 2.4. Aux termes du présent code, le fait d'être membre actif ou dirigeant de la Fondation de BAnQ ne peut entraîner un Conflit d'intérêts.

3. Principes d'éthique et règles générales de déontologie

- 3.1. L'Administrateur ou le Dirigeant est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de BAnQ. Dans le cadre de son mandat, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à BAnQ par la Loi sur BAnQ et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Il doit entretenir à l'égard de toute personne et de BAnQ des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

- 3.2. L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur BAnQ, les Lois et le Règlement ainsi que ceux établis par le présent code. Le Dirigeant est également tenu de respecter ces règles dans la mesure où elles lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent aux Administrateurs et Dirigeants. Ils doivent, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

L'Administrateur ou le Dirigeant qui représente BAnQ ou qui, à la demande de BAnQ, exerce des fonctions d'Administrateur ou de Dirigeant dans un autre organisme ou une Entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

Modifié : RÉS CA-2017-19

- 3.3. Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant doit maintenir à jour ses connaissances et exercer un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de BAnQ. Il a le devoir de prendre connaissance du présent code, des lois et des règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixés par BAnQ, d'en promouvoir le respect et de s'y conformer.
- 3.4. L'Administrateur ou le Dirigeant doit consacrer le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au Conseil et à ses comités.
- 3.5. L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter la mission de BAnQ et se tenir bien informé sur ses activités. Sa présence à des activités organisées par BAnQ assure une rétroaction informée sur les dossiers de BAnQ.
- 3.6. L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit pas confondre les biens de BAnQ avec les siens ; il ne doit pas utiliser à son profit ou au profit de tiers les biens de BAnQ ni l'Information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après qu'il a cessé d'occuper ses fonctions.
- 3.7. L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de BAnQ à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.
- 3.8. L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, directement ou indirectement, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, pour une Personne liée ou pour un tiers. Il ne peut pas non plus accorder une faveur ou un avantage indu à un tiers. Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'une valeur modeste et d'usage.
Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou remis à l'État.
- 3.9. L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.
- 3.10. L'Administrateur ou le Dirigeant se doit de respecter les restrictions et d'appliquer les mesures de protection au regard de l'Information confidentielle. Il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître. Il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès.
- 3.11. L'Administrateur ou le Dirigeant est tenu à la discrétion quant à toute Information confidentielle dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

- 3.12. L'Administrateur ou le Dirigeant qui assume des obligations vis-à-vis d'autres entités peut parfois se trouver en situation de Conflits d'intérêts. Dans le cas où le présent code ne prévoit pas la situation, il doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi BANQ peut raisonnablement s'attendre d'un Administrateur ou d'un Dirigeant dans ces circonstances. Il doit également déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que ses intérêts dans l'autre entité risquent d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions à BANQ.
- 3.13. Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur ou un Dirigeant doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles avec les intérêts de BANQ ou les Conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations liées à ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent code.
- 3.14. L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être Administrateur ou Dirigeant de BANQ depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle BANQ est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.
- 3.15. Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information confidentielle non disponible au public concernant BANQ ou un autre organisme ou Entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.
- Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle BANQ est partie et sur laquelle il détient de l'information confidentielle non disponible au public.
- 3.16. L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisans.
- 3.17. Le président du Conseil, le Premier dirigeant ou le Dirigeant doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

4. Activités politiques

- 4.1. Le Premier dirigeant qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
- Tout autre Administrateur de BANQ qui a une telle intention doit en informer le président du Conseil. Un Dirigeant, à l'exception du Premier dirigeant, doit quant à lui en informer le président du Conseil et le Premier dirigeant.

- 4.2. Le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.
- 4.3. L'Administrateur de BANQ autre que le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale ou de député à la Chambre des communes du Canada dont l'exercice sera probablement à temps plein ou partiel doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 4.4. L'Administrateur de BANQ autre que le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à une charge publique élective non visée à l'article 4.3 dont l'exercice sera probablement à temps plein ou à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 4.5. L'Administrateur de BANQ autre que le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 4.3 ou 4.4 du présent code a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le trentième jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le trentième jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
- 4.6. L'Administrateur, autre que le président du Conseil, qui est élu à une charge de député à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des communes du Canada et qui accepte son élection doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'Administrateur public de BANQ.

Modifié : RÉs CA-2017-19

5. Devoirs et obligations des administrateurs et dirigeants eu égard aux conflits d'intérêts

5. A) Prévention des conflits d'intérêts

- 5.1. L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations liées à ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une Personne liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un Contrat conclu par BANQ ou de l'influence du pouvoir de décision de cet Administrateur ou Dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de BANQ.

Le Premier dirigeant de BANQ ou le Dirigeant doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer à ses fonctions à BANQ le temps et l'attention que requiert leur exercice normal.

- 5.2. Le Premier dirigeant de BAnQ ou le Dirigeant ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de BAnQ.

Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 5.3, 5.4, 5.6 et 5.9 s'appliquent.

Tout autre Administrateur ayant un intérêt dans une Entreprise doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 5.3, 5.4, 5.6 et 5.9.

5. B) Dénonciation et abstention

- 5.3. L'Administrateur ou le Dirigeant qui :

- a) est partie à un Contrat avec BAnQ ; ou
- b) a un intérêt direct ou indirect dans une Entreprise partie à un Contrat avec BAnQ ou est administrateur ou dirigeant ou employé de cette Entreprise ;

doit divulguer par écrit au président du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt.

Il en est de même de l'Administrateur ou du Dirigeant qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.

L'Administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question liée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du Conseil.

- 5.4. La divulgation requise à l'article 5.3 se fait, dans le cas d'un Administrateur, lors de la première réunion :

- a) au cours de laquelle le Contrat ou la question est à l'étude ;
- b) suivant le moment où l'Administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le Contrat ou la question en acquiert un ;
- c) suivant le moment où l'Administrateur acquiert un intérêt dans le Contrat déjà conclu ; ou
- d) suivant le moment où devient Administrateur toute personne ayant un intérêt dans un Contrat ou une question sous étude.

- 5.5. Le Dirigeant qui n'est pas Administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 5.3 immédiatement après :

- a) avoir appris que le Contrat ou la question a été ou sera à l'étude lors d'une réunion ;
- b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du Contrat ou la prise de décision ; ou
- c) être devenu Dirigeant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

Le Dirigeant ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des Administrateurs.

- 5.6. L'Administrateur ou le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise à l'article 5.3 dès qu'il a connaissance d'un Contrat visé par cet article qui, dans le cadre des activités normales de BAnQ, ne requiert pas l'approbation des Administrateurs.

Modifié : RÉS CA-2017-19

- 5.7. Les articles 5.3 à 5.6 s'appliquent également lorsque l'intérêt est détenu par une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant.

- 5.8. L'Administrateur ou le Dirigeant doit dénoncer par écrit au président du Conseil les droits qu'il peut faire valoir contre BAnQ, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

- 5.9. L'Administrateur ou le Dirigeant doit remettre au président du Conseil, dans les trente (30) jours de sa nomination et avant le 30 septembre de chaque année, une déclaration en la forme revue de temps à autre par BAnQ contenant les informations suivantes :

- a) le nom de toute Entreprise publique dont il détient plus d'un pour cent (1 %) des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales ;
- b) le nom de toute Entreprise privée dont il détient plus de dix pour cent (10 %) des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales ;
- c) le nom de toute Entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif ;
- d) le nom de son employeur et de la personne morale, de la société de personnes ou de l'Entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur, dirigeant ou contrôleur ; et,
- e) à l'exception de la Fondation de BAnQ, le nom de toute association ou toute Entreprise œuvrant dans un domaine lié à BAnQ dans laquelle il exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant ou une influence significative ainsi que les objectifs visés par cette association ou cette Entreprise.

L'Administrateur ou le Dirigeant qui n'est concerné par aucune des dispositions des paragraphes a) à e) doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit également produire une telle déclaration dans les trente (30) jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

- 5.10. Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 5.9 ne peut être déterminant.

- 5.11. Le président du Conseil remet les déclarations reçues en application des articles 5.3 à 5.9 au Secrétaire du Conseil de BAnQ qui les tient à la disposition du comité de gouvernance et d'éthique si requis dans le cadre de l'exercice de son mandat.

De plus, le Secrétaire du Conseil de BANQ avise le président du Conseil et le comité de gouvernance et d'éthique de tout manquement aux obligations prévues aux articles 5.3 à 5.9 dès qu'il en a connaissance.

- 5.12. L'Administrateur ou le Dirigeant peut aviser le Secrétaire du Conseil de BANQ à l'avance qu'il souhaitera se retirer des discussions du Conseil ou d'un comité si y sont abordées les activités de certaines sociétés ou autres entités.

Modifié : RÉC CA-2017-19

- 5.13. Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur ou d'un Dirigeant ou si le Conseil ou un comité aborde des questions concernant une société ou entité déclarée par l'Administrateur ou le Dirigeant conformément à l'article 5.12, le Secrétaire du Conseil applique la procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe I du présent code.

- 5.14. L'Administrateur qui est membre du comité de vérification du Conseil ne peut avoir un intérêt dans BANQ. Il ne peut, en outre, accepter de BANQ des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou tout autre service semblable.

5. C) Dispenses

- 5.15. Le présent code ne s'applique pas :

- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'Administrateur ou le Dirigeant ne participe ni directement ni indirectement ;
- b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;
- c) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être éligible comme Administrateur d'une personne morale ;
- d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'Administrateur qui n'exerce pas une fonction à temps plein au sein de BANQ ;
- e) à un Contrat d'assurance responsabilité des Administrateurs ; ou
- f) à la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

- 5.16. Le présent code n'a pas pour effet d'empêcher le Premier dirigeant ou un Dirigeant de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de BANQ par lesquelles il serait visé.

5. D) Règles particulières pour les administrateurs recommandés par la Ville de Montréal ou la représentant

- 5.17. Outre les situations de Conflits d'intérêts direct ou indirect qu'il doit éviter et dénoncer, ne constitue pas un Conflit d'intérêts en vertu du présent code le fait pour l'Administrateur membre d'office à titre de bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal ou pour les deux Administrateurs recommandés par la Ville de

Montréal, membres du Conseil conformément à l'article 4.1 de la Loi sur BANQ (RLRQ c- B.1.2.), de participer à toute délibération du Conseil de BANQ sur toute matière touchant les intérêts de la Ville de Montréal et de ses bibliothèques à condition que cet Administrateur ne siège pas au conseil municipal ou au Comité exécutif de la Ville de Montréal.

Toutefois, lors de toute discussion ou délibération touchant une matière faisant l'objet de négociations entre BANQ et la Ville, l'Administrateur recommandé par la Ville doit se retirer.

Modifié : RÉC CA-2017-19

6. Règles particulières à la rémunération du premier dirigeant et des dirigeants

- 6.1. Le Premier dirigeant ou le Dirigeant qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir pendant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement ou il peut continuer de recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

- 6.2. Le Premier dirigeant ou le Dirigeant qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

7. Application du code

- 7.1. L'Administrateur et le Dirigeant s'engagent à prendre connaissance du présent code et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Ils doivent de plus confirmer annuellement leur adhésion au code.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur et au Dirigeant de consulter le comité de gouvernance et d'éthique.

- 7.2. Dans les trente (30) jours de l'adoption du présent code par le Conseil, chaque Administrateur ou Dirigeant doit remettre au président du Conseil et au secrétaire général de BANQ la déclaration d'adhésion contenue à l'annexe II. Chaque nouvel Administrateur ou Dirigeant doit faire de même dans les trente (30) jours de sa nomination à ce poste.

- 7.3. Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent code à l'égard du président du Conseil, des Administrateurs et du Premier dirigeant.
- 7.4. Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard de tout Dirigeant nommé par BANQ et du Secrétaire du Conseil.
- 7.5. Le comité de gouvernance et d'éthique peut recommander au Conseil, aux conditions qu'il détermine, de dispenser un Administrateur ou un Dirigeant d'une ou de plusieurs dispositions du présent code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent code décrit à l'article 2.1, et que les dispositions de la Loi sur BANQ et du Règlement sont respectées.

Le Secrétaire du Conseil appuie le comité dans cette fonction.

Modifié : RÉS CA-2017-19

- 7.6. Le comité de gouvernance et d'éthique peut donner des avis aux Administrateurs et aux Dirigeants sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.
- 7.7. Le comité de gouvernance et d'éthique doit :
- a) réviser annuellement le présent code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation ;
 - b) engager et encadrer le processus d'élaboration et d'évaluation du code d'éthique et de déontologie ;
 - c) assurer la formation et l'information des Administrateurs et Dirigeants quant au contenu et aux modalités d'application du présent code ;
 - d) donner son avis et fournir son soutien au Conseil et à tout Administrateur ou Dirigeant confronté à une situation problématique ;
 - e) traiter toute demande d'information relative au présent code ;
 - f) faire enquête sur toute irrégularité au présent code, de sa propre initiative ou sur réception d'allégations.
- 7.8. Le comité de gouvernance et d'éthique peut consulter des conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos, ainsi qu'en recevoir des avis.
- 7.9. Le comité de gouvernance et d'éthique et l'autorité compétente concernée préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.
- 7.10. Le Secrétaire du Conseil assiste le comité de gouvernance et d'éthique et le président du Conseil dans leurs travaux concernant l'application du présent code.
- Il tient des archives où il conserve notamment les déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la

confidentialité des informations fournies par l'Administrateur ou le Dirigeant en application du présent code.

- 7.11. L'Administrateur ou le Dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent code, y compris une utilisation ou une communication irrégulière d'Information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au comité de gouvernance et d'éthique.
- Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :
- a) l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ;
 - b) la description de la violation ;
 - c) la date ou la période de survenance de la violation ;
 - d) une copie de tout document qui soutient la dénonciation.
- 7.12. Un Administrateur ou un Dirigeant de BANQ peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un Administrateur ou un Dirigeant auprès de l'autorité compétente.
- 7.13. Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions l'Administrateur ou le Dirigeant [celui-ci avec rémunération] à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.
- 7.14. Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Administrateur ou à un Dirigeant, le comité de gouvernance et d'éthique est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente concernée et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.
- 7.15. Un Administrateur ou un Dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du comité de gouvernance et d'éthique, aux conditions suivantes :
- a) l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent ;
 - b) l'avis a été déposé auprès du Conseil ;
 - c) les faits pertinents ont tous été dévoilés au comité de gouvernance et d'éthique de façon exacte et complète ; et
 - d) l'Administrateur ou le Dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

8. Processus disciplinaire

- 8.1. Sur conclusion d'une contravention à la Loi, au Règlement ou au présent code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :
- a) s'il s'agit d'un Dirigeant, toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement ;
 - b) s'il s'agit d'un Administrateur, la réprimande, la suspension d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 7.3, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un Administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier ; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre l'Administrateur public pour une période d'au plus trente (30) jours.

- 8.2. L'autorité compétente fait part à l'Administrateur ou au Dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

L'Administrateur ou le Dirigeant peut, dans les sept (7) jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires au comité de gouvernance et d'éthique. Il peut également demander d'être entendu par le comité à ce sujet.

- 8.3. Dans le cas d'une contravention à l'article 5.2, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du contrevenant.
- 8.4. L'Administrateur ou le Dirigeant doit rendre compte des profits qu'il a réalisés ou de l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code et les remettre à BAnQ.

9. Registre des adhésions au code et déclarations d'intérêts des administrateurs et dirigeants

- 9.1. Le secrétaire général de BAnQ garde et maintient à jour le registre des adhésions au présent code et les déclarations d'intérêts des Administrateurs et des Dirigeants ainsi que des manquements, mesures disciplinaires, sanctions et autres décisions prises envers un Administrateur ou un Dirigeant au regard du présent code.
- 9.2. Les déclarations d'intérêts, leurs mises à jour et le registre prévu par l'article 9.1 du présent code sont des documents confidentiels et non accessibles.

10. Entrée en vigueur

- 10.1. Le présent code est entré en vigueur par résolution du Conseil le 22 septembre 2016. Il remplace le Règlement sur le Code d'éthique des Administrateurs publics de BAnQ, adopté le 31 janvier 2006. Il a fait l'objet de modifications le 28 juin 2017.

Adopté le 22 septembre 2016
Modifié le 28 juin 2017

ANNEXE I

Procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts

De façon à gérer les situations potentielles de Conflit d'intérêts, la procédure ci-après décrite est suivie par le secrétaire général de BAnQ :

1. Lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité comporte la possibilité d'un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur de BAnQ, si le sujet concerne une entité ou société au sujet de laquelle l'Administrateur a déclaré ne pouvoir participer aux délibérations, le Secrétaire :
 - a) doit en informer le président dès qu'il en a la connaissance ;
 - b) expédie une note à cet effet à l'Administrateur concerné ou l'avise verbalement ;
 - c) ne transmet pas à l'Administrateur concerné les documents relatifs à ce sujet et note cette mesure à son dossier ;
 - d) consigne au mémoire des délibérations de la réunion le fait que ce membre du Conseil s'est retiré de la réunion ou s'est abstenu de participer à la discussion ou à un vote éventuel en raison de ses intérêts ;
 - e) extrait le passage sur le sujet du mémoire de délibérations de la réunion concernée avant de le transmettre à l'Administrateur concerné.
2. En tout temps ou lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité entraîne un Conflit d'intérêts ou une apparence de Conflit d'intérêts concernant un Administrateur, ce dernier doit en aviser le Secrétaire du Conseil qui applique les dispositions ci-dessus chaque fois que ce sujet revient à l'ordre du jour d'une réunion.
3. Lorsqu'un sujet abordé en séance peut avoir un lien personnel, familial ou d'affaires avec un membre du Conseil, ce dernier doit le signaler. Le Secrétaire du Conseil en fait alors mention au mémoire de délibérations, de même que du fait que ce membre du Conseil se retire de la réunion ou s'abstient de participer à la discussion et au vote éventuel.
4. Dans l'éventualité d'un désaccord sur la nécessité de prendre les dispositions prévues aux présentes, un membre du Conseil peut en discuter avec le président du Conseil ou avec le Conseil.

ANNEXE II

Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

Je, soussigné(e) _____ (Administrateur ou Dirigeant de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après « BAnQ »), déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ainsi que du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, le _____, et en comprendre le sens et la portée.

Par la présente, je me déclare lié(e) à BAnQ par chacune des dispositions du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec tout comme s'il s'agissait d'un engagement contractuel de ma part.

Signée à _____, le _____

Administrateur / Dirigeant

ANNEXE III

Formulaire de déclaration d'intérêts

BAnQ prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les Administrateurs et les Dirigeants dans le cadre de l'application du présent code.

AVERTISSEMENT

Le déclarant, pour comprendre la portée de ses obligations, devrait se référer au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) [ci-après, le « code d'éthique »] et, en particulier, aux notions d'entreprise et d'intérêt telles qu'elles sont précisées à l'article 5.9 du code d'éthique.

1. Je, _____ [Administrateur ou Dirigeant de BAnQ], déclare les intérêts suivants :
 - a. Le nom de toute Entreprise publique dans laquelle je détiens plus d'un pour cent (1 %) des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales : _____
 - b. Le nom de toute Entreprise privée dans laquelle je détiens plus de dix pour cent (10 %) des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales : _____
 - c. Le nom de toute Entreprise pour laquelle j'exerce des fonctions ou dans laquelle j'ai un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif : _____
 - d. Le nom de mon employeur ou la personne morale ou l'Entreprise dont je suis propriétaire, actionnaire, administrateur, dirigeant ou contrôleur : _____
 - e. Le nom de toute association, y compris toute entreprise culturelle, dans laquelle j'exerce des fonctions d'Administrateur ou de Dirigeant ou une influence significative ainsi que les objets visés par cette association ou cette entreprise : _____

ou

 - f. les dispositions de l'article 5.9. a) à e) ne s'appliquent pas à mon cas. [Parapher ici : _____]
2. Je demande un avis sur les questions suivantes et une recommandation sur les mesures appropriées afin d'assurer le respect du code d'éthique : _____

Signature : _____

Fonction : _____

Date : _____

Plus grande institution culturelle du Québec par sa fréquentation et la diversité de ses missions, pilier essentiel de la société du savoir, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a pour mandat d'offrir un accès démocratique à la culture et à la connaissance. Elle rassemble, conserve et diffuse le patrimoine documentaire québécois ou relatif au Québec. Elle offre aussi les services d'une bibliothèque publique d'envergure. BAnQ déploie ses activités dans 12 édifices ouverts à tous : la Grande Bibliothèque, BAnQ Vieux-Montréal et BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie à Montréal, BAnQ Gaspé, BAnQ Gatineau, BAnQ Québec, BAnQ Rimouski, BAnQ Rouyn-Noranda, BAnQ Saguenay, BAnQ Sept-Îles, BAnQ Sherbrooke et BAnQ Trois-Rivières. En janvier 2016, BAnQ recevait du ministère de la Culture et des Communications du Québec et de la Ville de Montréal le mandat de faire revivre la bibliothèque Saint-Sulpice, située à Montréal.

banq.qc.ca



Vous trouverez à **banq.qc.ca** une version électronique de ce rapport annuel d'activités.

Ce document a été réalisé par la Direction des communications, des relations publiques et de la visibilité numérique de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Infographie : Isabelle Toussaint Design graphique

Photographies : Page couverture : Alain Michon ; pages 7 et 8 : Michel Legendre.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

ISSN 2560-9904 (imprimé)

ISSN 2560-9912 (en ligne)

Ce document est imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant 100 % de fibres recyclées postindustrielles, certifié Choix environnemental ainsi que FSC Mixte à partir d'énergie biogaz.



BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Région de Montréal : 514 873-1100
Sans frais [au Québec] : 1 800 363-9028

MONTREAL

Grande Bibliothèque

475, boulevard De Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 5C4
514 873-1100

BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie

2275, rue Holt
Montréal (Québec) H2G 3H1
514 873-1100

BAnQ Vieux-Montréal

535, avenue Viger Est
Montréal (Québec) H2L 2P3
514 873-1100

QUÉBEC

BAnQ Québec

Pavillon Louis-Jacques-Casault
Campus de l'Université Laval
1055, avenue du Séminaire
Québec (Québec) G1V 4N1
418 643-8904

EN RÉGION

BAnQ Gaspé

80, boulevard de Gaspé
Gaspé (Québec) G4X 1A9
1 800 363-9028, poste 6573

BAnQ Gatineau

855, boulevard de la Gappe
Gatineau (Québec) J8T 8H9
819 568-8798

BAnQ Rimouski

337, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 1P4
418 727-3500

BAnQ Rouyn-Noranda

27, rue du Terminus Ouest
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P3
819 763-3484

BAnQ Saguenay

930, rue Jacques-Cartier Est,
bureau C-103
Saguenay (Québec) G7H 7K9
418 698-3516

BAnQ Sept-Îles

700, boulevard Laure, bureau 190
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y1
418 964-8434

BAnQ Sherbrooke

225, rue Frontenac, bureau 401
Sherbrooke (Québec) J1H 1K1
819 820-3010

BAnQ Trois-Rivières

225, rue des Forges, bureau 208
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G7
819 371-6015

banq.qc.ca



**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec

